

BY-LAW # T-310

A BY-LAW RELATING TO THE REGULATION OF TRAFFIC, AND PARKING IN THE CITY OF MONCTON

(Consolidated to include amendment T-310.1)

BE IT ENACTED by the Council of the City of Moncton under the authority vested in it by the Municipalities Act, R.S.N.B. 1973, c. M-22; the Motor Vehicle Act, R.S.N.B. 1973, c. M-17; and the Moncton Consolidation Act, 1959, as follows:

Definitions

1. In this by-law

“by-law enforcement officer” means a person appointed and designated as a by-law enforcement officer by the Council of the City of Moncton;

“City Engineer” means the General Manager, Engineering & Environmental Services for the City of Moncton or his or her designate;

“loading zone” means a street or portion of a street set aside for the parking of motor vehicles for the purpose of loading or unloading merchandise, assisting or allowing passengers to enter or alight therefrom, or to allow the driver thereof to make deliveries of goods, wares or merchandise;

“permit area” means the streets or portions of streets designated as Residential Parking Permit Areas in Schedule “V” herein;

“Residential Parking Permit” means a permit issued pursuant to this by-law;

“U-Turn” means the turning of a motor vehicle within a street so as to proceed in the opposite direction;

Words used in this by-law and not defined herein which are defined in the Motor Vehicle Act, R.S.N.B., 1973, c. M-17 and amendments thereto, shall have the meaning as therein defined.

2. (1) Notwithstanding any provision herein, any member of the Moncton Fire Department, who has responded to an emergency, shall have the authority to prevent persons and motor vehicles from passing through, across or on any street and to extend or erect chains, ropes or barricades for that purpose.

(2) No person shall refuse, fail or neglect to obey the directions or orders of a member of the Moncton Fire Department which may be given under subsection (1).

ARRÊTÉ n° T-310

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION, ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE MONCTON

(Refondu pour inclure la modification T-310.1)

En vertu du pouvoir que lui confèrent la *Loi sur les municipalités*, L.R.N.-B. 1973, chap. M-22, la *Loi sur les véhicules à moteur*, L.R.N.-B. 1973, chap. M-17, et la loi de 1959 intitulée *Moncton Consolidation Act*, le conseil municipal de Moncton édicte :

Définitions et interprétation

1. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent arrêté.

« agent d'exécution des arrêtés » Personne nommée et désignée agent d'exécution des arrêtés par le conseil municipal de Moncton.

« demi-tour » Le fait d'effectuer un virage avec un véhicule à moteur dans une rue afin de circuler en sens contraire.

« ingénieur municipal » s'entend du directeur général des services d'ingénierie et de l'environnement ou de la personne désignée par lui;

« permis de stationnement résidentiel » Permis délivré conformément au présent arrêté.

« zone de chargement » Rue ou tronçon de rue réservé au stationnement de véhicules à moteur aux fins de charger ou de décharger des marchandises, de permettre aux passagers de monter dans ces véhicules ou d'en descendre ou de permettre à leurs conducteurs de livrer des biens, des produits ou des marchandises.

« zone de permis » Les rues ou tronçons de rues désignés zones de permis de stationnement résidentiel à l'annexe V du présent arrêté.

Les termes non définis dans le présent arrêté, mais définis dans la *Loi sur les véhicules à moteur*, L.R.N.-B. 1973, chap. M-17, ensemble ses modifications, s'entendent au sens de cet arrêté.

2. (1) Par dérogation aux autres dispositions du présent arrêté, tout membre du Service des incendies de Moncton qui répond à une urgence est autorisé à empêcher quiconque et tout véhicule à moteur de passer, de traverser ou d'entrer dans une rue ainsi qu'à mettre en place des chaînes, des cordes ou des barricades à cet effet.

(2) Il est interdit de refuser, d'omettre ou de négliger d'obéir aux directives ou aux ordres d'un membre du Service des incendies de Moncton donnés en vertu du paragraphe (1).

Part II Streets and Their Use

Through Streets

3. (1) The streets and portions of streets set out in Schedule "A" to this by-law are designated through streets, and except where otherwise provide herein, stop signs shall be erected at all intersections therewith.
- (2) Stop signs shall be erected at the locations set out in Schedule "B" to this by-law.

Yield Signs

4. Yield right-of-way signs shall be erected at the locations set out in Schedule "C" to this by-law.

One-Way Streets

5. The streets and portions of streets set out in Schedule "D" to this by-law are designated one-way streets and all motor vehicles travelling thereon shall proceed in the direction indicated therein.

Laned Streets

6. The streets or portions of streets set out in Schedule "E" to this by-law are laned streets and divided into lanes for vehicular traffic by means of dotted or solid lines or by means of traffic control devices suspended above the street, or both.

Truck Routes

7. (1) The streets or portions of streets set out in Schedule "F" to this by-law are designated truck routes.
- (2) The driver of a motor vehicle having a registered mass in excess of 4000 kilograms shall not use any street except a truck route designated herein, provided that such driver may for the purpose of delivering or taking delivery of a load at a point of delivery which is not immediately accessible to a truck route, and on returning therefrom use the truck route to and from the entrance thereon nearest the point of delivery, and use the street not being a truck route which provides the shortest route between a truck route and the point of delivery.
- (3) Subsection (2) does not apply to motor vehicles owned by the City of Moncton, or to Her Majesty the Queen in Right of the Province of New Brunswick, their contractors or agents involved in the performance of their duties for the City of Moncton or the Province of New Brunswick.

Traffic Control Signals

8. Traffic control signals shall be erected at the locations set out in Schedule "G" to this by-law.

Pedestrian Control Signals

9. Traffic control signals or symbols to control pedestrian traffic shall be erected at the locations set out in Schedule "H" to this by-law.

Partie II Utilisation des rues

Voies de circulation

3. (1) Les rues et les tronçons de rues indiqués à l'annexe A du présent arrêté sont désignés voies de circulation, et, sauf disposition contraire du présent arrêté, des panneaux d'arrêt sont installés à leurs intersections.
- (2) Des panneaux d'arrêt sont installés aux endroits indiqués à l'annexe B du présent arrêté.

Panneaux de cession de passage

4. Des panneaux de cession de passage sont installés aux endroits indiqués à l'annexe C du présent arrêté.

Rues à sens unique

5. Les rues et les tronçons de rues indiqués à l'annexe D du présent arrêté sont désignés rues à sens unique, et tous les véhicules à moteur y circulent dans le sens prévu.

Rues à voies multiples

6. Les rues ou les tronçons de rues indiqués à l'annexe E du présent arrêté sont désignés rues à voies multiples et divisés au moyen de lignes solides ou pointillées, ou de dispositifs de signalisation suspendus au-dessus de la rue, ou les deux.

Voies réservées aux camions

7. (1) Les rues ou les tronçons de rues indiqués à l'annexe F du présent arrêté sont désignés voies réservées aux camions.
- (2) Le conducteur d'un véhicule à moteur dont la masse enregistré est supérieur à 4 000 kilogrammes ne peut emprunter une rue autre qu'une voie réservée aux camions ci-désignée. Il peut toutefois, s'il livre ou prend livraison d'un chargement à un point de livraison qui n'est pas directement accessible par une voie réservée aux camions ou pour y revenir, utiliser la voie réservée aux camions en direction et en provenance de l'entrée située le plus près du point de livraison, et utiliser la rue qui n'est pas une voie réservée aux camions dont la distance est la plus courte entre la voie réservée aux camions et le point de livraison.
- (3) Le paragraphe (2) ne s'applique pas aux véhicules à moteur appartenant à la Ville de Moncton, à Sa Majesté la Reine du chef du Nouveau-Brunswick, ou à leurs entrepreneurs ou agents exerçant leurs fonctions au nom de la Ville de Moncton ou de la province du Nouveau-Brunswick.

Signaux de régulation de la circulation

8. Des signaux de régulation de la circulation sont installés aux endroits indiqués à l'annexe G du présent arrêté.

Signalisation piétonnière

9. Des signaux de régulation de la circulation ou des dispositifs de signalisation piétonnière sont installés aux endroits indiqués à l'annexe H du présent arrêté.

Prohibited Turns

10. No person shall:
- (a) make a left hand turn at the locations set out in Schedule "I" to this by-law.
 - (b) make a U-Turn at the locations set out in Schedule "J" to this by-law.

Processions, Parades or Assemblages

11. (1) No person shall hold or conduct a procession or assemblage upon any roadway or on a provincial highway unless notice has been given to the District Transportation Engineer.
- (2) Subsection (1) does not apply to a funeral procession, a parade or marathon.
- (3) Any person wishing to hold a parade or marathon shall submit an application to the General Manager of Recreation, Parks, Tourism and Culture, or their designate, in accordance with the City of Moncton Event Permit Application Guidelines approved by Council.
- (4) Upon receipt of a complete application and authorization by Resolution of the Council of the City of Moncton for a street closure, the General Manager of Recreation, Parks, Tourism and Culture or their designate shall issue a permit to hold or carry on the event.
- (5) Where a parade or marathon is being held, no person shall walk or drive into or through the said parade or marathon.

**Part III
Parking Meters**

12. The streets and portions of streets set out in Schedule "K" to this by-law are designated as parking zones.
13. (1) Each parking zone shall be divided into areas known as parking spaces having a length of not less than six (6) metres.
- (2) Parking meters shall be installed in or near parking spaces.
- (3) Subject to this part, no person shall install or cause to be installed parking meters except in parking zones.
14. (1) The driver or operator of a motor vehicle when parking his vehicle in a parking space shall deposit or cause to be deposited in the parking meter the toll or fee for parking as required under subsection (3).
- (2) Upon the deposit of the toll or fee, the motor vehicle may be parked for the period of time indicated on the parking meter.

Virages interdits

10. Il est interdit :
- a) de virer à gauche aux endroits indiqués à l'annexe I du présent arrêté;
 - b) de faire demi-tour aux endroits indiqués à l'annexe J du présent arrêté.

Processions, défilés ou manifestations

11. (1) Il est interdit d'organiser une procession ou une manifestation dans une chaussée ou dans une route provinciale, à moins d'en avoir donné avis à l'ingénieur régional des transports.
- (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux cortèges funèbres, aux défilés ou aux marathons.
- (3) Toute personne qui désire organiser un défilé ou un marathon doit présenter une demande au directeur général du service Loisirs, Parcs, Tourisme et Culture, ou à son représentant, conformément au Guide pour les demandes de permis pour événements approuvé par le conseil.
- (4) Sur réception d'une demande dûment remplie et d'une résolution du conseil de la ville de Moncton portant autorisation d'une fermeture de rue, le directeur général du service Loisirs, Parcs, Tourisme et Culture ou son représentant délivre un permis à cette fin.
- (5) Il est interdit de marcher ou de conduire à travers un défilé ou un marathon.

**Partie III
Parcomètres**

12. Les rues et les tronçons de rues indiqués à l'annexe K du présent arrêté sont désignés zones de stationnement.
13. (1) Chaque zone de stationnement se divise en sections appelées emplacements de stationnement mesurant au moins six mètres de longueur.
- (2) Des parcomètres sont installés dans les emplacements de stationnement ou près de ceux-ci.
- (3) Sous réserve de la présente partie, il est interdit d'installer ou de faire installer des parcomètres dans des zones autres que les zones de stationnement.
14. (1) Au moment de stationner son véhicule à moteur dans un emplacement de stationnement, le conducteur dépose ou fait déposer dans le parcomètre le péage ou le droit de stationnement qu'exige le paragraphe (3).
- (2) Sur dépôt du péage ou du droit, le véhicule à moteur peut être stationné pendant la période indiquée sur le parcomètre.

(3) The toll or fee, or maximum continuous time permitted for parking in a parking space, shall be as set out in Schedule "L" and Schedule "L-1" to this by-law.

(4) No person shall allow his motor vehicle to be parked in a parking space for a longer period of time than the toll or fee prescribed herein for the use of such parking space.

(5) No person operating or in charge of a motor vehicle shall permit such motor vehicle to occupy a parking space for a continuous period exceeding the maximum period indicated on the notice displayed on the parking meter.

(6) The provisions of this section do not apply to those locations listed in Schedule "L", from Monday through Friday of each week between the hours of 6:00 p.m. and 7:45 a.m., and all day Saturday and Sunday and on holidays, save and except those locations listed in Schedule "L-2" where the provisions of this section will apply from Monday through Friday of each week between the hours of 7:45 a.m. and 10:00 p.m.

(7) The provisions of this section do not apply to a motor vehicle bearing commercial license plates parked for the purpose of loading or unloading merchandise or packages and provided that such motor vehicle does not remain parked for a period exceeding fifteen minutes.

(8) Notwithstanding any other provisions in this by-law, the provisions of this section do not apply to the Lewis Street Parking Lot and all meters on Main Street between the hours of 11:00 p.m. and 7:00 a.m.

14.1 (1) No person shall stop, stand or park a motor vehicle in any of the parking lots set out in Schedule L-2 to this by-law, unless the "pay and display permit" or the monthly parking pass is displayed in a prominent place on the windshield of the said motor vehicle.

(2) No person shall stop, stand or park a motor vehicle in any of the parking lots set out in Schedule L-2 to this by-law beyond the time shown on the "pay and display permit" prominently displayed on the windshield of the said motor vehicle.

15. No person shall deposit or cause to be deposited in a parking meter or pay and display machines any slug, device or metallic substitute for a coin of legal tender of Canada.

16. No person shall park a motor vehicle in a parking space in such a manner that it obstructs the parking of another motor vehicle in an adjacent parking space.

17. (1) When a by-law enforcement officer or peace officer finds a motor vehicle parked in violation of this part, he may attach to the motor vehicle a notice to the owner or operator thereof that the motor vehicle is parked in violation of this part and informing the owner or operator that he may pay a voluntary penalty in the manner prescribed by subsection (2).

(3) Le péage ou le droit ou la durée maximale continue de stationnement sont indiqués aux annexes L et L-1 du présent arrêté.

(4) Il est interdit de stationner un véhicule à moteur dans un emplacement de stationnement pendant une période supérieure à celle à laquelle donne droit le péage ou le droit fixé dans le présent arrêté.

(5) Il est interdit aux personnes utilisant un véhicule à moteur ou responsables de celui-ci de permettre qu'il occupe un emplacement de stationnement pendant une période continue dépassant la durée maximale indiquée sur l'avis affiché sur le parcomètre.

(6) Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux endroits énumérés à l'annexe L, du lundi au vendredi entre 18 h et 7 h 45, ni toute la journée les samedis, les dimanches et les jours fériés, sauf ceux qui sont énumérés à l'annexe L-2, dont les dispositions du présent article s'appliqueront du lundi au vendredi de 7 h 45 à 22 h.

(7) Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux véhicules à moteur munis de plaques d'immatriculation commerciale et stationnés pour le chargement ou le déchargement de marchandises ou d'emballages, à condition qu'ils ne demeurent pas stationnés plus de quinze minutes.

(8) Par dérogation aux autres dispositions du présent arrêté, les dispositions du présent article ne s'appliquent pas au parc de stationnement de la rue Lewis ainsi qu'aux parcomètres sur la rue Main entre 23 h et 7 h.

14.1(1) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans l'un quelconque des parcs de stationnement indiqués à l'annexe L-2 du présent arrêté, à moins que le « permis de stationnement à afficher » ou le laissez-passer de stationnement mensuel soit affiché bien en vue sur le pare-brise du véhicule.

(2) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans l'un quelconque des parcs de stationnement indiqués à l'annexe L-2 du présent arrêté pendant une période supérieure à la durée indiquée sur le « permis de stationnement à afficher » affiché bien en vue sur le pare-brise du véhicule.

15. Il est interdit de déposer ou de faire déposer dans un parcomètre ou un horodateur tout jeton, dispositif ou substitut métallique d'une pièce de monnaie canadienne ayant cours légal.

16. Il est interdit de stationner un véhicule à moteur dans un emplacement de stationnement de telle sorte qu'il empêche un autre véhicule à moteur de stationner dans un emplacement adjacent.

17. (1) L'agent d'exécution des arrêtés ou l'agent de la paix qui aperçoit un véhicule à moteur stationné en violation des dispositions de la présente partie peut fixer au véhicule à moteur un avis expliquant au propriétaire ou au conducteur que le véhicule est stationné en violation des dispositions de la présente partie et l'informant qu'il peut payer une amende volontaire de la manière prescrite au paragraphe (2).

(2) The owner or operator of such motor vehicle may, within twenty (20) days of the time when such notice was attached to such motor vehicle, pay to the City of Moncton Revenue Office at City Hall the sum of \$30.00 together with the notice or its number, which sum of \$30.00 when received by the City of Moncton shall be a voluntary penalty for and in full satisfaction of the violation.

(3) Upon failure of such owner or operator to make the foregoing payment within twenty (20) days, the owner or operator shall become liable for the penalties provided for the violation of the provisions of this by-law

(2) Le propriétaire ou le conducteur du véhicule à moteur peut, dans les vingt jours du moment où l'avis a été fixé au véhicule, payer au bureau de revenu de la Ville de Moncton situé à l'hôtel de ville la somme de 30,00\$ accompagnée de l'avis ou du numéro de l'avis, cette somme reçue par la Ville de Moncton étant considérée comme une amende volontaire payée en règlement complet de la violation.

(3) Le propriétaire ou le conducteur qui ne paie pas l'amende dans un délai de vingt jours est passible des amendes entraînées par la violation des dispositions du présent arrêté.

Part IV Parking

Stopping, Standing and Parking

18. Except where parking is prohibited, motor vehicles may be parked on the left side of a one-way street.

19. No person shall park a motor vehicle, with a registered mass in excess of 4,000 kilograms, except for the purpose of and while loading or unloading goods or merchandise, on the streets or portions of streets set out in Schedule "M" to this by-law.

Fifteen Minute Parking

20. (a) No person shall stop, stand or park a motor vehicle for a period longer than fifteen minutes on any of the streets or portions of streets set out in Schedule "N" to this by-law.

Thirty Minute Parking

21. (b) No person shall stop, stand or park a motor vehicle for a period longer than thirty minutes on any of the streets or portions of streets set out in Schedule "O" to this by-law.

One Hour Parking

22. No person shall stop, stand or park a motor vehicle for a period longer than one hour on any of the streets or portions of streets set out in Schedule "P" to this by-law.

Two Hour Parking

23. No person shall stop, stand or park a motor vehicle for a period longer than two hours on any of the streets or portions of streets set out in Schedule "Q" to this by-law.

No Parking

24. (1) No person shall stop, stand or park a motor vehicle on any of the streets or portions of streets set out in Schedule "R" to this by-law.

(2) No person shall stop, stand or park a motor vehicle on any of the streets or portions of streets set out in Schedule

Partie IV Stationnement

Arrêter, placer et stationner des véhicules à moteur

18. Sauf aux endroits où le stationnement est interdit, il est permis de stationner un véhicule à moteur sur le côté gauche d'une rue à sens unique.

19. Il est interdit de stationner un véhicule à moteur ayant à une masse enregistrée supérieure à 4 000 kilogrammes dans les rues ou tronçons de rues indiqués à l'annexe M du présent arrêté, sauf pour le chargement ou le déchargement de biens ou de marchandises.

Stationnement de quinze minutes

20. a) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur pendant plus de quinze minutes dans l'une quelconque des rues ou dans l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe N du présent arrêté.

Stationnement de trente minutes

21. b) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur pendant plus de trente minutes dans l'une quelconque des rues ou dans l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe O du présent arrêté.

Stationnement d'une heure

22. Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur pendant plus d'une heure dans l'une quelconque des rues ou dans l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe P du présent arrêté.

Stationnement de deux heures

23. Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur pendant plus de deux heures dans l'une quelconque des rues ou dans l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe Q du présent arrêté.

Stationnement interdit

24. (1) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans l'une quelconque des rues ou dans l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe R du présent arrêté.

(2) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans l'une quelconque des rues ou dans

"S" to this by-law except for a period not exceeding fifteen (15) minutes, and only in the following circumstances:

- (a) the driver of the motor vehicle is actually engaged in the loading or unloading of merchandise;
- (b) the driver of the vehicle is making deliveries of goods, wares or merchandise; or
- (c) the driver of the vehicle is assisting or allowing passengers to enter or alight therefrom.

(3) No person shall stop, stand or park a motor vehicle on any of the streets or portions of streets designated as a parking space for disabled persons by a traffic control device, erected by the City of Moncton or by the owner of the land, unless the motor vehicle is being used to transport a disabled person and a disabled person's identification plate, permit or sticker issued by the Province of New Brunswick is displayed in a prominent place on the windshield or rear window of the motor vehicle.

(4) No person shall stop, stand or park a motor vehicle on any of the streets or portions of streets designated as a fire lane by a traffic control device, erected by the City of Moncton or by the owner of the land.

(5) No person shall stop, stand or park any trailer, not attached to its towing vehicle, on any street.

(6) No person shall stop, stand or park a motor vehicle:

- (a) On any street between the hours of 12:00 midnight and 7:00 a.m. from December 1st to April 15th.
- (b) On any street or portion of street when the City Engineer has authorized its closure for Snow and Ice Control operations.

(7) The provisions of subsection (5) are enacted for the purpose of snow removal.

(8) Notwithstanding any other provision of this by-law, where a vehicle is parked or left standing on any street, contrary to the provisions of subsection (5) herein, and in such manner that it interferes with or obstructs snow removal operations, a peace officer may cause such vehicle to be moved or towed at the owner's expense.

(9) No person shall stop, stand or park a motor vehicle in the Moncton Museum Parking lot unless such person is visiting the museum for business purposes or for pleasure, or is an employee at the museum.

l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe Sdu présent arrêté, sauf pendant moins de quinze minutes et à condition que le conducteur du véhicule à moteur soit en train :

- a) ou bien de charger ou de décharger des marchandises;
- b) ou bien de livrer des biens, des produits ou des marchandises;
- c) ou bien d'aider les passagers à monter dans le véhicule ou à en descendre ou de leur permettre de monter dans le véhicule ou d'en descendre.

(3) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans l'une quelconque des rues ou dans l'un quelconque des tronçons de rues désignés emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées par un dispositif de régulation de la circulation installé par la Ville de Moncton ou par le propriétaire du terrain, à moins que le véhicule à moteur serve au transport d'une personne handicapée et qu'une plaque, un permis ou une vignette, délivré par la province du Nouveau-Brunswick, soit affiché bien en vue sur le pare-brise ou la lunette arrière du véhicule.

(4) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans l'une quelconque des rues ou dans l'un quelconque des tronçons de rues désignés voie réservée au Service des incendies par un dispositif de régulation de la circulation installé par la Ville de Moncton ou par le propriétaire du terrain.

(5) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner dans la rue une remorque qui n'est pas fixée à son véhicule remorquer.

(6) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur :

- a) dans une rue entre minuit et 7 h, du 1^{er} décembre au 15 avril;
- b) dans une rue ou un tronçon de rue quand l'ingénieur municipal a autorisé sa fermeture à des fins de travaux de déneigement et de déglacage.

(7) Les dispositions du paragraphe (5) sont édictées aux fins du déneigement.

(8) Par dérogation aux autres dispositions du présent arrêté, lorsqu'un véhicule est stationné ou est placé dans une rue en contravention des dispositions du paragraphe (5) et de telle sorte qu'il nuit aux travaux de déneigement ou qu'il les gêne, un agent de la paix peut le faire déplacer ou remorquer aux frais de son propriétaire.

(9) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans le parc de stationnement du Musée de Moncton à moins de se rendre au musée par affaire, de le visiter par plaisir ou d'y être employé.

(10) No person shall stop, stand or park a motor vehicle on Church Street, west side, at a point commencing 45 meters north of Main Street to the Capital Theatre Parking Lot except for a period not exceeding fifteen (15) minutes and only for the purpose of allowing and assisting passengers to enter and alight from such vehicle.

(10) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans la rue Church, côté ouest, à partir d'un point situé à 45 mètres au nord de la rue Main jusqu'au parc de stationnement du Théâtre Capitol, sauf pendant quinze minutes ou moins et uniquement pour permettre aux passagers de monter dans le véhicule ou d'en descendre ou les aider à monter dans le véhicule ou à en descendre.

No Parking – Except for Bus Stop Purposes

25. No person shall stop, stand or park a motor vehicle, with the exception of buses, on any of the streets or portions of streets set out in Schedule "T" to this by-law.

26. No person shall stop, stand or park a motor vehicle, with the exception of taxicabs, on any of the streets or portions of streets set out in Schedule "U" to this by-law.

27. (1) Notwithstanding any other provision in this, or any other by-law, no person shall stop, stand, or park a motor vehicle on any of the streets or portions of streets set out in Schedule "V" to this by-law between the hours of 9:00 a.m. and 5:00 p.m. daily, unless such vehicle has affixed thereto on the right corner of the rear window of such motor vehicle or on the forks or rear mud guard of a motorcycle a residential parking permit.

(2) Notwithstanding subsection (1), no person shall stop, stand, or park a motor vehicle on any street or portion of a street between the hours of 12:00 midnight and 7:00 a.m. from December 1st to April 15th.

(3) Any person residing in the permit area may make application to the City Clerk, or his/her designate, for a Residential Parking Permit for each motor vehicle that said person owns or leases.

(4) An application for a Residential Parking Permit shall include:

- (a) the name, address, and telephone number of the applicant;
- (b) the make, model and year of the motor vehicle, and proof of ownership;
- (c) proof of residence within the permit area; and
- (d) a fee of \$1.00.

(5) Upon receipt of a complete application, the City Clerk, or his/her designate, shall issue a Residential Parking Permit to the applicant.

(6) A permit issued hereunder shall:

- (a) be sequentially numbered, and be in the form as approved from time to time by the City Clerk, and bear his/her signature or a facsimile thereof;

Stationnement interdit, sauf en cas d'arrêts d'autobus

25. Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur, à l'exception des autobus, dans l'une quelconque des rues ou l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe T du présent arrêté.

26. Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur, à l'exception des taxis, dans l'une quelconque des rues ou l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe U du présent arrêté.

27. (1) Par dérogation aux autres dispositions du présent arrêté ou aux dispositions de tout autre arrêté, il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans l'une quelconque des rues ou l'un quelconque des tronçons de rues indiqués à l'annexe V du présent arrêté, entre 9 h et 17 h, à moins que le véhicule soit muni d'un permis de stationnement résidentiel apposé dans le coin droit de la lunette arrière ou, s'agissant d'une motocyclette, sur la fourche ou le garde-boue arrière.

(2) Malgré le paragraphe (1), il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans une rue ou un tronçon de rue entre minuit et 7 h, du 1^{er} décembre au 15 avril.

(3) Toute personne habitant la zone de permis peut demander au secrétaire municipal, ou à son représentant, un permis de stationnement résidentiel pour chaque véhicule à moteur dont il est propriétaire ou locataire.

(4) La demande de permis de stationnement résidentiel est accompagnée :

- a) des nom, adresse et numéro de téléphone du demandeur;
- b) des marque, modèle et année du véhicule à moteur, ainsi que d'une preuve de propriété;
- c) d'une preuve attestant que le demandeur habite la zone de permis;
- d) d'un droit de un dollar.

(5) Sur réception d'un formulaire de demande dûment rempli, le secrétaire municipal, ou son représentant, délivre au demandeur un permis de stationnement résidentiel.

(6) Le permis délivré en application du présent article :

- a) est numéroté en séquence, est établi en la forme qu'approuve le secrétaire municipal et est revêtu de sa signature ou d'un fac-similé de sa signature;

(b) expire on the 30th day of April of the year endorsed on the permit, or upon the transfer of ownership of the motor vehicle, whichever first occurs;

(c) not be transferable;

(d) be valid for purposes of parking his/her motor vehicle upon the street within the permit area wherein is located the dwelling unit within which he/she resides.

(7) The holder of a Residential Parking Permit may obtain from the City Clerk, or his/her designate, a Visitors Parking Permit which shall be valid only for the day and year endorsed thereon.

(8) The provisions of subsection (1) apply mutatis mutandis to any motor vehicle displaying a visitors parking permit.

28. (1) No person shall stop, stand, or park a motor vehicle in the parking lots set out in Schedule L-3 to this by-law unless such vehicle has a City of Moncton monthly parking pass prominently displayed in its front windshield, or has a monthly electronic pass, or pays the hourly fee as set out in Schedule L-3 to this by-law

(2) Any person may apply to the City of Moncton Revenue Office for a City of Moncton monthly parking permit.

(3) An application for a City of Moncton Parking Permit shall include:

(a) name, address and telephone number of the applicant;

(b) make, model, year and colour of the motor vehicle;

(c) the monthly fee as set out in Schedule M-3 to this by-law, plus any applicable taxes.

(4) Upon receipt of a complete application, the Revenue Officer, of his/her designate, shall issue a City of Moncton Monthly Parking Permit to the applicant.

(5) A permit issued hereunder shall:

(a) not be transferable;

(b) be valid for the purpose of parking his/her motor vehicle in the said parking lots for the calendar month in which it was issued.

(c) be of paper material and shall indicate the lot, the year and/or the month for which it was issued; or

(d) be in the form of an electronic pass for the purposes of accessing gated parking lots.

b) expire le 30 avril de chaque année indiquée sur le permis ou au moment du transfert de propriété du véhicule à moteur, selon la date la plus récente;

c) est intransferable;

d) est valable pour le stationnement du véhicule à moteur du propriétaire dans la rue se trouvant dans la zone de permis où se trouve le logement du propriétaire.

(7) Le détenteur d'un permis de stationnement résidentiel peut obtenir du secrétaire municipal ou de son représentant un permis de stationnement pour visiteurs, lequel n'est valable que pour la date indiquée sur le permis.

(8) Les dispositions du paragraphe (1) s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à tout véhicule à moteur affichant un permis de stationnement pour visiteurs.

28. (1) Il est interdit d'arrêter, de placer ou de stationner un véhicule à moteur dans les parcs de stationnement énumérés à l'annexe L-3 du présent arrêté à moins que le véhicule soit muni d'un permis de stationnement mensuel de la Ville de Moncton bien visible à travers le pare-brise ou d'un laissez-passer électronique mensuel ou que le tarif horaire prévu à l'annexe L-3 du présent arrêté ait été acquitté.

(2) Quiconque désire obtenir un permis de stationnement mensuel de la Ville de Moncton peut en faire la demande auprès du bureau de revenu de la Ville de Moncton.

(3) La demande de permis de stationnement de la Ville de Moncton est accompagnée :

a) des nom, adresse et numéro de téléphone du demandeur;

b) des marque, modèle, année et couleur du véhicule à moteur;

c) du droit mensuel prévu à l'annexe M-3 du présent arrêté, ainsi que toutes taxes applicables.

(4) Sur réception d'un formulaire de demande dûment rempli, l'agent du revenu ou son représentant délivre au demandeur un permis de stationnement mensuel de la Ville de Moncton.

(5) Le permis délivré en application du présent arrêté :

a) est intransferable;

b) est valable pour le stationnement du véhicule à moteur du propriétaire dans ces parcs de stationnement et pour le mois civil de sa délivrance.

c) sous réserve de l'alinéa d), est fait de papier et indique le parc de stationnement ainsi que l'année et/ou le mois visés;

d) prend la forme d'un laissez-passer électronique dans le cas des parcs de stationnement à barrière

29. The toll or fee, or maximum continuous time permitted for parking in a parking lot and the monthly fee for parking therein shall be set out in Schedule L-3 to this by-law.

29. Le péage ou le droit de stationnement, la durée maximale continue de stationnement dans un parc de stationnement et le tarif mensuel de stationnement sont indiqués à l'annexe L-3 du présent arrêté.

30. No person shall drive a motor vehicle at a speed in excess of the speed set out in Schedule "W" to this by-law on the streets or portions of streets set out therein.

30. Il est interdit de conduire un véhicule à moteur à une vitesse supérieure à la limite indiquée à l'annexe W du présent arrêté dans les rues ou les tronçons de rues y indiqués.

31. All streets, or portions thereof, within the boundaries of the City of Moncton where signs are posted at both the commencement and at the end of a construction zone are hereby designated as a Construction Zone, and no person shall drive a vehicle therein at a rate of speed in excess of 50 kilometres per hour, or as otherwise posted therein.

31. Les rues ou les tronçons de rues dans la ville de Moncton où des panneaux sont placés au début et à la fin d'une zone de construction sont désignés Zone de construction; il est interdit d'y conduire un véhicule à une vitesse supérieure à 50 kilomètres à l'heure ou à une vitesse supérieure à la limite affichée.

32. The streets, or portions thereof, set out in Schedule "W" to this by-law are designated as School Zones, and the maximum rate of speed therein shall be as set out in Schedule "W".

32. Les rues ou les tronçons de rues indiqués à l'annexe W du présent arrêté sont désignés Zone d'école; la limite de vitesse dans ces zones est indiquée à l'annexe W.

**Part VII
Enforcement**

**Partie VII
Mise en application**

33. (1) When a by-law enforcement officer or peace officer finds a motor vehicle parked in violation of this by-law, other than parking meter violations, he may attach to the motor vehicle a notice to the owner or operator thereof that the motor vehicle is parked in violation of this by-law.

33. (1) L'agent d'exécution des arrêtés ou l'agent de la paix qui aperçoit un véhicule à moteur stationné en contravention du présent arrêté, sauf les violations relatives aux parcomètres, peut fixer au véhicule à moteur un avis indiquant au propriétaire du véhicule ou à son conducteur que le véhicule est stationné en contravention du présent arrêté.

(2) Where a peace officer has reasonable and probable grounds to believe and does believe that a motor vehicle was parked in violation of this by-law, he may issue a notice to the registered owner of such motor vehicle that the motor vehicle was parked in violation of this by-law. A notice issued herein shall be served personally to the registered owner of the said motor vehicle or to an adult member of his household.

(2) L'agent de la paix qui a un motif raisonnable de croire et croit qu'un véhicule à moteur a été stationné en contravention du présent arrêté peut délivrer au propriétaire inscrit du véhicule un avis à cet effet. Tout avis ainsi délivré est signifié personnellement au propriétaire inscrit du véhicule à moteur ou à un membre adulte de son ménage.

34. Any peace officer or by-law enforcement officer is hereby authorized to take such action or issue such tickets as they may deem to be necessary to enforce any provisions of this by-law.

34. Tout agent de la paix ou agent d'exécution des arrêtés est habilité à prendre les moyens ou à donner les contraventions qu'il estime nécessaires à l'application des dispositions du présent arrêté.

35. Every person duly appointed by the Council of the City of Moncton as a by-law enforcement officer is hereby authorized to give evidence pursuant to subsection 164(3) of the Municipalities Act, R.S.N.B., 1973, c. M-22, with amendments thereto.

35. Les personnes dûment nommées agents d'exécution des arrêtés par le conseil municipal de Moncton sont autorisées à rendre témoignage en application du paragraphe 164(3) de la *Loi sur les municipalités*, L.R.N.-B. 1973, chap. M-22, ensemble ses modifications.

Penalties

Peines

36. (1) Every person violating section 7(1) is guilty of an offence and is liable on conviction to a fine of not less than one hundred and twenty-five (\$125.00) and not more than one thousand and seventy dollars (\$1,070.00).

36. (1) Commet une infraction et est passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende de cent-vingt-cinq à mille soixante-dix dollars quiconque enfreint le paragraphe 7(1).

T-310

(2) Every person violating any other provision of this by-law is guilty of an offence and is liable on conviction to a fine of not less than forty-five dollars (\$45.00) and not more than one hundred twenty-five dollars (\$125.00).

(3) Notwithstanding subsections (1) and (2), a person who violates any provision of this by-law may pay an amount equal to the minimum penalty imposed under this section to the City of Moncton Revenue Office at City Hall within twenty (20) days from the date of the offence and upon such payment the person committing the offence is not liable to further prosecution for that offence.

(2) Commet une infraction et est passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende minimale de quarante-cinq dollars et d'une amende maximale de cent vingt-cinq dollars quiconque enfreint toute autre disposition du présent arrêté.

(3) Malgré les paragraphes (1) et (2), quiconque viole une disposition du présent arrêté peut payer une somme égale à l'amende minimale infligée en vertu du présent article au bureau du revenu de la Ville de Moncton, situé à l'hôtel de ville, dans un délai de vingt jours suivant la date de l'infraction, et, ayant versé cette somme, l'auteur de l'infraction n'est passible d'aucune poursuite pour cette infraction.

Repeal

A by-law entitled "A BY-LAW RELATING TO THE REGULATION OF TRAFFIC, PARKING AND THE USE OF STREETS IN THE CITY OF MONCTON", being by-law # T-102, ordained and passed December 2, 2002, and all amendments thereto, is hereby repealed.

ORDAINED AND PASSED June 07, 2010.

First Reading: May 17, 2010
Second Reading: June 07, 2010
Third Reading: June 07, 2010

Abrogation

Est abrogé l'arrêté intitulé « A BY-LAW RELATING TO THE REGULATION OF TRAFFIC, PARKING AND THE USE OF STREETS IN THE CITY OF MONCTON », soit l'arrêté n° T-102, fait et adopté le 2 Decembre 2002, ensemble ses modifications.

FAIT ET ADOPTÉ le 07 juin 2010.

Première lecture : le 17 mai 2010
Deuxième lecture : le 07 juin 2010
Troisième lecture : le 07 juin 2010

Mayor/Maire

City Clerk/Secrétaire municipale

**Schedule "A"
Through Streets**

**Annexe A
Voies de circulation**

Alexander Avenue , except at Milner Road	Avenue Alexander , excepté à l'angle du chemin Milner
Albert Street	Avenue Athlone
Alma Street , except at St. George Street and Queen Street	Avenue Atlantic
Anahid Street	Avenue Ayer , excepté à l'angle des rues Crandall, Pellerin et Argyle
Anne Street	Avenue Belford
Archibald Street , except at Queen Street, St. George Street and Mountain Road	Avenue Bennett
Arden Street , except at MacBeath Avenue and West Lane	Avenue Bessborough , excepté à l'angle du boulevard Mount Royal, du chemin Milner, du boulevard Dickson et de la rue Bennett/du croissant Tansfield
Argyle Street , except at Purdy Avenue	Avenue Broadview , excepté à l'angle de la promenade Orchard et de la promenade Woodland
Arsenault Court	Avenue Bromley , excepté à l'angle de l'avenue Garden Hill
Ashley Crescent	Avenue Burlington , excepté à l'angle de la promenade Grandview
Assomption Boulevard , except at Vaughan Harvey Boulevard, Foundry Street, Lutz Street and Westmorland Street	Avenue Carney , excepté à l'angle de la rue Noel et des avenues Johnson et Edgett
Athlone Avenue	Avenue Columbus , excepté à l'angle de la promenade Fairview Knoll
Atlantic Avenue	Avenue Connaught , excepté à l'angle de l'avenue MacBeath et de la ruelle West et du boulevard Wheeler
Auburn Circle	Avenue Donald
Autumn Terrace	Avenue Eastwood
Ayer Avenue , except at Crandall Street, Pellerin Street and Argyle Street	Avenue Edgett , excepté à l'angle de l'avenue Connaught et des rues Arden et Noel
Baffin Drive	Avenue Edmonton , excepté à l'angle de la rue Lockhart
Baig Boulevard	Avenue Ellerdale , excepté à l'angle du chemin Queen Mary
Barker Street	Avenue First , excepté à l'angle des rues Lorne et Argyle
Barrieau Road except at Ivy Road	Avenue Fraser
Barrington Crescent	Avenue Frenette
Beaverbrook Street	Avenue Frobisher
Belford Avenue	Avenue Garden Hill
Bell Street	Avenue Gross , excepté à l'angle de la rue Chester
Belmont Street	Avenue Johnson , excepté à l'angle de la rue Noel
Bennett Avenue	Avenue Joyce

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Berry Street

Bessborough Avenue, except at Mount Royal Boulevard, Milner Road, Dickson Boulevard, and Bennett Street/Tansfield Crescent

Birchmount Drive

Bonaccord Street, except at Gordon Street, St. George Street and Park Street

Bond Drive

Botsford Street, except at Queen Street, St. George Street and Mountain Road

Boundary Drive

Braemar Drive,

Brandon Street

Branch Street

Brentwood Crescent

Bridlewood Way

Broadview Avenue, except at Orchard Drive and Woodland Drive

Broadway Street, except at Reilly Avenue

Bromley Avenue, except at Garden Hill Avenue

Brookside Drive

Budd Lane, except at Storey Road

Bulman Drive, except at Glencairn Drive

Burlington Avenue, except at Grandview Drive

Camden Crescent

Camelot Court

Cameron Street, except at Gordon, St. George and John Sts.

Candice Street

Cardigan Lane, except at Woodleigh Street

Carmel Street

Carney Avenue, except at Noel Street, Johnson Avenue and Edgett Avenue

Carson Drive

Cedar Street, except at Noel Street

Centennial Drive

Avenue Katherine, excepté à l'angle du croissant Norton et de la rue Lancaster

Avenue Kingston

Avenue Laird

Avenue Lester, excepté à l'angle des rues Queen et St. George, et du chemin Mountain

Avenue MacBeath, excepté à l'angle des rues Arden et Noel, et de l'avenue Connaught

Avenue Mailhot, excepté à l'angle de la promenade Hildegard

Avenue Marquette, excepté à l'angle de la promenade Magellan

Avenue Massey, excepté à l'angle de la rue Broadway, et des promenades McLaughlin et Elmwood

Avenue McKay

Avenue MacNaughton

Avenue McSweeney, excepté à l'angle de l'avenue Connaught et des rues Noel et Myers

Avenue Mitchner

Avenue Morton, excepté à l'angle de l'avenue Université et de la promenade McLaughlin

Avenue Murphy, excepté à l'angle des rues Connolly, et Redmond

Avenue Northview

Avenue Pacific

Avenue Portledge, excepté à l'angle de l'avenue Garden Hill

Avenue Reilly

Avenue Richmond

Avenue Sherrard, excepté à l'angle de la rue High

Avenue Teaberry

Avenue Université, excepté les bretelles de la route 15 du côté nord de la route 15

Avenue Vine

Avenue War Veterans

Avenue Watson, excepté à l'angle de la rue Gilbert

Avenue Wellington

Avenue Whitney, excepté à l'angle de la rue Argyle

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

Century Drive, except at Chapman Street to Bessborough Avenue

Chapman Street

Charles Lutes Road

Charlotte Street

Chateau Drive, except at King's Bridge Road

Chelsea Road

Chesed Boulevard

Church Street, except at Mountain Road, St. George Street and Queen Street

Churchill Street, except at James Street

Clément Cormier Street

Clermont Street

Colby Crescent

Collishaw Street

Columbus Avenue, except at Fairview Knoll Drive

Commerce Street

Connaught Avenue, except at MacBeath Avenue and West Lane and Wheeler Boulevard

Copperfield Street

Coriander Street

Coventry Crescent

Crandall Street

Crawford Street

Crestwood Drive, except at Elmhurst Drive and Cardigan Lane

Crowley Farm Road

Creston Boulevard

Crowbush Crescent

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Avenue Winter, excepté à l'angle de l'avenue Garden Hill

Avenue Worthington

Boulevard Assomption, excepté à l'angle du boulevard Vaughan Harvey, et des rues Foundry, Lutz et Westmorland

Boulevard Baig

Boulevard Chesed

Boulevard Creston

Boulevard Dickson, excepté à l'angle de l'avenue Bessborough

Boulevard Harrisville, excepté dans l'intersection du chemin Shediac et excepté les bretelles de la route 15 du côté nord de la route 15

Boulevard Millenium

Boulevard Mount Royal, excepté à l'angle de l'avenue Bessborough

Boulevard St. George, excepté à l'angle de la rue Sixth, du chemin Milner, et de la promenade Edinburgh

Boulevard Vaughan Harvey, excepté à l'angle des rues Collishaw et Main, et des boulevards Millenium, St. George et Assomption

Boulevard Westmount, excepté à l'angle du boulevard Mount Royal

Cercle Auburn

Cercle Westbrook

Chemin Barrieau, excepté à l'angle du chemin Ivy

Chemin Charles Lutes

Chemin Chelsea

Chemin Crowley Farm

Chemin Elmhurst

Chemin Forest Grove

Chemin Glengrove

Chemin Gorge

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Curry Street	Chemin Hennessey
Deepwood Street	Chemin Highlandview
Delong Drive	Chemin Ivy , excepté à l'angle de la promenade Hildegard
Derby Street , except at Young Street	Chemin Labrosse
Dickson Boulevard , except at Bessborough Avenue	Chemin Lewisville , excepté à l'angle de la promenade Elmwood et du chemin Shediac
Dominion Street , except at York, Essex, John, Park, St. George and Gordon Streets	Chemin Masters , excepté à l'angle de l'avenue Ellerdale
Donald Avenue	Chemin Mill
Douglas Street , except at Sixth Street	Chemin Milner , excepté à l'angle de l'avenue Bessborough
Drummond Street	Chemin Mount Pleasant
Dutchill Street	Chemin Mountain , excepté dans les intersections des rues Botsford, Church, Archibald, High et Walker, des boulevards Vaughan Harvey et Plaza, des promenades Birchmount, Killam, Hildegard, et Trinity, de la ruelle West et des chemins Mapleton, Sheraton Green et Gorge, ainsi que la bretelle de sortie du boulevard Wheeler et les bretelles d'entrée et de sortie de la route transcanadienne
East Street	Chemin Northwood
Eastwood Avenue	Chemin Queen Mary , excepté à l'angle de l'avenue McKay
Echo Drive , except at Keillor Street	Chemin Rennick
Edgehill Drive	Chemin Royal
Edgett Avenue , except at Connaught Avenue, Arden Street, and Noel Street	Chemin Salisbury
Edinburgh Drive , except at St. George Boulevard	Chemin Shediac , excepté à l'angle du boulevard Harrisville
Edmonton Avenue , except at Lockhart Street	Chemin Sheraton Green
Edward Street	Chemin Storey
Ellerdale Avenue , except at Queen Mary Road	Chemin Storey Est
Elmhurst Road	Chemin Storey , excepté à l'angle de la rue Scott
Elmwood Drive , except at Caledonia Road, Hennessey Road/Price Street, Ellerdale Avenue and Mill Road/Morton Avenue	Chemin Upland
English Drive , except at Delong Drive	Chemin Weyburn
Enterprise Street , except at Broadview Ave.	Cour Arsenault
Erinvale Drive	Cour Camelot
Essex Street	

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Evangeline Street except at the intersection of Highlandview Road only

Evans Street

Evergreen Drive, except at Logan Lane, Glencairn Drive, Shannon Drive, Twin Oaks Drive and Sheffield Drive/Evergreen Park School

Fairlane Drive

Fairview Knoll Drive, except at Hennessey Road

Falkland Street

First Avenue, except at Lorne Street and Argyle Street

Forest Grove Road

Foundry Street, except at Albert Street/Record Street

Foxwood Drive

Frampton Lane, except at Hilton Drive/Highmeadow Drive

Fraser Avenue

Freeman Street, except at Penrose Street

Frenette Avenue

Frobisher Avenue

Gagnon Drive

Garden Hill Avenue

Garfield Street, except at West Lane

Gatineau Street

Georgia Lane

Germain Street

Givan Drive, except at Broadview Avenue and Burlington Avenue

Glencairn Drive, except at Bulman Drive, Maplehurst Drive, Evergreen Drive and Lonsdale Drive

Glengrove Road

Glenmoor Drive

Glenwood Drive

Gordon Street, except at Highfield Street and Weldon Street

Cour Huntington

Cour Spartan

Croissant Ashley

Croissant Barrington

Croissant Brentwood

Croissant Camden

Croissant Colby

Croissant Coventry

Croissant Crowbush

Croissant Hillary

Croissant Hows

Croissant Lasalle

Croissant Liberty, excepté à l'angle de l'avenue Marquette

Croissant Olympic

Croissant Silverwood

Croissant Stanley

Promenade Baffin

Promenade Birchmount

Promenade Bond

Promenade Boundary

Promenade Braemar, excepté à l'angle de la rue Centre

Promenade Brookside

Promenade Bulman, excepté à l'angle de la promenade Glencairn

Promenade Carson

Promenade Centennial

Promenade Century, excepté à l'angle de la rue Chapman et l'avenue Bessborough

Promenade Chateau, excepté à l'angle du chemin King's Bridge

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Gorge Road	Promenade Crestwood , excepté à l'angle de la promenade Elmhurst et de la ruelle Cardigan
Grand Trunk Street	Promenade Delong
Greenhaven Drive	Promenade Echo , excepté à l'angle de la rueKeillor
Greenock Street	Promenade Edgehill
Greenwich Drive	Promenade Edinburgh , excepté à l'angle de la boulevard St. George
Gross Avenue , except at Chester Street	Promenade Elmwood , excepté à l'angle du chemin Caledonia, du chemin Hennessey/rue Price, avenue Ellerdale et du chemin Mill/avenue Morton
Gurney Drive	Promenade English , excepté à l'angle de la promenade Delong
Halifax Street	Promenade Erinvale
Harrisville Boulevard , except at Shediac Road and Route 15 North on/off ramp	Promenade Evergreen , excepté à l'angle de la ruelle Logan, et les promenades Glencairn, Shannon, Twin Oaks et Sheffield/l'école Evergreen Park
Hastings Street , except at Purdy Avenue and Whitney Avenue	Promenade Fairlane
Heather Drive	Promenade Fairview Knoll , excepté à l'angle du chemin Hennessey
Heathwood Street	Promenade Foxwood
Hemmer Jane Drive , except at Bonavista Court	Promenade Gagnon
Hennessey Road	Promenade Givan , excepté à l'angle de l'avenue Broadview et de l'avenue Burlington
Henry Street	Promenade Glencairn , excepté à l'angle des promenades Bulman, Maplehurst, Evergreen et Lonsdale
Henri Dunant Street	Promenade Glenmoor
High Street , except at Gordon Street, John Street, York Street, Sherrard Avenue and Connaught Avenue	Promenade Glenwood
Highfield Street , except at Gordon Street, St. George Street, John Street and Mountain Road	Promenade Greenhaven
Highlandview Road	Promenade Greenwich
Hildegard Drive	Promenade Gurney
Hillary Crescent	Promenade Heather
Hillcrest Drive	Promenade Hemmer Jane , excepté à l'angle du cour Bonavista
Hillside Drive	Promenade Hildegard
Hilton Drive	Promenade Hillcrest
Holland Drive	
Hollywood Drive	
Hopper Street	

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Horsman Road	Promenade Hillside
Hows Crescent	Promenade Hilton
Huntington Court	Promenade Holland
Intercolonial Way	Promenade Hollywood
Isington Street except at Mailhot Avenue	Promenade Kenmore , excepté à l'angle de la promenade Wynwood
Ivy Road , except at Hildegard Drive	Promenade Kenview
James Street	Promenade Kenwood
John Street , except at High Street and Highfield Street	
Johnson Avenue , except at Noel Street	Promenade Killam , excepté à l'angle de la boulevard Millenium et la rue Collishaw
Jones Street , except at Connaught and Sherrard Avenue	Promenade Kirkwood
Joyce Avenue	Promenade Knox
Jutland Street , except at Verdun Street	Promenade Leaside
Katherine Avenue , except at Norton Crescent and Lancaster Street	Promenade Leopold F Belliveau
Kendra Street , except at Cedar Street	Promenade Lonsdale , excepté à l'angle de la promenade Glencairn
Kenmore Drive , except at Wynwood Drive	Promenade Lotusrow
Kenview Drive	Promenade Lynwood
Kenwood Drive	Promenade Magellan
Killam Drive , except at Millenium Boulevard and Collishaw Street	Promenade Maplehurst , excepté à l'angle des promenades Glencairn et Twin Oaks
King Street	Promenade Maplewood
Kingston Avenue	Promenade McLaughlin , excepté à l'angle de l'avenue Morton
Kirkwood Drive	Promenade Meadowdale
Knox Drive	Promenade Mecca
Labrosse Road	Promenade Miller
Lady Guinevere Street , except at Camelot Court	Promenade Monaghan
Laforge Street	Promenade Muirfield , excepté à l'angle de la Terrasse Augusta
Laird Avenue	Promenade Notingham
Lasalle Crescent	Promenade Oak Ridge

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Leeside Drive

Leopold F. Belliveau Drive

Lester Avenue, except at Queen Street, St. George Street, and Mountain Road

Lewis Street

Lewisville Road, except at Elmwood Drive and Shediac Road

Liberty Crescent, except at Marquette Avenue

Limerick Street, except at Lockhard Street and Shirley Avenue

Lockwood Street

Loftus Street

Logan Lane, except at Evergreen Drive

Lonsdale Drive, except at Glencairn Drive

Lorne Street, except at Purdy Avenue

Lotusrow Drive

Lutz Street, except at Mountain Road, Queen Street, Main Street and Record Street

Lynch Street

Lynwood Drive

MacAleese Lane

MacBeath Avenue, except at Arden Street, Noel Street and Connaught Avenue

MacNaughton Avenue

MacWilliam Street

Magellan Drive

Mailhot Avenue, except at Hildegard Drive

Main Street, except at Milner Road, Mount Royal Blvd., Vaughan Harvey Blvd., Assumption Blvd., Highfield Street, Foundry Street, Lutz Street, Botsford Street, King Street, the entrance to the Superstore, and Route 15

Maplehurst Drive, except at Glencairn and Twin Oaks Drive

Promenade Orchard, excepté à l'angle de l'avenue Burlington

Promenade Palisade, excepté à l'angle de la rue Neville

Promenade Parkwood

Promenade Pasadena, excepté à l'angle de la rue Laforge

Promenade Poirier

Promenade Redwood

Promenade Rockland

Promenade Rockmaple, excepté à l'angle de la promenade Maplehurst

Promenade Royal Oaks

Promenade Rural Estates

Promenade Russet

Promenade Sandalwood

Promenade Satinwood

Promenade Savannah, excepté à l'angle de la ruelle Georgia et de la promenade Meadow

Promenade Savoie

Promenade Shannon, excepté à l'angle de la terrasse White Oak et la promenade Evergreen

Promenade Silverstone

Promenade Sir Lancelot

Promenade Somerset

Promenade Southland

Promenade Stoneham

Promenade Summerhill, excepté à l'angle de la promenade Crestwood

Promenade Sunshine, excepté à l'angle de la promenade Firestone et de la croissant Algonquin

Promenade Tanglewood

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Maplewood Drive**Mark Street****Marquette Avenue**, except at Magellan Drive**Martin Street****Massey Avenue**, except at Broadway Street, McLaughlin Drive and Elmwood Drive**Masters Road**, except at Ellerdale Avenue**Mayfield Street****McAndrew Street****McAnn Street****McKay Avenue****McLaughlin Drive**, except at Morton Avenue**McSweeney Avenue**, except at Connaught Avenue, Noel Street and Myers Street**Meadow Lane**, except at Branch Street**Meadowdale Drive****Mecca Drive****Melville Street**, except at Purdy Avenue, First Avenue, and Second Avenue**Mill Road****Millenium Boulevard****Miller Drive****Milner Road**, except at Bessborough Avenue**Mitchner Avenue****Monaghan Drive****Morton Avenue**, except at Université Avenue and McLaughlin Drive**Mount Pleasant Road****Promenade Tobin****Promenade Thistlevale****Promenade Twin Oaks**, excepté à l'angle des promenades Evergreen et Maplehurst**Promenade Willowbend**, excepté à l'intersection est de la promenade Wynwood**Promenade Wortman****Promenade Wrysdale****Promenade Wynwood**, excepté à l'angle de la promenade Kenmore**Rue Albert****Rue Alma**, excepté à l'angle des rues St. George et Queen**Rue Anahid****Rue Anne****Rue Archibald**, excepté à l'angle des rues Queen et St. George, et du chemin Mountain**Rue Arden**, excepté à l'angle de l'avenue MacBeath, et de la ruelle West**Rue Argyle**, excepté à l'angle de l'avenue Purdy**Rue Barker****Rue Beaverbrook****Rue Bell****Rue Belmont****Rue Berry****Rue Bonaccord**, excepté à l'angle des rues Gordon, St. George et Park**Rue Botsford**, excepté à l'angle des rue Queen, St. George et du chemin Mountain**Rue Brandon**

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Mount Royal Boulevard, except at Bessborough Avenue

Mountain Road, except at Botsofrd Street, Church Street, Archibald Street, High Street, West Lane, Vaughan Harvey Boulevard, Killam Drive, Mapleton Road, Birchmount Drive, Walker Street, Plaza Boulevard, Wheeler off ramp, Trinity Drive, Hildegard Drive, Sheraton Green Road, Gorge Road and the TCH on/off ramp

Muirfield Drive, at Augusta Terrace

Murphy Avenue, except at Connolly Street and Redmond Street

Neville Street

Newton Street, except at Chapman Street

Noel Street, except at Churchill Street, MacBeath Avenue, West Lane, Katherine Avenue and McSweeney Avenue

North Street, except at Sherrard Avenue

Northview Avenue

Northwood Road

Notingham Drive

Oak Ridge Drive

Oakmmor Terrace

Olympic Crescent

Orchard Drive, except at Burlington Avenue

Pacific Avenue

Palisade Drive, except at Neville Street

Park Street, except at Dominion Street, High Street, Cameron Street, Weldon Street, Highfield Street, Bonaccord Street, Archibald Street and Lutz Street

Parkland Drive

Parkwood Drive

Pasadena Drive except at Laforge Street

Pellerin Street

Penrose Street

Peter Street

Rue Branch

Rue Broadway, excepté à l'angle de l'avenue Reilly

Rue Cameron, excepté à l'angle des rues Gordon, St. George et John

Rue Candice

Rue Cardigan, excepté à l'angle de la rueWoodleigh

Rue Carmel

Rue Cedar, excepté à l'angle de la rue Noel

Rue Chapman

Rue Charlotte

Rue Church, excepté à l'angle du chemin Mountain et des rues St. George et Queen

Rue Churchill, excepté à l'angle de la rue James

Rue Clément Cormier

Rue Clermont

Rue Collishaw

Rue Commerce

Rue Copperfield

Rue Coriander

Rue Crandall

Rue Crawford

Rue Curry

Rue Deepwood

Rue Derby, excepté à l'angle de la rue Young

Rue Dominion, excepté à l'angle des rues York, Essex, John, Park, St. George et Gordon

Rue Douglas, excepté à l'angle de la rue Sixth

Rue Drummond

Rue Dutchill

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Pleasant Street	Rue East
Poirier Drive	Rue Edward
Portledge Ave. , except at Garden Hill Ave.	Rue Enterprise , excepté à l'angle de l'avenue Broadview
Prince Street	Rue Essex
Queen Street , except at Church Street, Botsford Street and Lewis Street	Rue Évangeline , excepté à l'intersection du chemin Highlandview seulement
Queen Mary Road , except at McKay Avenue	Rue Evans
Redmond Street	Rue Falkland
Redwood Drive	Rue Freeman , excepté à l'angle de la rue Penrose
Reilly Avenue	Rue Garfield , excepté à l'angle de la ruelle West
Renfrew Street , except at Germain Street	Rue Gatineau
Rennick Road	Rue Germain
Richmond Avenue	Rue Gordon , excepté à l'angle des rues Highfield et Weldon
Robinson Street , except at St. George Street, Mountain Road, Queen Street and Record Street	Rue Grand Trunk
Rockland Drive	Rue Greenock
Rockmaple Drive , except at Maplehurst Drive	Rue Halifax
Rossmount Terrace	Rue Hastings , excepté à l'angle de l'avenue Purdy et de l'avenue Whitney
Royal Road	Rue Heathwood
Royal Oaks Drive	Rue Henri Dunant
Rural Estates Drive	Rue Henry
Russet Drive	Rue High , excepté à l'angle des rues Gordon, John, et York et des avenues Sherrard et Connaught
Ryan Street , except at Hildegard Drive	Rue Highfield , excepté à l'angle des rues Gordon, St. George et John, et du chemin Mountain
Salisbury Road	Rue Hopper
Sandalwood Drive	Rue Horsman
Satinwood Drive	Rue Isington , excepté à l'angle de l'avenue Mailhot
Savannah Drive , except at Georgia Lane and Meadow Drive	

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Savoie Drive

Shannon Drive, except at White Oak Terrace and Evergreen Drive

Shediac Road, except at Harrisville Boulevard

Sheraton Green Road

Sherrard Avenue, except at High Street

Silverstone Drive

Silverwood Crescent

Sir Lancelot Drive

Sixth Street

Sommerset Drive

Southland Drive

Spartan Court

Spruce Street, except at James Street, Duffy Street and Noel Street

Spurr Street, except at King Street

St. George Boulevard, except at Sixth Street, Milner Road and Edinburgh Drive

St. George Street

Stanley Crescent

Steadman Street, except at King Street and St. George Street

Storey Road except at Scott Street

Stoneham Drive

Storey Road

Storey Road East

Summerhill Drive, except at Crestwood Drive

Sunshine Drive, except at Firestone Drive and Algonquin Crescent

Tanglewood Drive

Teaberry Avenue

Rue James

Rue John, excepté à l'angle des rues High et Highfield

Rue Jones, excepté à l'angle des avenues Connaught et Sherrard

Rue Jutland, excepté à l'angle de la rue Verdun

Rue Kendra, excepté à l'angle de la rue Cedar

Rue King

Rue Lady Guinevere, excepté à l'angle de la cour Camelot

Rue Laforge

Rue Lewis

Rue Limerick, excepté à l'angle de la rue Lockhard et de l'avenue Shirley

Rue Lockwood

Rue Loftus

Rue Lorne, excepté à l'angle de l'avenue Purdy

Rue Lutz, excepté à l'angle du chemin Mountain et des rues Queen, Main et Record

Rue Lynch,

Rue Main, excepté à l'angle du chemin Milner, des boulevards Mount Royal, Vaughan Harvey, et Assomption, des rues Highfield, Foundry, Lutz, Botsford, et King, ainsi qu'à l'entrée du centre commercial Superstore, et Route 15.

Rue MacWilliam

Rue Mark

Rue Martin

Rue Mayfield

Rue McAndrew

Rue McAnn

Rue Melville, excepté à l'angle des avenues Purdy, First et Second

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Teesdale Street

Thistlevale Drive

Timberway Lane

Tobin Drive

Twin Oaks Drive, except at Evergreen Drive and Maplehurst Drive

Université Avenue, except at Route 15 north ramps

Upland Road

Vaughan Harvey Boulevard, except at Collishaw Street, Millenium Boulevard, St. George Boulevard, Main Street and Assomption Boulevard

Verdun Street, except at Jutland Street

Vine Avenue

War Veterans Avenue

Waterloo Street

Watson Avenue, except at Gilbert Street

Weldon Street, except at St. George Street, Gordon Street, Park Street, and John Street

Wellington Avenue

West Lane, except at Connaught Avenue and Arden Street

West Street except at South Street and Burlington Avenue

Westbrook Circle

Westmount Boulevard, except at Mount Royal Blvd.

Weyburn Road

White Oak Terrace, except at Shannon Drive and Tanglewood Drive

Whitney Avenue, except at Argyle Street

Wilbur Street

Willowbend Drive, except at the easterly intersection with Wynwood Drive

Willshire Way

Rue Neville

Rue Newton, excepté à l'angle de la rue Chapman

Rue Noel, excepté à l'angle de la rue Churchill, des avenues MacBeath, Katherine et McSweeney, et de la ruelle West

Rue North, excepté à l'angle de l'avenue Sherrard

Rue Park, excepté à l'angle des rues Domionion, High, Cameron, Weldon, Highfield, Bonaccord, Archibald et Lutz

Rue Pellerin

Rue Penrose

Rue Peter

Rue Pleasant

Rue Prince

Rue Queen, excepté à l'angle des rues Church, Botsford et Lewis

Rue Redmond

Rue Renfrew, excepté à l'angle de la rue Germain

Rue Robinson, excepté à l'angle des rues St. George, Queen et Record, et du chemin Mountain

Rue Ryan, excepté à l'angle de la promenade Hildegard

Rue Sixth

Rue Spruce, excepté à l'angle des rues James, Duffy et Noel

Rue Spurr, excepté à l'angle de la rue King

Rue St. George

Rue Steadman, excepté à l'angle des rues King et St. George

Rue Teesdale

Rue Verdun, excepté à l'angle de la rue Chapman

Rue Waterloo

Rue Weldon, excepté à l'angle des rues St. George, Gordon, Park et John

**Schedule "A" (Cont'd)
Through Streets**

Winnipeg Street except at Baltic Avenue
Winter Avenue, except at Garden Hill Avenue
Woodleigh Street, except at Gatineau St.
Wortman Drive
Worthington Avenue
Wrysdale Drive
Wynwood Drive, except at Kenmore Drive
York Street, except at High Street

**Annexe A (suite)
voies de circulation**

Rue West, excepté à l'angle de la rue South et de l'avenue Burlington
Rue White, excepté à l'angle de l'avenue Katherine
Rue Wilbur
Rue Winnipeg, excepté à l'angle de l'avenue Baltic
Rue Woodleigh, excepté à l'angle de la rue Gatineau
Rue York, excepté à l'angle de la rue High
Ruelle Budd, excepté à l'angle du chemin Storey
Ruelle Frampton, excepté à l'angle des promenades Hilton et Highmeadow
Ruelle Georgia
Ruelle Logan, excepté à l'angle de la promenade Evergreen
Ruelle MacAleese
Ruelle Meadow, excepté à l'angle de la promenade Branch
Ruelle Timberway
Ruelle West, excepté à l'angle de l'avenue Connaught et de la rue Arden
Terrasse Autumn
Terrasse Oakmoor
Terrasse Rossmount
Terrasse White Oak, excepté à l'angle des promenades Shannon et Tanglewood
Voie Bridlewood
Voie Intercolonial
Voie Willshire

**Schedule "B"
Stop signs**

Alexander Avenue, at Milner Road

Alma Street, at St. George Street and Queen Street

Arden Street, at MacBeath Avenue (4-way) and West Lane (4-way)

Argyle Street, at Purdy Avenue and Ayer Avenue (3-way)

Barrieau Road, at Ivy Road

Bessborough Avenue, at Mount Royal Blvd. (4-way) Milner Road (4-way), Dickson Blvd. (4-way), and Bennett Ave./Transfield Cres. (4-way)

Bonnacord Street, at Gordon Street, St. George Street and Park Street (4-way)

Botsford Street, at Queen Street (4-way)

Broadview Avenue, at Woodland Drive (4-way), Orchard Drive and West Street

Broadway Street, at Reilly Avenue

Bromley Avenue, at Garden Hill Avenue

Bulman Drive, at Glencairn Drive (4-way)

Burlington Avenue, at Grandview Drive

Cameron Street, at Gordon Street, St. George Street and John Street

Carney Avenue, at Noel Street, Johnson Avenue and Edgett Avenue

Cedar Street, at Noel Street

Century Drive, at Chapman Street and Bessborough Avenue

Church Street, at St. George Street and Queen Street (4-way)

Churchill Street, at James Street

Columbus Avenue, at Fairview Knoll Drive

Crestwood Drive, at Elmhurst Road and Cardigan Lane

Dickson Boulevard, at Bessborough Avenue (4-way)

Dominion Street, at York Street, Essex Street, John Street, Park Street (4-way), St. George Street and Gordon Street

Douglas Street, at Sixth Street

Echo Drive, at Keillor Street (3-way)

Edgett Street, at Connaught Avenue, Arden Street and Noel Street

Ellerdale Avenue, at Queen Mary Road

English Drive, at Delong Drive

**Annexe B
Panneaux d'arrêt**

Avenue Alexander, à l'angle du chemin Milner

Avenue Bessborough, à l'angle du boulevard Mount Royal «arrêt toutes directions», de la rue Milner «arrêt toutes directions», de la boulevard Dickson «arrêt toutes directions», et de l'avenue Bennett/croissant Tansfield «arrêt toutes directions»

Avenue Broadview, à l'angle de la promenade Woodland «arrêt toutes directions», de promenade Orchard, et la rue West

Avenue Bromley, à l'angle de l'avenue Garden Hill

Avenue Burlington, à l'angle de la promenade Grandview

Avenue Carney, à l'angle de la rue Noel, et des avenues Johnson et Edgett

Avenue Columbus, à l'angle de la promenade Fairview Knoll

Avenue Ellerdale, à l'angle du chemin Queen Mary

Avenue First, à l'angle des rues Lorne et Argyle

Avenue Gross, à l'angle de la rue Chester

Avenue Johnson, à l'angle de la rue Noel

Avenue Katherine, à l'angle du croissant Norton, et de la rue Lancaster

Avenue MacBeath, à l'angle de la rue Arden «arrêt toutes directions»

Avenue Mailhot, à l'angle de la promenade Hildegard

Avenue Marquette, à l'angle de la promenade Magellan

Avenue Massey, à l'angle de la rue Broadway, et des promenades McLaughlin et Elmwood

Avenue McSweeney, à l'angle de l'avenue Connaught, de la rue Noel «arrêt toutes directions», et de la rue Myers

Avenue Murphy, à l'angle de la rue Connolly «arrêt toutes directions», et de la rue Redmond

Avenue Portledge, à l'angle de l'avenue Garden Hill

Avenue Purdy, à l'angle de la rue Lorne «arrêt toutes directions»

Avenue Sherrard, à l'angle de la rue High «arrêt toutes directions»

Avenue Winter, à l'angle de l'avenue Garden Hill

Boulevard Dickson, à l'angle de l'avenue Bessborough «arrêt toutes directions»

Boulevard Mount Royal, à l'angle de l'avenue Bessborough «arrêt toutes directions»

Boulevard Westmount, à l'angle du boulevard Mount Royal

Chemin Barrieau, à l'angle du chemin Ivy

Schedule "B"
Stop signs

Annexe B (Suite)
Panneaux d'arrêt

Enterprise Street, at Broadview Avenue

Essex Street, at Edmonton Avenue and Lockhart Avenue (4-way)

Evergreen Drive, at Logan Lane (4-way), Glencairn Drive (4-way), Shannon Drive (4-way), Sheffield Drive/Evergreen Park School (4-way), and Twin Oaks Drive (4-way)

Fairview Drive, at Broadview Avenue and Burlington Avenue

Fairview Knoll Drive, at Hennessey Road

First Avenue, at Lorne Street and Argyle Street

Foundry Street, at Record Street/Albert Street (4-way)

Frampton Lane, at Hilton Drive and Highmeadow Drive (4-way)

Garfield Street, at West Lane

Givan Drive, at Broadview Avenue and Burlington Avenue

Glencairn Drive, at Bulman Drive (4-way), Maplehurst Drive (4-way), Evergreen Drive (4-way), and Lonsdale Drive (4-way)

Gordon Street, at Highfield Street (4-way), Weldon Street (4-way), and High Street (4-way)

Gross Avenue, at Chester Street

Hemmer Jane Drive, at Bonavista Court

Hilton Drive, at Frampton Lane/Highmeadow Drive (4-way)

High Street, at Gordon Street (4-way), John Street (4-way), and Mountain Road

Highfield Street, at John Street – four-way stop

Isington Street, at Mailhot Avenue

Ivy Road, at Hildegard Drive

Jones Street, at Connaught Avenue and Sherrard Avenue

John Street, at Highfield Street (4-way)

Johnson Avenue, at Noel Street

Jutland Street, at Verdun Street

Katherine Avenue, at Norton Crescent and Lancaster Street

Kendra Street, at Cedar Street (4-way)

Kenmore Drive, at Wynwood Drive (4-way)

Lady Guinevere Street, at Camelot Court

Lester Avenue, at Queen Street, St. George Street, and Mountain Road

Liberty Crescent, at Marquette Avenue

Chemin Ivy, à l'angle de la promenade Hildegard

Chemin Masters, à l'angle de l'avenue Ellerdale

Chemin Milner, à l'angle de l'avenue Bessborough « arrêt toutes directions »

Chemin Queen Mary, à l'angle du boulevard McKay

Croissant Liberty, à l'angle de l'avenue Marquette

Promenade Bulman, à l'angle de la promenade Glencairn « arrêt toutes directions »

Promenade Centure, à l'angle de la rue Chapman et de l'avenue Bessborough

Promenade Crestwood, à l'angle du chemin Elmhurst et de la ruelle Cardigan

Promenade Echo, à l'angle de la rue Keillor « arrêt trois directions »

Promenade English, à l'angle de la promenade Delong

Promenade Evergreen, à l'angle de la ruelle Logan « arrêt toutes directions », de la promenade Glencairn « arrêt toutes directions », de la promenade Shannon « arrêt toutes directions », de la promenade Sheffield/l'École Evergreen Park « arrêt toutes directions », et de la promenade Twin Oaks « arrêt toutes directions »

Promenade Fairview, à l'angle de l'avenue Broadway et de l'avenue Burlington

Promenade Fairview Knoll, à l'angle du chemin Hennessey

Promenade Givan, à l'angle de la rue Broadview et de la rue Burlington

Promenade Glencairn, à l'angle de la promenade Bulman « arrêt toutes directions », de la promenade Maplehurst « arrêt toutes directions », de la promenade Evergreen « arrêt toutes directions », et de la promenade Lonsdale « arrêt toutes directions »

Promenade Hemmer Jane, à l'angle de la cour Bonavista

Promenade Hilton, à l'angle de la ruelle Frampton/promenade Highmeadow « arrêt toutes directions »

Promenade Kenmore, à l'angle de la promenade Wynwood « arrêt toutes directions »

Promenade Lonsdale, à l'angle de la promenade Glencairn « arrêt toutes directions »

Promenade Maplehurst, à l'angle de la promenade Glencairn « arrêt toutes directions », et de la promenade Twin Oaks « arrêt toutes directions »

Promenade Muirfield, à l'angle de la terrasse Augusta

**Schedule "B"
Stop signs**

**Annexe B (Suite)
Panneaux d'arrêt**

Logan Lane, at Evergreen Drive (4-way)

Lonsdale Drive, at Glencairn Drive (4-way)

Lutz Street, at Record Street/Robinson Street (4-way), Queen Street, and Mountain Road

MacBeath Avenue, at Arden Street (4-way)

Mailhot Avenue, at Hildegard Drive

Maplehurst Drive, at Glencairn Drive (4-way), and Twin Oaks Drive (4-way)

Marquette Avenue, at Magellan Drive

Massey Avenue, at Broadway Street, McLaughlin Drive, and Elmwood Drive

Masters Road, at Ellerdale Avenue

McSweeney Avenue, at Connaught Avenue, Noel Street (4-way), and Myers Street

Meadow Lane, at Branch Street

Milner Road, at Bessborough Avenue (4-way)

Moore Street, at Echo Drive

Mount Royal Boulevard, at Bessborough Avenue (4-way)

Muirfield Drive, at Augusta Terrace

Murphy Avenue, at Connolly Street (4-way), and Redmond Street

Newton Street, at Chapman Street

Noel Street, at Churchill Street, MacBeath Avenue, West Lane, Katherine Avenue and McSweeney Avenue (4-way)

North Street, at Sherrard Avenue

Orchard Drive, at Burlington Avenue

Palisade Drive, at Neville Street

Park Street, at Dominion Street (4-way), High Street, Cameron Street, Weldon Street (4-way), Highfield Street, Bonaccord Street (4-way), Archibald Street, and Lutz Street

Pasadena Drive, at Laforge Street

Pellerin Street, at Ayer Avenue/Danford Street (4-way)

Portledge Avenue, at Garden Hill Avenue

Purdy Avenue, at Lorne Street (4-way)

Promenade Orchard, à l'angle de l'avenue Burlington

Promenade Palisade, à l'angle de la rue Neville

Promenade Pasadena, à l'angle de la rue Laforge

Promenade Rockmaple, à l'angle de la promenade Maplehurst

Promenade Shannon, à l'angle de la promenade Evergreen « arrêt toutes directions », et de la terrasse White Oak « arrêt toutes directions »

Promenade Sunshine, à l'angle de la promenade Firestone/du croissant Algonquin « arrêt toutes directions »

Promenade Twin Oaks, à l'angle de la promenade Evergreen « arrêt toutes directions » et de la promenade Maplehurst « arrêt toutes directions »

Promenade Willowbend, à l'angle du côté est de l'intersection avec la promenade Wynwood

Promenade Wynwood, à l'angle de la promenade Kenmore « arrêt toutes directions »

Rue Alma, à l'angle de la rue St. George et de la rue Queen

Rue Arden, à l'angle de l'avenue MacBeath « arrêt toutes directions », et de la ruelle West « arrêt toutes directions »

Rue Argyle, à l'angle de l'avenue Purdy et de l'avenue Ayer « arrêt trois directions »

Rue Bonaccord, à l'angle de la rue Gordon, de la rue St. George et de la rue Park « arrêt toutes directions »

Rue Botsford, à l'angle de la rue Queen « arrêt toutes directions »

Rue Broadway, à l'angle de l'avenue Reilly

Rue Cameron, à l'angle de la rue Gordon, de la rue St. George et de la rue John

Rue Cedar, à l'angle de la rue Noel

Rue Church, à l'angle de la rue St. George et de la rue Queen « arrêt toutes directions »

Rue Churchill, à l'angle de la rue James

Rue Connolly, à l'angle de l'avenue Murphy « arrêt toutes directions »

Rue Dominion, à l'angle de la rue York, de la rue Essex, de la rue John, de la rue Park « arrêt toutes directions », de la rue St. George et de la rue Gordon

Rue Douglas, à l'angle de la rue Sixth

Rue Edgett, à l'angle de l'avenue Connaught, de la rue Arden et de la rue Noel

Rue Enterprise, à l'angle de l'avenue Broadview

Schedule "B"
Stop signs

Annexe B (Suite)
Panneaux d'arrêt

Queen Street, at Church Street (4-way), Botsford Street (4-way), and Lewis Street

Queen Mary Road, at McKay Avenue

Renfrew Street, at Germain Street

Robinson Street, at St. George Street, Mountain Road and Queen Street

Rockmaple Drive, at Maplehurst Drive

Ryan Street, at Hildegard Drive

Shannon Drive, at Evergreen Drive (4-way), and White Oak Terrace (4-way)

Sherrard Drive, at High Street (4-way)

Spruce Street, at James Street, Duffy Street and Noel Street

Spurr Street, at King Street

Steadman Street, at King Street and St. George Street

Sunshine Drive, at Firestone Drive/Algonquin Street (4-way)

Twin Oaks Drive, at Evergreen Drive (4-way) and Maplehurst Drive (4-way)

Verdun Street, at Chapman Street

Weldon Street, at Gordon Street (4-way), Park Street (4-way), and John Street

West Lane, at Arden Street (4-way)

West Street, at South Street and Burlington Avenue

Westmount Boulevard, at Mount Royal Boulevard

White Street, at Katherine Avenue

White Oak Terrace, at Tanglewood Drive (3-way), and Shannon Drive (4-way)

Willowbend Drive, at the easterly intersection with Wynwood Drive

Winnipeg Street, at Baltic Avenue

Winter Avenue, at Garden Hill Avenue

Woodleigh Street, at Gatineau Street

Wynwood Drive, at Kenmore Drive (4-way)

York Street, at High Street (4-way)

Young Street, at Derby Street (4-way)

Rue Essex, à l'angle de l'avenue Edmonton/l'avenue Lockhart « arrêt toutes directions »

Rue Foundry, à l'angle de la rue Record/de la rue Albert « arrêt toutes directions »

Rue Garfield, à l'angle de la ruelle West

Rue Gordon, à l'angle de la rue Highfield « arrêt toutes directions », la rue Weldon « arrêt toutes directions », de la rue High « arrêt toutes directions »

Rue High, à l'angle de la rue Gordon « arrêt toutes directions », de l'avenue Sherrard « arrêt toutes directions », de l'avenue Connaught et de la rue York « arrêt toutes directions »

Rue Highfield, à l'angle de la rue John « arrêt toutes directions », de la rue Gordon « arrêt toutes directions » et du chemin Mountain

Rue Isington, à l'angle de l'avenue Mailhot

Rue Jones, à l'angle de l'avenue Connaught et de l'avenue Sherrard

Rue John, à l'angle de la rue Highfield « arrêt toutes directions »

Rue Jutland, à l'angle de la rue Verdun

Rue Kendra, à l'angle de la rue Cedar « arrêt toutes directions »

Rue Lady Guinevere, à l'angle de la cour Camelot

Rue Lester, à l'angle de la rue Queen, de la rue St. George et du chemin Mountain

Rue Lutz, à l'angle de la rue Record/de la rue Robinson « arrêt toutes directions », de la rue Queen du chemin Mountain

Rue Moore, à l'angle de la promenade Echo

Rue Newton, à l'angle de la rue Chapman

Rue Noel, à l'angle de la rue Churchill, de l'avenue MacBeath, de la ruelle West, de l'avenue Katherin et de l'avenue McSweeney « arrêt toutes directions »

Rue North, à l'angle de l'avenue Sherrard

Rue Park, à l'angle de la rue Dominion « arrêt toutes directions », de la rue High, de la rue Cameron, de la rue Weldon « arrêt toutes directions », de la rue Highfield, de la rue Bonaccord « arrêt toutes directions », de la rue Archibald et de la rue Lutz

Rue Pellerin, à l'angle de l'avenue Ayer/de la rue Danforth « arrêt toutes directions »

Rue Queen, à l'angle de la rue Church « arrêt toutes directions », de la rue Botsford « arrêt toutes directions » et de la rue Lewis

Rue Renfrew, à l'angle de la rue Germain

**Annexe B (Suite)
Panneaux d'arrêt**

Rue Robinson, à l'angle de la rue St. George, du chemin Mountain et de la rue Queen

Rue Ryan, à l'angle de la promenade Hildegard

Rue Spruce, à l'angle de la rue James, de la rue Duffy et de la rue Noel

Rue Spurr, à l'angle de la rue King

Rue Steadman, à l'angle de la rue King et de la rue St. George

Rue Verdun, à l'angle de la rue Chapman

Rue Weldon, à l'angle de la rue Gordon « arrêt toutes directions », de la rue Park « arrêt toutes directions », et de la rue John

Rue West, à l'angle de la rue South, et de l'avenue Burlington

Rue White, à l'angle de l'avenue Katherine

Rue Winnipeg, à l'angle de l'avenue Baltic

Rue Woodleigh, à l'angle de la rue Gatineau

Rue York, à l'angle de la rue High « arrêt toutes directions »

Rue Young, à l'angle de la rue Derby « arrêt toutes directions »

Ruelle Frampton, à l'angle de la promenade Hilton\de la promenade Highmeadow « arrêt toutes directions »

Ruelle Logan, à l'angle de la promenade Evergreen « arrêt toutes directions »

Ruelle Meadow, à l'angle de la rue Branch

Ruelle West, à l'angle de la rue Arden « arrêt toutes directions »

Terrasse White Oak, à l'angle de la promenade Tanglewood « arrêt trois directions », et de la promenade Shannon « arrêt toutes directions »

**Schedule "C"
Yield Signs**

Alexander Avenue, at Beaton Avenue

Baker Street, at Beaverbrook Street

Beaton Avenue, at Hows Crescent

Beaverbrook Street, at Vaughan Harvey Boulevard

Berry Street, at Columbus Avenue

Branch Street, at the east end upon itself

Givan Drive, at Hillcrest Drive

Gordon Street, at Vaughan Harvey Boulevard

Henri Dunant Street, at Rideout Street

Hildegard Drive, at Ryan Road

Horsman Road, at its easterly intersection with Ryan Street

King Street, at its northerly intersection with St. George Street

King Street, at Mountain Road

King Street, at its northerly intersection with Belleview Avenue

King Street, at its intersection with Botsford Street

Laurelle Avenue, at Maplehurst Drive

Maplehurst Drive, at its northerly and southerly intersections with Kingsway Crescent

Mechanic Street, at Assomption Boulevard

Millenium Boulevard, at Pacific Avenue

Mountain Road, at Front Mountain Road

Queensway Drive, at its easterly intersection with Cherrylawn Drive

Ridgewood Avenue, at Queen Mary Road

Service Street, at Murphy Avenue

St. George Street, as its westerly intersection with King Street

Urquhart Avenue, at its westerly intersection with MacNaughton Avenue

Willowbend Drive, at Wynwood Drive

**Annexe C
Panneaux de cession de passage**

Avenue Alexander, à l'angle de l'avenue Beaton

Avenue Beaton, à l'angle du croissant Hows

Avenue Laurelle, à l'angle de la promenade Maplehurst

Avenue Ridgewood, à l'angle du chemin Queen Mary

Avenue Urquhart, à l'angle du côté ouest de l'intersection avec l'avenue MacNaughton

Boulevard Millenium, à l'angle de l'avenue Pacific

Chemin Horsman, à l'angle du côté est de l'intersection avec la rue Ryan

Chemin Mountain, à l'angle du chemin Front Mountain

Promenade Givan, à l'angle de la promenade Hillcrest

Promenade Hildegard, à l'angle du chemin Ryan

Promenade Maplehurst, à l'angle des côtés nord et sud des intersections avec le croissant Kingsway

Promenade Queensway, à l'angle du côté est de l'intersection avec la promenade Cherrylawn

Promenade Willowbend, à l'angle de la promenade Wynwood

Rue Barker, à l'angle de la rue Beaverbrook

Rue Beaverbrook, à l'angle du boulevard Vaughan Harvey

Rue Berry, à l'angle de l'avenue Columbus

Rue Branch,

Rue Gordon, à l'angle du boulevard Vaughan Harvey

Rue Henri Dunant, à l'angle de la rue Rideout

Rue King, à l'angle du côté nord de l'intersection avec la rue St. George

Rue King, à l'angle du chemin Mountain

Rue King, à l'angle du côté nord de l'intersection avec l'avenue Belleview

Rue King, à l'angle de l'intersection avec la rue Botsford

Rue Mechanic, à l'angle du boulevard Assomption

Rue Service, à l'angle de l'avenue Murphy

Rue St. George, à l'angle ouest de l'intersection avec la rue King

Schedule "D"
One-Way Highways

Northerly**Alma Street**, from St. George Street to Alma Street**Beech Street****Orange Lane****Orange Lane**, commencing at Main Street and extending 43 meters (142 feet);Southerly**Kirkwood Drive****Lester Avenue**, from Queen Street to Main Street**Robinson Street**, from Main Street to Assomption Boulevard (for a trial period ending June 6, 2005)Easterly**Alma Street**

Annexe D
Rues à sens unique

Vers le nord**Rue Alma**, entre les rues St. George et Alma**Rue Beech****Ruelle Orange****Ruelle Orange**, débutant à la rue Main jusqu'à 43 mètres (142 pieds) de celle-ci;Vers le sud**Avenue Lester**, entre les rues Queen et Main;**Promenade Kirkwood****Rue Robinson**, entre la rue Main et le boulevard Assomption (pour une période d'essai se terminant le 6 juin 2005)Vers l'est**Rue Alma**

**Schedule "E"
Laned Streets****Annexe E
Rues à voies multiples**

Botsford Street
Downing Street
Edinburgh Drive
Foundry Street
High Street
Killam Drive
King Street
Lewisville Road
Main Street
Morton Avenue
Mountain Road
Salisbury Road
Shediac Road
St. George Street

Avenue Morton
Chemin Lewisville
Chemin Mountain
Chemin Salisbury
Chemin Shediac
Promenade Edinburgh
Promenade Killam
Rue Botsford
Rue Downing
Rue Foundry
Rue High
Rue King
Rue Main
Rue St. George

**Schedule "F"
Truck Routes**

Albert Street
Alcock Street
Ammon Road - Irishtown Road to Gorge Road
Arsenault Court
Baig Boulevard
Barker Street
Beaverbrook Street
Berry Mills Road
Bevin Street
Botsford Street, between Mountain Road and Wheeler Boulevard
Bridge Street
Caledonia Road
Causeway and Traffic Circle
Church Street - between St. George Street and Mountain Road
Collishaw Street
Commercial Street
DeLong Drive - Edinburgh to C.N. property line
Dieppe Boulevard
Driscoll Crescent
Edinburgh Drive
Elizabeth Street
Elmwood Drive
English Drive
Ensley Drive
Foundry Street
George Street
Gorge Road
Halifax Street
Henri Dunant Street
High Street - John Street to Mountain Road
Irishtown Road
John Street - High Street to Wilbur Street

**Annexe F
Voies réservées aux camions**

Avenue Morton
Avenue Pacific – entre la rue Sixth et la promenade Killam
Avenue Urquhart
Boulevard Baig
Boulevard Dieppe
Boulevard Vaughan Harvey
Boulevard Wheeler
Chemin Ammon – entre les chemins Irishtown et Gorge
Chemin Berry Mills
Chemin Caledonia
Chemin Gorge
Chemin Irishtown
Chemin Lewisville
Chemin Mapleton
Chemin Mill – entre la promenade Elmwood et la rue Toombs
Chemin Mountain – excepté entre les rues Church et Botsford, et excepté entre la promenade Ensley et les limites de la ville
Chemin Shediac, excepté entre la route transcanadienne et le chemin Lewisville
Cour Arsenault
Croissant Driscoll
Pont-jetée/rond-point
Promenade DeLong – entre la promenade Edinburgh et la limite des terrains du CN
Promenade Edinburgh
Promenade Elmwood
Promenade English
Promenade Ensley
Promenade Killam
Promenade McLaughlin
Route transcanadienne
Rue Albert
Rue Alcock

**Schedule "F" (Cont'd)
Truck Routes**

**Annexe F (suite)
Voies réservées aux camions**

Killam Drive	Rue Barker
King Street	Rue Beaverbrook
Lewisville Road	Rue Bevin
Loftus Street	Rue Botsford , entre le chemin Mountain et le boulevard Wheeler
Main Street - Botsford Street east to City limits	Rue Bridge
Main Street - Vaughan Harvey Boulevard west to traffic circle	Rue Church – entre la rue St. George et le chemin Mountain
Mapleton Road	Rue Collishaw
McElroy Street	Rue Commercial
McLaughlin Drive	Rue Elizabeth
Mechanic Street	Rue Foundry
Mill Road - Elmwood to Toombs Street	Rue George
Morton Avenue	Rue Halifax
Mountain Road - except between Church Street and Botsford Street, and except from Ensley Drive to City limits	Rue Henri Dunant
Pacific Avenue - Sixth Street to Killam Drive	Rue High – entre la rue John et le chemin Mountain
Hub Lane	Rue John – entre les rues High et Wilbur
Purvis Street	Rue King
Record Street	Rue Loftus
Rideout Street	Rue Main – à partir de la rue Botsford en allant vers l'est jusqu'aux limites de la ville
Roy Brown Street	Rue Main – à partir du boulevard Vaughan Harvey en allant vers l'ouest jusqu'au rond-point
Shediac Road , except between the Trans Canada Highway and the Lewisville Road	Rue McElroy
Sixth Street	Rue Mechanic
St. George Street , except between Vaughan Harvey Boulevard to King Street	Rue Purvis
Trans Canada Highway	Rue Record
Urquhart Avenue	Rue Rideout
Vaughan Harvey Boulevard	Rue Roy Brown
Waterloo Street	Rue Sixth
Wheeler Boulevard	Rue St. George , excepté entre le boulevard Vaughan Harvey et la rue King
	Rue Waterloo
	Ruelle Hub

**Schedule "G"
Traffic Control Signals**

Assomption Boulevard at Foundry Street
Assomption Boulevard at Lutz Street
Assomption Boulevard at Westmorland Street
Berry Mills Road at Edinburgh Drive
Connaught Avenue at MacBeath Avenue
Connaught Avenue at West Lane
Connaught Avenue at Wheeler Boulevard south on/ off ramps
Elmwood Drive at Donald Avenue
Elmwood Drive at Ellerdale Avenue
Elmwood Drive at Hennessey Road/Price Street
Elmwood Drive at Lewisville Road
Elmwood Drive at MacNaughton Avenue/Route 2 north on and off ramps
Elmwood Drive at Morton Avenue/Mill Road
Harrisville Boulevard at Shediak Road
Harrisville Boulevard at Route 15 north on and off ramp
High Street at John Street
Killam Drive at Collishaw Street/Waverley Street
Killam Drive at Millenium Boulevard/Coliseum Entrance
Lewisville Road at Botsford Street/Wheeler Boulevard
Lewisville Road at Shediak Road
Main Street at Botsford Street
Main Street at Foundry Street
Main Street at Highfield Street
Main Street at King Street
Main Street at Lewis Street/Assomption Boulevard
Main Street at Lutz Street
Main Street at Milner Road
Main Street at Mount Royal Boulevard
Main Street at Superstore Entrance
Main Street at Vaughan Harvey Boulevard
Main Street at Wheeler Blvd./ Champlain Street

**Annexe G
Signaux de régulation de la circulation**

Avenue Connaught, à l'angle de l'avenue MacBeath
Avenue Connaught, à l'angle de la ruelle West
Avenue Connaught, dans l'intersection des bretelles d'entrée et de sortie du boulevard Wheeler sur le côté sud du boulevard Wheeler
Avenue MacBeath, à l'angle de l'avenue Connaught
Avenue Morton, à l'angle de l'avenue Université/chemin Crowley Farm
Avenue Université, dans l'intersection des bretelles d'entrée et de sortie du boulevard Wheeler du côté nord du boulevard Wheeler
Boulevard Assomption, à l'angle de la rue Foundry
Boulevard Assomption, à l'angle de la rue Lutz
Boulevard Assomption, à l'angle de la rue Westmorland
Boulevard Harrisville, à l'angle du chemin Shediak
Boulevard Harrisville, dans l'intersection des d'entrée et de sortie de la route 15 du côté nord de la route 15
Boulevard St. George, à l'angle de la promenade Edinburgh
Boulevard St. George, à l'angle du chemin Milner
Boulevard St. George, à l'angle de la rue Sixth et de l'avenue Wellington
Boulevard St. George, dans l'intersection des bretelles d'entrée et de sortie du boulevard Wheeler du côté ouest du boulevard Wheeler
Boulevard Vaughan Harvey, à l'angle du boulevard Assomption
Boulevard Vaughan Harvey, à l'angle de l'avenue Edmonton et de la rue Collishaw
Boulevard Vaughan Harvey, à l'angle de la rue John et du boulevard Millenium
Boulevard Vaughan Harvey, à l'angle du boulevard St. George
Chemin Berry Mills, à l'angle de la promenade Edinburgh
Chemin Lewisville, à l'angle du chemin Shediak
Chemin Lewisville, à l'angle de la rue Botsford et du boulevard Wheeler
Chemin Mapleton, à l'angle de la ruelle Frampton
Chemin Mapleton, à l'angle de la rue Kendra
Chemin Mapleton, à l'angle du boulevard Plaza et de la promenade Carson

**Schedule "G"
Traffic Control Signals**

Mapleton Road, at Frampton Lane

Mapleton Road, at Kendra Street

Mapleton Road, at Plaza Boulevard/Carson Drive

Mapleton Road, at Trinity Drive/Wheeler Boulevard north off ramp

McLaughlin Drive at Morton Avenue

Morton Avenue at Université Avenue/Crowley Farm Road

Mountain Road at Archibald Street / Université Avenue

Mountain Road at Birchmount Drive

Mountain Road at Botsford Street

Mountain Road at Church Street

Mountain Road at Gorge Road

Mountain Road at High Street

Mountain Road at Hildegard Drive/Lounsbury's Parking Lot Entrance

Mountain Road at Killam Drive/Connaught Avenue

Mountain Road at MacBeath Avenue/Vaughan Harvey Boulevard

Mountain Road at Mapleton Road/Purdy Avenue

Mountain Road at Plaza Boulevard/Northwest Centre entrance

Mountain Road at Route 2 south on/off ramps

Mountain Road at Sheraton Green Road

Mountain Road at Trinity Drive/Wheeler Boulevard north on ramp

Mountain Road at Walker Street/NBCC Entrance

Mountain Road at West Lane

Mountain Road at Wheeler Boulevard south on/off ramps

St. George Boulevard at Edinburgh Drive

St. George Boulevard at Milner Road

St. George Boulevard at Sixth Street/Wellington Avenue

St. George Boulevard at Wheeler Boulevard west on/off ramps

St. George Street at Botsford Street

**Annexe G
Signaux de régulation de la circulation**

Chemin Mapleton, dans l'intersection de la promenade Trinity et de la bretelles de sortie du boulevard Wheeler du côté nord du boulevard Wheeler

Chemin Mountain, à l'angle de la rue Archibald et de l'avenue Université

Chemin Mountain, à l'angle de la promenade Birchmount

Chemin Mountain, à l'angle de la rue Botsford

Chemin Mountain, à l'angle de la rue Church

Chemin Mountain, à l'angle du chemin Gorge

Chemin Mountain, à l'angle de la rue High

Chemin Mountain, dans l'intersection de la promenade Hildegard et de l'entrée du stationnement de Lounsbury's

Chemin Mountain, à l'angle de la promenade Killam et de l'avenue Connaught

Chemin Mountain, à l'angle de l'avenue MacBeath et du boulevard Vaughan Harvey

Chemin Mountain, à l'angle du chemin Mapleton et de l'avenue Purdy

Chemin Mountain, dans l'intersection du boulevard Plaza et de l'entrée du Northwest Centre

Chemin Mountain, dans l'intersection des bretelles de la route 2 du côté sud de la route 2

Chemin Mountain, à l'angle du chemin Sheraton Green

Chemin Mountain, dans l'intersection de la promenade Trinity et de la bretelle d'entrée du boulevard Wheeler du côté nord du boulevard Wheeler

Chemin Mountain, dans l'intersection de la rue Walker et de l'entrée du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick

Chemin Mountain, à l'angle de la ruelle West

Chemin Mountain, dans l'intersection des bretelles d'entrée et de sortie du boulevard Wheeler du côté sud du boulevard Wheeler

Promenade Elmwood, à l'angle de l'avenue Donald

Promenade Elmwood, à l'angle de l'avenue Ellerdale

Promenade Elmwood, à l'angle du chemin Hennessey et de la rue Price

Promenade Elmwood, à l'angle du chemin Lewisville

Promenade Elmwood, à l'angle de l'avenue Morton et du chemin Mill

Schedule "G"
Traffic Control Signals

Annexe G
Signaux de régulation de la circulation

St. George Street at High Street	Promenade Elmwood , dans l'intersection de l'avenue MacNaughton et des bretelles d'entrée et de sortie de la route 2 du côté nord de la route 2
St. George Street at Highfield Street	
St. George Street at Lutz Street	Promenade Killam , à l'angle de la rue Collishaw et de la rue Waverley
St. George Street at Weldon Street	
Trinity Drive at Parking Lot Entrance	Promenade Killam , dans l'intersection du boulevard Millenium et de l'entrée du Colisée de Moncton
Université Avenue at Wheeler Boulevard north on/off ramps	Promenade McLaughlin , à l'angle de l'avenue Morton
Vaughan Harvey Boulevard at Assumption Boulevard	Promenade Trinity , dans l'intersection de l'entrée du stationnement
Vaughan Harvey Boulevard at John Street/Millenium Boulevard	
Vaughan Harvey Boulevard at St. George Boulevard	Rue High , à l'angle de la rue John
Vaughan Harvey Boulevard at Edmonton Avenue/Collishaw Street	Rue Main , à l'angle de la rue Botsford
	Rue Main , à l'angle de la rue Foundry
	Rue Main , à l'angle de la rue Highfield
	Rue Main , à l'angle de la rue King
	Rue Main , à l'angle de la rue Lewis et du boulevard Assumption
	Rue Main , à l'angle de la rue Lutz
	Rue Main , à l'angle du chemin Milner
	Rue Main , à l'angle du boulevard Mount Royal
	Rue Main , à l'intersection de l'entrée du centre commercial Superstore
	Rue Main , à l'angle du boulevard Vaughan Harvey
	Rue Main , à l'angle du boulevard Wheeler et de la rue Champlain
	Rue St. George , à l'angle de la rue Botsford
	Rue St. George , à l'angle de la rue High
	Rue St. George , à l'angle de la rue Highfield
	Rue St. George , à l'angle de la rue Lutz
	Rue St. George , à l'angle de la rue Weldon

**Schedule "H"
Pedestrian Control Signals**

Elmwood Drive at Keenan Drive
Leopold F. Belliveau Avenue at McLaughlin Drive
Main Street at Chapman Street
Main Street and Foundry Street
Main Street and Lutz Street
Main Street at Weldon Street
Mountain Road and MacBeath Avenue
Mountain Road at Walker Street
Salisbury Road at Gibson Road
Shediac Road at Vista Drive
Southland Drive, south side, at McLaughlin Drive
St. George Blvd. at Enterprise Street
St. George Blvd. at Centennial Drive
St. George Blvd. at Parlee Drive

**Annexe H
Signalisation piétonnière**

Avenue Leopold F. Belliveau, à l'angle de la promenade
McLaughlin
Boulevard St. George, à l'angle de la promenade
Centennial
Boulevard St. George, à l'angle de la promenade Parlee
Boulevard St. George, à l'angle de la rue Enterprise
Chemin Mountain et avenue MacBeath
Chemin Mountain, à l'angle de la rue Walker
Chemin Salisbury, à l'angle du chemin Gibson
Chemin Shediac, à l'angle de la promenade Vista
Promenade Elmwood, à l'angle de la promenade
Keenan
Promenade Southland, côté sud, à l'angle de la
promenade McLaughlin
Rue Main, à l'angle de la rue Chapman
Rue Main, à l'angle de la rue Foundry
Rue Main, à l'angle de la rue Lutz
Rue Main, à l'angle de la rue Weldon

Schedule "J"
Left Hand Turns

Alma Street, travelling south, at Main Street

Bonaccord Street, travelling south, at Main Street

Downing Street, travelling north, at Main Street

MacMonagle Lane, travelling north, at Queen Street

Main Street, travelling east, at Alma Street, from 7:00 a.m. to 7:00 p.m.

Main Street, travelling east, at Bonaccord Street

Main Street, travelling west, at Robinson Street, from 7:00 a.m. to 7:00 p.m.

Main Street, travelling west, at Westmorland Street from 7:00 a.m. to 7:00 p.m.

Main Street, travelling east at King Street from 3:00 p.m. to 6:00 p.m.

Mill Road, travelling south, from Elmwood Drive to Ruth Street from 7:00 a.m. to 10:00 a.m., Monday to Friday

O'Brien Lane, travelling south, at St. George Street

Robinson Street, travelling north, at Main Street, from 7:00 a.m. to 7:00 p.m.

Westmorland Street, travelling north, at Main Street, 7:00 a.m. to 7:00 p.m.

rue 260, Université de Moncton

Annexe J
Virages à gauche

Chemin Mill, entre la promenade Elmwood et la rue Ruth, pour les véhicules allant vers le sud, entre 7 h et 10 h, du lundi au vendredi

Rue Alma, à l'angle de la rue Main, pour les véhicules allant vers le sud

Rue Bonaccord, à l'angle de la rue Main, pour les véhicules allant vers le sud

Rue Downing, à l'angle de la rue Main, pour les véhicules allant vers le nord

Rue Main, à l'angle de la rue Alma, pour les véhicules allant vers l'est, entre 7 h et 19 h

Rue Main, à l'angle de la rue Bonaccord, pour les véhicules allant vers l'est

Rue Main, à l'angle de la rue King, pour les véhicules allant vers l'est, entre 15 h et 18 h

Rue Main, à l'angle de la rue Robinson, pour les véhicules allant vers l'ouest, entre 7 h et 19 h

Rue Main, à l'angle de la rue Westmorland, pour les véhicules allant vers l'ouest, entre 7 h et 19 h

Rue Robinson, à l'angle de la rue Main, pour les véhicules allant vers le nord, entre 7 h et 19 h

Rue Westmorland, à l'angle de la rue Main, pour les véhicules allant vers le nord, entre 7 h et 19 h

Ruelle MacMonagle, à l'angle de la rue Queen, pour les véhicules allant vers le nord

Ruelle O'Brien, à l'angle de la rue St. George, pour les véhicules allant vers le sud

Route 260, Université de Moncton, en allant vers le nord jusqu'à l'avenue Morton

Schedule "J"
U-Turns

MacBeath Avenue, from Myers Street to Arden Street

Annexe J
Demi-tours

Avenue MacBeath, entre les rues Myers et Arden

**Schedule "K"
Parking Zones**

**Annexe K
Zones de stationnement**

Alma/Church Street Parking Garage	Avenue Lester
Alma Street	Avenue MacBeath
Archibald Street	Avenue Université
Arden Street	Cour Bendview
Bendview Parking Lot	Garage de stationnement des rues Alma/Church
Bendview Court	Rue Alma
Bonaccord Street	Rue Archibald
Botsford Street	Rue Arden
Capitol Parking Lot	Rue Bonaccord
Church & Mountain Road Parking Lot	Rue Botsford
Church Street	Rue Church
Dominion Street	Rue Dominion
Downing Street Parking Lot	Rue Elm
Elm Street	Rue Fleet
Fleet Street	Rue Garfield
Foundry Street Parking Lot	Rue Gordon
Garfield Street	Rue High
Gordon Street	Rue Highfield
High Street	Rue Highfield, au nord de la rue St. George
Highfield Street	Rue Main
Highfield Street, north of St. George Street	Rue Providence
Lester Avenue	Rue Robinson
Lewis Street Parking Lot	Rue St. George
Lutz Street Parking Lot	Rue Steadman
MacBeath Avenue	Rue Weldon
Main Street	Ruelle Orange
Marché Moncton Market Parking Lot	Parc de stationnement de la cour Bendview
Orange Lane	Parc de stationnement de la rue Church et du chemin Mountain
Providence Street	Parc de stationnement de la rue Downing
Queen Street Parking Lot	Parc de stationnement de la rue Foundry
Riverfront East Parking Lot	Parc de stationnement de la rue Lewis
Riverfront West Parking Lot	Parc de stationnement de la rue Lutz

**Schedule "K" (Cont'd)
Parking Zones**

**Annexe K (suite)
zones de stationnement**

Robinson Street

Parc de stationnement de la rue Queen

St. George Street

Parc de stationnement Riverfront est

Steadman Street

Parc de stationnement Riverfront ouest

Université Avenue

Parc de stationnement de la rue Westmorland

Weldon Street

Parc de stationnement du Marché Moncton Market

Westmorland Street Parking Lot

Parc de stationnement du Théâtre Capitol

Schedule "L-2"
Parking Fees - Parking Lots

Location	Rate
Parking Garage	\$1.75 per hour \$15.00 maximum from 7:00 am to 6:00 pm and \$2.00 maximum from 6:00 pm to closing \$100.00 per month
Capitol Lot	\$1.75 per hour \$15.00 maximum from 7:00 am to 6:00 pm and \$2.00 maximum from 6:00 pm to closing \$100.00 per month
Moncton Place Lot	\$1.75 per hour \$15.00 maximum from 7:00 am to 6:00 pm and \$2.00 maximum from 6:00 pm to closing \$100.00 per month
Marché Moncton Market Lot	\$1.75 per hour \$15.00 maximum, controlled by two "Pay & Display" parking control devices
Riverfront East Lot	\$65.00 per month
Westmorland Street Lot	\$70.00 per month
Lewis Street @ Queen Street West Lot	\$65.00 per month
Lewis Street @ Rabbi Lippa Medjuck Street Lot	\$65.00 per month
Lewis Street @ Main Street	\$1.75 per hour 12-hour time limit
Robinson Street Lot	\$1.75 per hour 12-hour time limit

Annexe L-2
Tarifs de stationnement – parcs de stationnement

Emplacement	Tarif
Garage de stationnement	1,75 \$ par heure max. 15 \$ entre 7 h et 18 h et max. 2 \$ entre 18 h et fermeture. Tarif mensuel : 100 \$.
Parc de stationnement du Capitol	1,75 \$ par heure max. 15 \$ entre 7 h et 18 h et max. 2 \$ entre 18 h et fermeture. Tarif mensuel : 100 \$.
Parc de stationnement de la Place Moncton	1,75 \$ par heure max. 15 \$ entre 7 h et 18 h et max. 2 \$ entre 18 h et fermeture. Tarif mensuel : 100 \$.
Parc de stationnement du Marché Moncton Market	1,75 \$ par heure max. de 15 \$ par jour, dans le cas des permis de stationnement à afficher distribués.
Parc de stationnement Riverfront est	Tarif mensuel : 65 \$.
Parc de stationnement de la rue Westmorland	Tarif mensuel : 70 \$.
Parc de stationnement à l'angle des rues Lewis et Queen ouest	Tarif mensuel : 65 \$.
Parc de stationnement à l'angle des rues Lewis et Rabbi Lippa Medjuck	Tarif mensuel : 65 \$.
Parc de stationnement à l'angle des rues Lewis et Main	1,75 \$ par heure max. 12 heures
Parc de stationnement de la rue Robinson	1,75 par heure max. 12 heures

**Schedule " M"
Parking Fees - Streets**

Location	Rate
Alma St. , east side from Main Street to Queen Street	\$1.50 per hour 2 hour time limit
Alma St. , west side, from Main St. to Queen St.	\$1.50 per hour 2 hour time limit
Alma St. , west side, from Queen St. to Civic No. 58	\$0.75 per hour 12 hour time limit
Alma St. , west side, Civic No. 70 to Victoria St	\$0.75 per hour 12 hour time limit
Alma St. , west side, Victoria St. to St. George St.	\$0.75 per hour 12 hour time limit
Alma St. , east side, north of St. George St. to Alma St	\$0.75 per hour 12 hour time limit
Archibald St. , west Side, Queen St. to 15 meters north of Fleet St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Archibald St. , west side, Fleet St. to St. George St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
Archibald St. , east side, St. George St. to Fleet	\$0.75 per hour 2-hour time limit
Archibald St. , west side, from St. George St. to Civic 112	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Archibald St. , west side, from Civic 112 to Dufferin St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Arden St. , south side, from Edgett Ave. to MacBeath Ave.	\$1.50 per hour 4-hour time limit
Arden St. , south side, from MacBeath Ave. to West Lane	\$1.50 per hour 2-hour time limit
Assomption Blvd. , north side, from Westmorland St. to the Assomption Building Parking Lot Entrance	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Assomption Blvd. , south side, from Westmorland St. to the southern prolongation of Mechanic St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Bendview Court , east side, Main Street southerly	\$1.50 per hour 4-hour time limit
Bonaccord St. , east side, Main St. to Gordon St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Bonaccord St. , east side, Gordon St. to Fleet St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Bonaccord St. , west side, Main St. to Gordon St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Bonaccord St. , west side, St. George St. to Fleet St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Bonaccord St. , east side, from St. George St. to Dufferin St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Botsford St. , east side, Main St. to Queen St.	\$1.50 per hour 2-hour time limit
Botsford St. , east side, Queen St. to Victoria St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit

**Annexe M
Tarifs de stationnement – rues**

Rue	Tarif
Avenue Edgett , côté est, entre l'avenue Connaught et la rue Arden	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Avenue Johnson , côté ouest, entre les rues Arden et Noel	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Avenue Lester , côté est, entre les rues Main et Queen	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Avenue MacBeath , côté est, de la rue Arden jusqu'à 74 mètres au nord de ce point	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Avenue MacBeath , côté ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Arden	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Avenue Université , côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue Providence	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Avenue Université , côté ouest, entre la rue Providence et l'entrée des urgences de l'hôpital Georges L. Dumont	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Boulevard Assomption , côté nord, entre la rue Westmorland et l'entrée du parc de stationnement de l'édifice Assomption	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Boulevard Assomption , côté sud, entre la rue Westmorland et le prolongement sud de la rue Mechanic	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Cour Bendview , côté est, de la rue Main allant vers le sud	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Rue Alma , côté est, entre les rues Main et Queen	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Alma , côté ouest, entre les rues Main et Queen	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Alma , côté ouest, entre la rue Queen et le numéro 58	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Alma , côté ouest, entre le numéro 70 et la rue Victoria	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Alma , côté ouest, entre les rues Victoria et St. George	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Alma , côté est, de la rue St. George en allant vers le nord jusqu'à la rue Alma	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Archibald , côté est, entre son extrémité sud et la rue Queen	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Archibald , côté ouest, de la rue Queen jusqu'à 15 mètres au nord de la rue Fleet	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Archibald , côté ouest, entre les rues Fleet et St. George	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Archibald , côté est, entre les rues St. George et Fleet	0,75 \$ par heure maximum 2 heures

**Schedule "M" (cont'd)
Parking Fees – Streets**

Location	Rate
Botsford St. , east side, Victoria St. to St. George St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
Church St. , west side, commencing 45 meters north of Main St. to the Capitol Theatre Parking Lot	\$1.00 for 30 minutes 30-minute time limit
Church St. , west side, Queen St. to 30 meters south of Victoria	\$0.75 per hour 2-hour time limit
Church St. , west side, Victoria St. to St. George St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Church St. , west side, Mountain Rd. to Ralph St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Edgett Ave. , east side, Connaught Ave. to Arden St.	\$1.50 per hour 4-hour time limit
Fleet Street , south side, from Bonaccord St. to Elm St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
High Street , west side, Park St. to John St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Highfield St. , west side, extending northerly for a distance of 42 meters from Main St.	\$1.00 per hour 2-hour time limit
Highfield St. , east side, Gordon St. to Campbell St.	\$1.00 per hour 2-hour time limit
Highfield St. , west side, from Gordon St. to Fleet St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Highfield St. , west side, from Fleet St. to St. George St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Highfield St. , east side, Fleet St. to Gordon St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Johnson Ave. , west side, Arden Street to Noel Street	\$1.50 per hour 4-hour time limit
Lester Ave. , east side, Main St. to Queen St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Main St. , north side, in front of the Capitol Theatre	\$1.00 for 30 minutes 30-minute time limit
Main St. , north side, Bonaccord St. to Highfield St.	\$1.00 for 30 minutes 30-minute time limit
MacBeath Ave. , east side, commencing at Arden St. and extending 74 meters northerly	\$1.50 per hour 4-hour time limit
MacBeath Ave. , west side, from Connaught Ave. to Arden St.	\$1.50 per hour 4-hour time limit
Mechanic Street , east side, Main St. to Assomption Blvd.	\$1.50 per hour 2-hour time limit
Orange Lane , east side, Main St. to Queen St.	\$1.50 per hour 2-hour time limit
Orange Lane , west side, Main St. to Queen St.	\$1.50 per hour 2-hour time limit
Providence St. , north side, Université Ave. to Highfield St.	\$1.50 per hour 4-hour time limit
Queen St. , north side, Bonaccord St. to Gordon St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit

**Annexe M
Tarifs de stationnement – rues**

Rue	Tarif
Rue Archibald , côté ouest, entre la rue St. George et le numéro 112	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Archibald , côté ouest, entre le numéro 112 et la rue Dufferin	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Arden , côté sud, entre les avenues Edgett et MacBeath	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Rue Arden , côté sud, entre l'avenue MacBeath et la ruelle West	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Bonaccord , côté est, entre les rues Main et Gordon	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Bonaccord , côté est, entre les rues Gordon et Fleet	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Bonaccord , côté ouest, entre les rues Main et Gordon	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Bonaccord , côté ouest, entre les rues St. George et Fleet	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Bonaccord , côté est, entre les rues St. George et Dufferin	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Botsford , côté est, entre les rues Main et Queen	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Botsford , côté est, entre les rues Queen et Victoria	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Botsford , côté est, entre les rues Victoria et St. George	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Church , côté ouest, débutant à 45 mètres au nord de la rue Main jusqu'au parc de stationnement du Théâtre Capitol	1,00 \$ par demi-heure maximum ½ heure
Rue Church , côté ouest, de la rue Queen jusqu'à 30 mètres au sud de la rue Victoria	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Church , côté ouest, entre les rues Victoria et St. George	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Church , côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue Ralph	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Fleet , côté sud, entre les rues Bonaccord et Elm	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue High , côté ouest, entre les rues Park et John	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Highfield , côté ouest, de la rue Main jusqu'à 42 mètres au nord de ce point	1,00 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Highfield , côté est, entre les rues Gordon et Campbell	1,00 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Highfield , côté ouest, entre les rues Gordon et Fleet	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Highfield , côté ouest, entre les rues Fleet et St. George	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Highfield , côté est, entre les rues Fleet et Gordon	0,75 \$ par heure maximum 12 heures

Schedule "M" (cont'd)
Parking Fees – Streets

Location	Rate
Robinson St. , west side, commencing 27 meters south of Main St. to the entrance of the Marché Moncton Market	\$1.50 per hour 2-hour time limit
St. George St. , north side, Botsford St. to Alma St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
St. George St. , north side, Church St. to Robinson St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , south side, Church St. to Robinson St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , north side, Robinson St. to Lutz St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , south side, Robinson St. to Lutz St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , north side, Lutz St. to Archibald St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , south side, Lutz St. to Archibald St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , north side, Archibald St. to Bonaccord St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , south side, Archibald St. to Bonaccord St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , north side, Bonaccord St. to Highfield St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , south side, Bonaccord St. to Highfield St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , north side, Highfield St. to Weldon St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , south side, Highfield St. to Weldon St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , north side, Weldon St. to Cameron St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , south side, Weldon St. to Cameron St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , north side, Cameron St. to High St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
St. George St. , south side, Cameron St. to High St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
Steadman St. , west side, Main Street southerly	\$1.50 per hour 2-hour time limit
Université Avenue , west side, Mountain Rd. to Providence St.	\$1.50 per hour 4-hour time limit
Université Avenue , west side, Providence St. to George Dumont Hospital Emergency Entrance	\$1.50 per hour 4-hour time limit
Victoria Street , north side, Wesley St. to Archibald St. (except at the C.N.R. crossing between Robinson St. & Church St.)	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Victoria Street , south side, Wesley St. to Lewis St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
Weldon Street , east side, Main St. to Gordon St.	\$0.75 per hour 2-hour time limit
Weldon Street , east side, Gordon St. to St. George St.	\$0.75 per hour 12-hour time limit
West Lane , west side, Garfield St. to Arden St.	\$1.50 per hour 4-hour time limit

Annexe M
Tarifs de stationnement – rues

Rue	Tarif
Rue Main , côté nord, devant le Théâtre Capitol	1,00 \$ par demi-heure maximum ½ heure
Rue Main , côté nord, entre les rues Bonaccord et Highfield	1,00 \$ par demi-heure maximum ½ heure
Rue Mechanic , côté est, entre la rue Main et le boulevard Assomption	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Providence , côté nord, entre l'avenue Université et la rue Highfield	1,50 \$ par heure maximum 4 heures
Rue Queen , côté nord, entre les rues Bonaccord et Gordon	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Robinson , côté ouest, débutant à 27 mètres au sud de la rue Main jusqu'à l'entrée du Marché Moncton Market	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Steadman , côté ouest, de la rue Main allant vers le sud	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté nord, entre les rues Botsford et Alma	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue St. George , côté nord, entre les rues Church et Robinson	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté sud, entre les rues Church et Robinson	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté nord, entre les rues Robinson et Lutz	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté sud, entre les rues Robinson et Lutz	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté nord, entre les rues Lutz et Archibald	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté sud, entre les rues Lutz et Archibald	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté nord, entre les rues Archibald et Bonaccord	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté sud, entre les rues Archibald et Bonaccord	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté nord, entre les rues Bonaccord et Highfield	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté sud, entre les rues Bonaccord et Highfield	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté nord, entre les rues Highfield et Weldon	0,75 \$ par heure maximum 2 heures

Annexe M
Tarifs de stationnement – rues

Rue	Tarif
Rue St. George , côté sud, entre les rues Weldon et Cameron	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté nord, entre les rues Cameron et High	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue St. George , côté sud, entre les rues Cameron et High	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Victoria , côté nord, entre les rues Wesley et Archibald (excepté au passage à niveau du CN entre les rues Robinson et Church)	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Victoria , côté sud, entre les rues Wesley et Lewis	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Rue Weldon , côté est, entre les rues Main et Gordon	0,75 \$ par heure maximum 2 heures
Rue Weldon , côté est, entre les rues Gordon et St. George	0,75 \$ par heure maximum 12 heures
Ruelle Orange , côté est, entre les rues Main et Queen	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Ruelle Orange , côté ouest, entre les rues Main et Queen	1,50 \$ par heure maximum 2 heures
Ruelle West , côté ouest, entre les rues Garfield et Arden	1,50 \$ par heure maximum 4 heures

Schedule M-1
Parking Fees (Pay and Display Permit)
Parking Lots

Marché Moncton Market Lot

Riverfront East Parking Lot

Riverfront West Parking Lot

Annexe M-1
Tarifs de Stationnement (permis de stationnement à afficher)
parcs de stationnement

Parc de stationnement du Marché Moncton Market

Parc de stationnement Riverfront est

Parc de stationnement Riverfront ouest

**Schedule M-2
Parking Fees - Streets**

Location	Rate
Arden St. , south side, Edgett Ave. to MacBeath Ave.	\$0.50 per hour 4 hour time limit
Arden St. , south side, MacBeath Ave. to West Lane	\$0.50 per hour 4 hour time limit
Johnson Avenue , west side, Arden St. to Noel St.	\$0.50 per hour 4 hour time limit
MacBeath Avenue , east side, commencing at Arden Street and extending 74 meters northerly	\$0.50 per hour 4 hour time limit
MacBeath Avenue , west side, Connaught Ave. to Arden St.	\$0.50 per hour 4 hour time limit
Providence Street , north side, Université Ave. to Highfield St	\$0.50 per hour 4 hour time limit
Universite Avenue , west side, between Providence Street and the Emergency Entrance of the Georges Dumont Hospital	\$0.50 per hour 4 hour time limit

**Annexe M-2
Tarifs de Stationnement - rues**

Rue	Tarif
Avenue Johnson , côté ouest, entre les rues Arden et Noel	0,50 \$ par heure maximum 4 heures
Avenue MacBeath , côté est, de la rue Arden jusqu'à 74 mètres au nord de ce point	0,50 \$ par heure maximum 4 heures
Avenue MacBeath côté ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Arden	0,50 \$ par heure maximum 4 heures
Avenue Université , côté ouest, entre la rue Providence et l'entrée des urgences de l'hôpital Georges L. Dumont	0,50 \$ par heure maximum 4 heures
Rue Arden , côté sud, entre les avenues Edgett et MacBeath	0,50 \$ par heure maximum 4 heures
Rue Arden , côté sud, entre l'avenue MacBeath et la ruelle West	0,50 \$ par heure maximum 4 heures
Rue Providence , côté nord, entre l'avenue Université et la rue Highfield	0,50 \$ par heure maximum 4 heures

**Schedule "N"
Truck Parking**

Alma Street

Gordon Street

Queen Street

St. George Street

Salisbury Road, south side, 45.72 meters easterly from the easterly side line of Arnold Avenue

**Annexe N
Stationnement pour camions**

Chemin Salisbury, côté sud, de la ligne latérale est de l'avenue Arnold jusqu'à 45,72 mètres à l'ouest de ce point

Rue Alma

Rue Gordon

Rue Queen

Rue St. George

Schedule "O"
Fifteen and Thirty Minute Parking

Thirty Minute Parking

Archibald Street, west side, for a distance of 13.716 meters south of Queen Street

Lewis Street, west side, for a distance of 30.48 meters southerly from St. George Street

Annexe O
Stationnement de quinze minutes et de trente minutes

Stationnement de trente minutes

Rue Archibald, côté ouest, de la rue Queen jusqu'à 13,716 mètres au sud de ce point

Rue Lewis, côté ouest, de la rue St. George jusqu'à 30,48 mètres au sud de ce point

Schedule "S"
Fifteen-Minute Parking

Cameron Street, in front of civic number 18

Elm Street: commencing at a point 10 meters from the south side line of Gordon Street and extending southerly 6 meters

Lester Avenue, west side, commencing at a point 10 meters north of the north sideline of Mountain Road and extending northerly 24 meters

Annexe S
Stationnement de quinze minutes

Avenue Lester, côté ouest, débutant à 10 mètres au nord de la ligne latérale nord du chemin Mountain jusqu'à 24 mètres au nord de ce point

Rue Cameron, en face du numéro 18

Rue Elm, débutant à 10 mètres de la ligne latérale sud de la rue Gordon jusqu'à 6 mètres au sud de ce point

**Schedule "P"
One-Hour Parking**

Albert Street, south side

Archibald Street, west side, from Dufferin Street to Princess Street

Austin Street, north side, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Bessborough Avenue, both sides, between St. George Boulevard and the north entrance of Tansfield Crescent, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Cornhill Street, east side, commencing at St. George Street, and extending northerly for a distance of 60.96 meters

High Street, east side, Main Street to Gordon Street

John Street, north side, between Shirley Avenue and Lockhart Avenue, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Lewis Street, east side, for a distance of 73.152 meters northerly from the north street line of Rabbi Lippa Medjuck Street

Lewis Street, east side, from Queen Street to Main Street

Lutz Street, west side, Main Street to Commercial Street

Park Street, south side, Dominion Street to High Street

St. George Street, south side, between Botsford Street and Steadman Street

Tansfield Crescent, both sides, commencing at the north intersection with Bessborough Avenue and extending south westerly for a distance of 106.68 meters, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Waterloo Street, south side, commencing at Foundry Street and extending westerly to a point 101.804 meters east of the westerly side line of Euston Street, from 9:00 a.m. to 7:00 a.m., Monday to Friday inclusive

**Annexe P
Stationnement d'une heure**

Avenue Bessborough, les deux côtés, entre le boulevard St. George et l'entrée nord du croissant Tansfield, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Croissant Tansfield, les deux côtés, de l'intersection nord de l'avenue Bessborough jusqu'à 106,68 mètres au sud-ouest de ce point, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Albert, côté sud

Rue Archibald, côté ouest, entre les rues Dufferin et Princess

Rue Austin, côté nord, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Cornhill, côté est, de la rue St. George jusqu'à 60,96 mètres au nord de ce point

Rue High, côté est, entre les rues Main et Gordon

Rue John, côté nord, entre les avenues Shirley et Lockhart, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Lewis, côté est, de la ligne latérale nord de la rue Rabbi Lippa Medjuck jusqu'à 73,152 mètres au nord de ce point

Rue Lewis, côté est, entre les rues Queen et Main

Rue Lutz, côté ouest, entre les rues Main et Commercial

Rue Park, côté sud, entre les rues Dominion et High

Rue St. George, côté sud, entre les rues Botsford et Steadman

Rue Waterloo, côté sud, de la rue Foundry, en allant vers l'ouest, jusqu'à 101,804 mètres à l'est de la ligne latérale ouest de la rue Euston, de 9 h à 7 h, du lundi au vendredi inclusivement

**Schedule "Q"
Two-Hour Parking**

Alma Street:

east side, between Victoria Street and St. George Street from 11:00 a.m. to 10:00 p.m.

Anne Street:

both sides, between Edgett Avenue and West Lane, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Arden Street:

north side, between Humphrey Street and Jones Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Arden Street:

south side, commencing at a point 15.24 meters east of West Lane, and extending to Jones Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Atlantic Avenue:

west side from South Street southerly

east side, between Gordon Street and St. George Street

Birch Street:

both sides, from 8:00 a.m. to 4:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Bonaccord Street:

west side, from Fleet Street to McAllen Lane, from 8:00 a.m. to 6:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Botsford Street:

east side, between St. George Street and Alma Street (formerly School Street), from 8:00 a.m. to 6:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Bromley Avenue:

west side, from Mountain Road to Garden Hill Avenue, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

east side, commencing at a point 30.48 meters from the north side line of Mountain Road and extending to Garden Place, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Caledonia Street:

south side, from High Street to a point 30.48 meters easterly from the west sideline of Dominion Street

Cameron Street:

east side, between Main Street and Gordon Street, Monday through Saturday between the hours of 9 a.m. and 6 p.m.

east side, commencing at St. George Street and extending to 15.24 meters south of the intersection with Park Street, from 9:00 a.m. to 6:00 p.m. Monday through Friday inclusive

east side commencing 30 meters north of Gordon Street and extending to St. George Street Monday through to Saturday between the hours of 9:00 a.m. and 6:00 p.m.

**Annexe Q
Stationnement de deux heures**

Avenue Atlantic :

côté ouest, de la rue South en allant vers le sud

côté est, entre les rues Gordon et St. George

Avenue Bromley :

côté ouest, entre le chemin Mountain et l'avenue Garden Hill, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, débutant à 30,48 mètres de la ligne latérale nord du chemin Mountain jusqu'à la place Garden, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Carney :

les deux côtés, entre la rue Arden et l'avenue Gross, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Avenue Edgett :

les deux côtés, entre les rues Arden et Anne, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

côté est, entre l'avenue Connaught et la rue Arden, excepté 20 pieds (6 mètres) au nord et au sud de l'entrée du parc de stationnement du personnel de l'Hôpital de Moncton

Avenue Garden Hill :

côté nord, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Gross :

côté est, entre l'avenue Connaught et la rue White, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Avenue Harris :

côté ouest, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Johnson :

les deux côtés, entre les rues Arden et Anne, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Avenue LeFurgey :

côté ouest, entre les avenues Connaught et Chester, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

côté est, entre la rue Garfield et l'avenue Chester, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Avenue Lockhart :

les deux côtés, entre les rues John et York, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Schedule "Q" (cont'd)
Two-Hour Parking

Campbell Street:

south side, commencing at Highfield Street, and extending easterly or a distance of 29 meters

Capitol Street:

east side, between St. George Street and Eden Street

Carney Avenue:

both sides, between Arden Street and Gross Avenue, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Church Street:

west side, between Mountain Road and Cornell Street, Monday through Saturday, from 9:00 a.m. to 6:00 p.m.

east side, between Austin Street and Railway Avenue, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Dominion Street:

west side, from St. George Street to a point 30.48 meters north of the intersection of the southerly sideline of Caledonia Street with the westerly sideline of Dominion Street

west side commencing at a point 30.48 meters south of Gordon Street and extending southerly to a point 60.96 meters

Edgett Avenue:

both sides, between Arden Street and Anne Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

east side, between Connaught Avenue and Arden Street, except 20 feet (6 meters) north and south of the exit from the Moncton Hospital Staff Parking Lot

Eighth Street:

east side, between Douglas Avenue and Pacific Avenue, from 9:00 a.m. to 6:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Euston Street:

east side from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Fernand Landry Street:

south side, between Robinson Street and Henry Street, from 8:00 a.m. to 5 p.m. Monday to Friday

Fleet Street:

south side, between Elm Street and Archibald Street

Garden Hill Avenue:

north side, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Garden Place:

both sides, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Garfield Street:

north side, between LeFurgey Avenue and McSweeney Avenue, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

north side, between West Lane and Humphrey Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Annexe Q (suite)
Stationnement de deux heures

Avenue MacBeath :

côté est, débutant à 82,296 mètres au nord de la rue Arden jusqu'à l'avenue Carney, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

côté ouest, débutant à 30,48 mètres au nord de l'avenue Connaught, en allant vers le nord, jusqu'à 15,24 mètres au sud de la rue Garfield, de 9 h à 13 h, les dimanches seulement

côté ouest, entre la rue Arden et l'avenue Carney, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Avenue Massey :

côté sud, entre les promenades Hillside et Braemar, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue McDougall :

côté est, du lundi au samedi, de 9 h et 18 h

Avenue McSweeney :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la terrasse Autumn, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

les deux côtés, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Avenue Portledge :

côté ouest, entre le chemin Mountain et la place Garden

côté est, entre le chemin Mountain et l'avenue Garden Hill

Avenue Shirley :

côté est, entre les rues John et York, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté sud, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Place Garden :

côté sud, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Promenade Hillside :

les deux côtés, débutant à 30,48 mètres au sud de l'avenue Massey jusqu'à la rue Centre, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Promenade Parkland :

côté est, entre l'avenue Massey et la rue Parkview, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, entre l'avenue Massey et la rue Centre, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Alma :

côté est, entre les rues Victoria et St. George, de 11 h à 22 h

Schedule "Q" (cont'd)
Two-Hour Parking

north side, between Humphrey Street and Leslie Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

both sides, between Leslie Street and Jones Street

south side, between West Lane and Leslie Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Gordon Street:

north side, from Highfield Street westerly to Cameron Street

Gross Avenue:

east side, between Connaught Avenue and White Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Harris Avenue:

west side, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Henry Street:

west side, commencing at Fernand Landry Street and extending 18 m southerly, from 8:00 a.m. to 5 p.m. Monday to Friday

Highfield Street:

west side, between a point 12.192 meters north of Gordon Street and a point 18.288 meters south of St. George Street

east side, between Campbell Street and a point 12.192 meters south of Gordon Street, and between a point 12.192 meters north of Gordon Street and Fleet Street

west side, Mountain Road to John Street from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

west side, commencing at Garden Hill and extending to Thanet Street from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Hillside Drive:

east side, from a point 30.48 meters south of Massey Avenue, to Centre Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Humphrey Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street, 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

John Street:

north side, between Dominion Street and Shirley Avenue, and between Lockhart Avenue and Butler Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Johnson Avenue:

both sides, between Arden Street and Anne Street from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Jones Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Annexe Q (suite)
Stationnement de deux heures

Rue Anne :

les deux côtés, entre l'avenue Edgett et la ruelle West, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Rue Arden :

côté nord, entre les rues Humphrey et Jones, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

côté sud, débutant à 15,24 mètres à l'est de la ruelle West jusqu'à la rue Jones, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Rue Bonaccord :

côté ouest, entre la rue Fleet et la ruelle McAllen, de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Botsford :

côté est, entre les rues St. George et Alma (anciennement rue School), de 8 h à 18, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Birch :

les deux côtés, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Caledonia :

côté sud, de la rue High jusqu'à 30,48 mètres à l'est de la ligne latérale ouest de la rue Dominion

Rue Campbell :

côté sud, de la rue Highfield jusqu'à 29 mètres à l'est de ce point

Rue Cameron :

côté est, entre les rues Main et Gordon, du lundi au samedi, de 9 h à 18 h

côté est, de la rue St. George jusqu'à 15,24 mètres au sud de l'intersection de la rue Park, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, débutant à 30 mètres au nord de la rue Gordon jusqu'à la rue St. George, du lundi au samedi, de 9 h à 18 h

Rue Capitol :

côté est, entre les rues St. George et Eden

Rue Church :

côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue Cornell, du lundi au samedi, de 9 h à 18 h

côté est, entre la rue Austin et l'avenue Railway, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Dominion :

côté ouest, de la rue St. George jusqu'à 30,48 mètres au nord de l'intersection de la ligne latérale sud de la rue Caledonia et de la ligne latérale ouest de la rue Dominion

côté ouest, débutant à 30,48 mètres au sud de la rue Gordon jusqu'à 60,96 mètres au sud de ce point

Schedule "Q" (cont'd)
Two-Hour Parking

King Street:

north side, commencing at a point 70 meters west of the west sideline of Godfrey Lane and extending westerly for a distance of 38 meters

north side, commencing at a point 122 meters west of the west sideline of Godfrey Lane and extending westerly for a distance of 32 meters

LeFurgey Avenue:

west side, between Connaught Avenue and Chester Avenue, 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

east side, between Garfield Street and Chester Avenue, 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Leslie Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street, 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Lockhart Avenue:

both sides, between John Street and York Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Lutz Street:

west side, commencing at a point 30 meters south of St. George Street and extending southerly to Queen Street.

west side, from a point 30.48 meters north of St. George Street, to Park Street

Lynch Street:

both sides, between West Lane and Walsh Street from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday

MacBeath Avenue:

east side, commencing at a point 82.296 meters north of Arden Street and extending to Carney Avenue, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

west side, commencing at a point 30.48 meters north of Connaught Avenue and extending north to a point 15.24 meters south of Garfield Street, from 9:00 a.m. to 1:00 p.m., Sundays only

west side, between Arden Street and Carney Avenue, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Marjorie Street:

south side, commencing at Henry Street and extending 40 m easterly, from 8:00 a.m. to 5 p.m. Monday to Friday

Massey Avenue:

south side, between Hillside Drive and Braemar Drive, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

McDougall Avenue:

east side, Monday through Saturday between the hours of 9:00 a.m. and 6:00 p.m.

Annexe Q (suite)
Stationnement de deux heures

Rue Eighth :

côté est, entre les avenues Douglas et Pacific, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Euston :

côté est, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Fernand Landry :

côté sud, entre les rues Robinson et Henry, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Rue Fleet :

côté sud, entre les rues Elm et Archibald

Rue Garfield :

côté nord, entre les avenues LeFurgey et McSweeney, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

côté nord, entre la ruelle West et la rue Humphrey, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

côté nord, entre les rues Humphrey et Leslie, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

les deux côtés, entre les rues Leslie et Jones

côté sud, entre la ruelle West et la rue Leslie, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Rue Gordon :

côté nord, entre la rue Highfield et la rue Cameron en allant vers l'ouest

Rue Henry :

côté ouest, de la rue Fernand Landry débutant à 18mètres au sud de ce point, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Rue Highfield :

côté ouest, débutant à 12,192 mètres au nord de la rue Gordon jusqu'à 18,288 mètres au sud de la rue St. George

côté est, de la rue Campbell jusqu'à 12,192 mètres au sud de la rue Gordon, et de la rue Fleet jusqu'à 12,192 mètres au nord de la rue Gordon

côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue John, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, entre l'avenue Garden Hill et la rue Thanet, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Humphrey :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

**Schedule "Q" (cont'd)
Two-Hour Parking**

McSweeney Avenue:

both sides, between Connaught Avenue and Autumn Terrace, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

both sides, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Noel Street:

north side, between MacBeath Avenue and Carney Avenue, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

north side, between MacBeath Avenue and McSweeney Avenue

both sides, between McSweeney Avenue and Gross Avenue, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

both sides, between Reade Street and West Lane, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Parkland Drive:

east side, from Massey Avenue to Parkview Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

west side, from Massey Avenue to Centre Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Portledge Avenue:

west side, from Mountain Road to Garden Place

east side, from Mountain Road to Garden Hill

Reade Street:

both sides, between Connaught Avenue and Noel Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

both sides, commencing at Connaught Avenue and extending southerly for a distance of 204.22 meters

Robinson Street:

east side, between Mountain Road and Fernand Landry Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

east side, between Park Street and Mountain Road

Shirley Avenue:

east side, between John Street and York Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

South Street:

north side

Steadman Street:

west side, from Queen Street to St. George Street, excluding church parking

west side, from Queen Street to Main Street

**Annexe Q (suite)
Stationnement de deux heures**

Rue John :

côté nord, entre la rue Dominion et l'avenue Shirley, et entre l'avenue Lockhart et la rue Butler, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Jones :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Rue King :

côté nord, débutant à 70 mètres à l'ouest de la ligne latérale ouest de la ruelle Godfrey jusqu'à 38 mètres à l'ouest de ce point

côté nord, débutant à 122 mètres à l'ouest de la ligne latérale ouest de la ruelle Godfrey jusqu'à 32 mètres à l'ouest de ce point

Rue Leslie :

Les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Rue Lutz :

côté ouest, débutant à 30 mètres au sud de la rue St. George en allant vers le sud jusqu'à la rue Queen

côté ouest, débutant à 30,48 mètres au nord de la rue St. George jusqu'à la rue Park

Rue Lynch :

les deux côtés, entre la ruelle West et la rue Walsh de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Rue Marjorie :

côté sud, de la rue Henry débutant à 40 mètres à l'est de ce point, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Rue Noel :

côté nord, entre les avenues MacBeath et Carney, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

côté nord, entre les avenues MacBeath et McSweeney

les deux côtés, entre les avenues McSweeney et Gross, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

les deux côtés, entre la rue Reade et la ruelle West, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

**Schedule "Q" (cont'd)
Two-Hour Parking**

west side, from St. George Street to King Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Stewart Street:
east side

Taylor Street:
both sides, between Gross Avenue and McSweeney Avenue, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

Third Street:
east side

Walsh Street:
east side, commencing at Garfield Street, and extending 38.10 meters southerly, from 5:00 pm to 9:00 a.m. Monday to Friday, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

east side, commencing at a point 38.10 meters south of Garfield Street and extending to Connaught Avenue from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive, and Sundays only from 9:00 a.m. to 1:00 p.m.

west side, between Connaught Avenue and Lynch Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

west side, between Mountain Road and Lynch Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Weldon Street:
east side, between Main Street and St. George Street, Monday through Saturday between the hours of 9 a.m. and 6 p.m.

Wesley Street:
west side, between St. George Street and Mountain Road, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

West Lane:
both sides, commencing at a point 15.25 meters north of Arden Street and extending to Anne Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

both sides, between Connaught Avenue and Garfield Street, from 5:00 p.m. to 9:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday, except by Resident Permit

West Street:
east side, commencing at a point 30.48 meters north of Main Street and extending to Burlington Avenue

**Annexe Q (suite)
Stationnement de deux heures**

Rue Reade :
les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Noel, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

les deux côtés, de l'avenue Connaught jusqu'à 204,22 mètres au sud de ce point

Rue Robinson :
côté est, entre le chemin Mountain et la rue Fernand Landry, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, entre la rue Park et le chemin Mountain

Rue South :
côté nord

Rue Steadman :
côté ouest, entre les rues Queen et St. George, excepté pour les personnes qui vont à l'église

côté ouest, entre les rues Queen et Main

côté ouest, entre les rues St. George et King, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Stewart :
côté est

Rue Taylor :
les deux côtés, entre les avenues Gross et McSweeney, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

Rue Third :
côté est

Rue Walsh :
côté est, de la rue Garfield jusqu'à 38,10 mètres au sud de ce point, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

côté est, débutant à 38,10 mètres au sud de la rue Garfield jusqu'à l'avenue Connaught, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement, et le dimanche de 9 h à 13 h

côté ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Lynch, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue Lynch, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Weldon :
côté est, entre les rues Main et St. George, du lundi au samedi, de 9 h à 18 h

Rue Wesley :
côté ouest, entre la rue St. George et le chemin Mountain, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Annexe Q (suite)
Stationnement de deux heures

Rue West :

côté est, débutant à 30,48 mètres au nord de la rue Main jusqu'à l'avenue Burlington

Ruelle West :

les deux côtés, débutant à 15,25 mètres au nord de la rue Arden jusqu'à la rue Anne, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Garfield, de 17 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, et toute la journée samedi et dimanche, excepté pour les personnes qui ont un permis résidentiel

**Schedule "R"
No Parking**

Albert Street:

north side, from a point 158.498 meters west from the westerly sideline of Euston Street westerly for a distance of 30.48 meters

Alley:

easterly from Westmorland Street to rear door of City Hall

Alma Street:

east side, between Queen Street and Victoria Street, from 8:00 a.m. to 6:00 p.m., Monday to Friday, inclusive

east side, Victoria Street to St. George Street from 10:00 a.m. to 11:00 a.m.

east side, commencing at a point 29.566 meters south of Victoria Street, and extending southerly 6.701 meters

east side, commencing at a point 90 meters north of the north side3line of St. George Street, and extending northerly and easterly for a distance of 40 meters;

west side, St. George Street to Alma Street

south side, between the hours of 6:00 p.m. and 2:00 a.m. of the following day

north side

Andrew Lane:

south side, for the entire length of the street

Anne Street:

both sides, between Edgett Avenue and West Lane, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Archibald Street:

east side, between St. George Street and its northern extremity

east side, Fleet Street to Queen Street

west side, for a distance of 30.48 meters southerly from Mountain Road

west side, commencing at a point 14 meters south of Queen Street, and extending southerly to the end of the street

west side, commencing at St. George Street and extending 50 meters southerly

**Annexe R
Stationnement interdit**

Allée :

de la rue Westmorland en allant vers l'est jusqu'à la porte arrière de l'hôtel de ville

Avenue Atlantic :

côté ouest, entre les rues Main et Gordon

côté ouest, entre les rues St. George et Park

Avenue Ayer :

côté est, entre la ligne latérale nord de la rue Crandall et la ligne latérale sud de la promenade Birchmount

Avenue Belleview :

côté ouest, entre les rues St. George et Spurr

côté est, entre le chemin Mountain et la rue Spurr

Avenue Bessborough :

côté est, de l'entrée du 1000, boulevard St. George jusqu'à 6,096 mètres au nord et au sud de ce point

les deux côtés, entre les chemins Cavendish et Milner

côté ouest, de l'entrée du 1010, boulevard St. George jusqu'à 6,096 mètres au nord et au sud de ce point

les deux côtés, entre le boulevard St. George et l'avenue Bennett, entre 8 h à 16 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Bromley :

côté est, du chemin Mountain jusqu'à 30,48 mètres au nord de ce point

Avenue Burlington :

côté nord, entre la rue Enterprise et la promenade Givan

Avenue Carney :

les deux côtés, entre la rue Arden et l'avenue Gross, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Connaught :

les deux côtés, toute sa longueur

Avenue Donald :

les deux côtés

Avenue Douglas

côté nord, entre la rue Sixth et l'avenue Pacific, de 8 h à 18 h du lundi au vendredi inclusivement

côté nord, entre les rues Sixth et Seventh, du 1^{er} décembre au 15 avril

côté nord, à partir d'un point sur la ligne latérale de la rue Sixth jusqu'à 20 mètres à l'ouest de ce point

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Arden Street:

south side, commencing at a point 15.24 meters west of West Lane and extending to the easterly sideline of Carney Avenue

south side, commencing at West Lane, and extending 15.24 meters easterly

south side, commencing at West Lane, and extending 15.24 meters westerly

south side, between the westerly sideline of Carney Avenue and the easterly sideline of Carney Avenue

south side, between McSweeney Avenue and Edgett Avenue

south side, commencing at a point 15.24 meters east of West Lane, and extending to Jones Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

south side, commencing at the westerly sideline of Carney Avenue and extending to the easterly sideline of Johnson Avenue

north side, between McSweeney Avenue and Humphrey Street

north side, between Humphrey Street and Jones Street from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Atlantic Avenue:

west side, Main Street to Gordon Street

west side, between St. George Street and Park Street

Ayer Avenue:

east side, from the north sideline of Crandall Street to the south sideline of Birchmount Drive

Baker Street:

for a distance of 152.40 meters westerly from Beaverbrook Street

south side, 30.48 meters in each direction from the main entrance to the C.N.R. Property

Barker Street:

both sides, commencing at Roy Brown Street, and extending easterly for a distance of 30 meters

Bath Street:

west side, for its entire length

Beaverbrook Street:

between Wilbur Street and Baker Street

Belleview Avenue:

west side, between St. George Street and Spurr Street

east side, Mountain Road to Spurr Street

Bendview Court:

west side, for the entire length of the street

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Avenue Edgett :

côté est, de l'entrée du parc de stationnement du personnel de l'Hôpital de Moncton jusqu'à 6 mètres (20 pieds) au nord et au sud de ce point

côté ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Arden

les deux côtés, entre les rues Arden et Anne, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

les deux côtés, entre le chemin Mountain et l'avenue Connaught, de 10 h à 11 h

Avenue Edmonton :

côté nord, entre les rues Emmerson et Wilbur

Avenue Ellerdale

côté sud, de la rue Elmwood au chemin Queen Mary, du 1^{er} décembre au 15 avril

Avenue Frenette :

les deux côtés, toute sa longueur

Avenue Garden Hill :

côté sud, entre l'avenue Portledge et la rue Highfield

les deux côtés, entre les avenues Portledge et Bromley, de 10 h à 11 h

Avenue Gross :

côté ouest, entre les avenues Wayne et Chester

côté est, entre l'avenue Connaught et la rue White, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Harris :

côté est

Avenue Jonathan :

les deux côtés

Avenue Johnson :

les deux côtés, entre les rues Arden et Anne, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue LeFurgey :

côté est, entre l'avenue Connaught et la rue Garfield

côté est, entre la rue Garfield et l'avenue Chester, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, de l'avenue Connaught jusqu'à l'extrémité nord de la rue, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Lester :

entre le chemin Mountain et son extrémité nord

côté est, entre la rue St. George et le chemin Mountain

côté ouest, entre les rues Main et St. George

côté est, entre les rues Queen et Victoria

côté est, entre les rues Victoria et St. George, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Bessborough Avenue:

east side, for a distance of 6.096 meters north and 6.096 meters south of the driveway to 1000 St. George Boulevard

both sides, Cavendish Road to Milner Road

west side, for a distance of 6.096 meters north and 6.096 meters south of the driveway to 1010 St. George Boulevard

both sides, St. George Boulevard to Bennett Avenue, between the hours of 8:00 a.m. to 4:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Bevin Street:

west side, for the entire length of the street

Birch Street:

west side, for a distance of 60.96 meters southerly from Mountain Road, between the hours of 8:00 a.m. and 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Birchmount Drive:

west side, for the entire length of the street

Bonaccord Street:

west side, for a distance of 15.24 meters southerly from the south sideline of John Street

east side, for a distance of 15.24 meters from both sides of Dufferin Street and Park Street

west side, from the north side line of Main Street, a distance of 23.165 meters northerly

west side, between St. George Street and Princess Street, 9:00 a.m to 6:00 p.m., Monday through Friday inclusive

west side, McAllen Lane to Campbell Street

west side, between Princess Street and Brydges Street, 8:00 a.m. to 6:00 p.m., Monday through Friday inclusive

east side, from the north curb line of Queen Street to a point 45.416 meters northerly

east side, between Fleet Street and St. George Street

Botsford Street:

between Mountain Road and its northern extremity

east side, between Mountain Road and Alma Street

west side, between Main Street and St. George Street

west side, between St. George Street and Mountain Road

east side, for a distance of 30.48 meters northerly from St. George Street, from 6:00 p.m. to 8:00 a.m. Monday to Friday inclusive, and all day Saturday and Sunday

Braemar Drive:

west side, between Parkland Drive and Centre Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Avenue Lockhart :

côté ouest, entre les rues York et Limerick

Avenue MacBeath :

côté ouest, entre la rue Arden et l'avenue Carney, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, de l'avenue Connaught jusqu'à 67,056 mètres au nord de ce point

côté ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Garfield, du lundi au samedi inclusivement, et le dimanche, de 13 h et 9 h, débutant à 30,48 mètres au nord de l'avenue Connaught en allant vers le nord jusqu'à 15,24 mètres au sud de la rue Garfield

côté ouest, de l'avenue Connaught jusqu'à 30,48 mètres au nord de ce point, et de la rue Garfield jusqu'à 15,24 mètres au sud de ce point, le dimanche seulement

côté est, débutant à 67,056 mètres au nord de l'avenue Connaught jusqu'à la ligne latérale nord de la rue Garfield

côté est, de 82,296 mètres au nord de la rue Arden jusqu'à l'avenue Carney, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, entre la ligne latérale nord de la rue Garfield et la rue Arden

côté ouest, du côté nord du passage pour piétons de l'entrée principale de l'Hôpital de Moncton jusqu'à 10 mètres au nord de ce point

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et le chemin Mountain, de 10 h à 11 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Massey :

côté nord, entre la ligne latérale ouest de la promenade Hillside et le prolongement de la ligne latérale est de la rue Braemar

côté sud, de la promenade Elmwood jusqu'à 10,668 mètres à l'est de ce point

côté nord, entre la rue Broadway et la promenade Elmwood

côté sud, entre les rues Broadway et Edward

Avenue McDougall :

côté ouest

côté est, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue McNaughton :

les deux côtés, toute sa longueur

Avenue McSweeney :

côté est, entre le chemin Mountain et l'avenue Connaught

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la terrasse Autumn, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Morton :

les deux côtés, toute sa longueur

**Schedule "R" (cont'd)
No Parking**

Brandon Street:

east side, Victoria Avenue to Mountain Road

west side, for a distance of 60.96 meters southerly from the south side of Echo Drive

west side, between Easton Street and Collishaw Street

Bridge Street:

both sides, for the entire length of the street

Broadway Street:

west side, between Massey Avenue and Magee Avenue

Bromley Avenue:

east side, commencing at Mountain Road and extending 30.48 meters northerly

Cable Street:

both sides, for the entire length of the street

Caledonia Street:

north side, from Elmwood Drive to the first offramp of the Trans Canada highway, from 8:00 a.m. to 6:00 p.m. Monday to Friday inclusive

south side, for a distance of 30.48 meters easterly from the west sideline of Dominion Street

south side, from the Trans Canada Highway off ramp to the C.N. Rail Crossing

north side, between Raymond Street and MacNaughton Avenue.

Cameron Street:

both sides, for a distance of 15.24 meters northerly from the north sideline of Park Street, and for a distance of 15.24 meters southerly from the south sideline of Park Street.

east side, from the north curb line of Main Street to a distance of 60.96 meters northerly

west side, Mountain Road southerly to York Street

west side, Main Street to St. George Street

east side, beginning at a point 45.72 meters southerly from St. George Street, and extending southerly for a distance of 9.144 meters

east side, commencing at Gordon Street, and extending northerly for a distance of 30.48 meters

Campbell Street:

north side

Capitol Street:

west side, between Eden Street and Park Street

Carney Avenue:

both sides, between Arden Street and Gross Avenue, 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Carson Drive:

both sides, for its entire length

**Annexe R (suite)
Stationnement interdit**

Avenue Norwood :

côté ouest, de la rue Limerick jusqu'à 95,1976 mètres au sud de ce point

Avenue O'Brien :

les deux côtés, entre les rues Church et St. George

Avenue Pacific :

côté sud, entre la rue Sixth et la promenade Killam

côté nord, entre le boulevard Millenium et la promenade Killam

Avenue Portledge :

les deux côtés, entre l'avenue Garden Hill et la rue Thanet, de 10 h à 11 h

Avenue Railway :

côté sud

Avenue Roderick :

les deux côtés, toute sa longueur

Avenue Rosedale :

côté nord, de la rue Scott jusqu'à 36,576 mètres à l'est de ce point, de midi à 16 h, du lundi au vendredi inclusivement

Avenue Sherrard :

côté sud

côté nord, entre la ruelle West et la rue Reade, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi

Avenue Shirley :

côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue Limerick

Avenue Stone :

les deux côtés, toute sa longueur

Avenue Université :

côté est

côté ouest, débutant à 27,432 mètres au nord de la ligne latérale nord de la rue Providence jusqu'à 39,87 mètres au nord de ce point

côté ouest, débutant à 76,20 mètres au nord de la ligne latérale nord de la rue Providence jusqu'à son extrémité nord

côté ouest, du chemin Mountain jusqu'à 121,192 mètres au nord de ce point

côté ouest, de la ligne latérale nord de la rue Providence jusqu'à 15,24 mètres au nord de ce point

côté ouest, de la ligne latérale sud de la rue Providence jusqu'à 15,24 mètres au sud de ce point

Avenue Waverly :

côté ouest, entre la promenade Killam et la rue Melville

Avenue Wellington :

côté sud, entre les promenades Arlington et Kensington

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Cedar Street:

west side, commencing at Mountain Road and extending to Everett Street, from 8:00 p.m. to 3:00 a.m.

east side, commencing at Mountain Road and extending to Duffy Street, from 8:00 p.m. to 3:00 a.m.

Centennial Drive:

both sides, commencing at St. George Boulevard, and extending northerly for a distance of 60 meters

both sides, commencing 210 meters from St. George Boulevard, and extending northerly for a distance of 45 meters

Chapman Street:

south side, from Upton to Verdun Street

Chateau Drive:

both sides, from Gorge Road to Colby Crescent

Chester Street:

both sides, from Gross to Lefurgey Avenue

Church Street:

west side, between Mountain Road and St. George Street

east side, between Railway Avenue and Mountain Road

west side, between Seymour Street and Queen Street

west side, for a distance of 12.18 meters southerly from Queen Street

east side, between Main Street and St. George street

east side, St. George Street to Austin Street

east side, from Mountain Road to Marjorie Street

Churchill Street:

west side, between Connaught Avenue and Enman Street

Clark Street:

north side

south side, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Collishaw Street:

north side, Winnipeg Street to Killam Drive

south side, commencing on the easterly sideline of Hub Lane (formerly Park Lane), for a distance of 76.20 meters easterly

Commerce Street:

both sides, for the entire length of the street

Commercial Street:

both sides, for its entire length

Connaught Avenue:

both sides, for the entire length of the street

Cornell Street:

north side

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Avenue Winter :

côté ouest, du chemin Mountain jusqu'à 107 mètres (350 pi) au nord de ce point

Boulevard Harrisville :

les deux côtés, toute sa longueur

Boulevard Mount Royal :

côté est, entre les rues Main et Chapman

côté est, débutant à la rue Main jusqu'à 60 mètres au nord de ce point

Boulevard Plaza :

les deux côtés, toute sa longueur

Boulevard St. George :

les deux côtés, du chemin Milner jusqu'à 55 mètres à l'ouest de ce point

côté nord, du chemin Milner jusqu'à 40 mètres à l'est de ce point

Boulevard Vaughan Harvey :

les deux côtés, entre le chemin Mountain et la rue Main

Boulevard Westmount :

les deux côtés, de la ligne latérale nord de la rue Main jusqu'à 30,48 mètres de ce point

Cercle Westbrook :

côté extérieur

Chemin Front Mountain :

les deux côtés, toute sa longueur

Chemin Gorge :

les deux côtés, entre les chemins Front Mountain et Mountain

Chemin Lewisville :

à l'angle de l'avenue Floral, côté sud, de la limite est du lot n° 30 jusqu'à 182,88 mètres à l'est de ce point

les deux côtés, entre le pont du ruisseau Hall's et l'avenue Floral

Chemin Mapleton :

côté ouest, entre la promenade Fairlane et la route transcanadienne

côté est, entre la promenade Karen et la route transcanadienne

Chemin Mill :

côté sud-ouest, entre la voie principale du CN et la rue Pleasant

côté ouest, entre l'intersection du prolongement de la ligne latérale nord du chemin Storey et la ligne latérale sud de la rue Bathurst

côté nord-est, entre la voie principale du CN et la rue Drummond

côté est, débutant à 30,48 mètres au nord du chemin Storey jusqu'à l'intersection du prolongement de la ligne latérale nord de la rue Bathurst

Chemin Milner :

les deux côtés, du boulevard St. George jusqu'à 94 mètres au sud de ce point

**Schedule "R" (cont'd)
No Parking**

Cornhill Street:

both sides, commencing at a point 67 meters north of Park Street, and extending northerly to the end of the street

Cross Street:

north side, from Peter Street to Elmwood Drive

Davis Street:

both sides

Derby Street:

east side, Young Street to Granville Street

east side, Mountain Road to Granville Street

Distribution Drive:

both sides, for the entire length of the street

Dominion Street:

west side and south side, beginning at the southwest side of Gordon Street and extending southerly to a point at its southwest extremity, thence turning and extending easterly on the south side of Dominion Street (formerly Caledonia Street) to a point 45.72 meters west of High Street

between St. George Street and Park Street

east side, Caledonia Street to St. George Street

west side, Park Street to John Street from the north sideline of St. George Street to the south sideline of John Street, except at Park Street

Donald Avenue:

both sides

Douglas Avenue:

north side, Sixth Street to Pacific Avenue, 8:00 a.m. to 6:00 p.m. Monday through Friday;

north side, Sixth Street to Seventh Street, from December 1st, to April 15th;

north side, commencing at a point on the street line of Sixth Street, and extending westerly for 20 meters;

Downing Street:

east side, from the wharf track to Main Street

Driscoll Crescent:

east side, commencing 231.648 meters from Edinburgh Drive and extending southerly 79.248 meters

west side, commencing 202.387 meters from the intersection of Edinburgh Drive and extending southerly 91.44 meters

east side, commencing at a point 326.745 meters from Edinburgh Drive and extending southeasterly for an additional 24.30 meters

east side, for a distance of 9 meters on both sides of the driveway entrance at civic number 107 Driscoll Crescent

**Annexe R (suite)
Stationnement interdit**

Chemin Mountain :

les deux côtés

Chemin Salisbury :

les deux côtés, toute sa longueur jusqu'aux limites de la ville

Chemin Shediac :

à l'angle de l'avenue Floral, côté nord-est, de l'intersection de la promenade Maplewood jusqu'à 91,44 mètres au sud et à l'est de ce point

à l'angle du chemin Lewisville, côté nord-est, de l'intersection ouest de la promenade Kirkwood jusqu'à 182,88 mètres à l'ouest de ce point

les deux côtés, toute sa longueur jusqu'aux limites de la ville

Chemin Sheraton Green :

les deux côtés, de la ligne latérale nord du chemin Mountain jusqu'à 85 mètres au nord de ce point

Chemin Storey Est :

à partir de l'entrée d'Énergie Nouveau-Brunswick, pour une distance de 6 mètres de chaque côté

Chemin Storey Ouest :

côté nord

Chemin Wheaton :

côté ouest, de la ligne latérale sud du chemin Salisbury jusqu'à 76,2 mètres au sud de ce point

Cour Bendview :

côté ouest, toute sa longueur

Cour Bing :

les deux côtés, toute sa longueur

Cour Kingsmere :

côté sud, du chemin McLaughlin en allant vers l'ouest jusqu'au cul-de-sac

Cour Sheffield :

côté ouest, de la promenade Evergreen jusqu'à 60 mètres au nord de ce point, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi inclusivement

Croissant Driscoll :

côté est, débutant à 231,648 mètres de la promenade Edinburgh jusqu'à 79,248 mètres au sud de ce point

côté ouest, débutant à 202,387 mètres de l'intersection de la promenade Edinburgh jusqu'à 91,44 mètres au sud de ce point

côté est, débutant à 326,745 mètres de la promenade Edinburgh jusqu'à 24,30 mètres au sud-est de ce point

côté est, débutant à l'entrée du n° de voirie 107 jusqu'à 9 mètres à droite et à gauche

Croissant Noble :

côté est, du coin de l'avenue Bennett jusqu'à 30 mètres au sud de ce point

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Dufferin Street:

south side, between Archibald Street and Bonaccord Street and between Weldon Street and High Street

south side, between Bonaccord Street and Weldon Street from 9:00 a.m. to 6:00 p.m., Monday to Saturday inclusive

north side, for a distance of 102.108 meters west from the west curb line of Highfield Street, between the hours of 9:00 a.m. and 6:00 p.m. Monday through Saturday

south side, commencing at the westerly sideline of Cameron Street and extending 30 meters westerly

Duke Street:

west side, commencing at the south sideline of Main Street, and extending southerly for a distance of 82.296 meters

east side, for the entire length of the street

Eaton Street:

north side

Echo Drive:

between Moore Street and Regina Street

Edgehill Street:

west side, from Glenmore Drive to a point 30.48 meters south of Glenwood Drive

Edgett Avenue:

east side, for a distance of 20 feet (6 meters) north and south of the exit from the Moncton Hospital Staff Parking Lot.

west side, between Connaught Avenue and Arden Street

both sides, between Arden Street and Anne Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

both sides, between Mountain Road and Connaught Avenue, from 10:00 a.m. to 11:00 a.m.

Edinburgh Drive:

both sides, from Salisbury Road to the C.N. mainline

west side, from the point of intersection of the prolongation of the north sideline of Baig Boulevard, northerly a distance of 351.169 meters or to the southerly sideline of a railway crossing

Edmonton Avenue:

north side, Emmerson Street to Wilbur Street

Edward Street:

west side, commencing at the south sideline of Gurney Drive and extending southerly to the end of the street

east side, from Gurney Drive southerly

Eighth Street:

west side, between Douglas Avenue and Pacific Avenue

Ellerdale Avenue:

south side, from Elmwood Drive to Queen Mary Road, from December 1st, to April 15th ;

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Croissant Rooney :

les deux côtés, de l'intersection nord de la promenade English jusqu'à 130 mètres à l'ouest de ce point

Promenade Birchmount :

côté ouest, toute sa longueur

Promenade Braemar :

côté ouest, entre la promenade Parkland et la rue Centre, entre 9 h et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Promenade Carson :

les deux côtés, toute sa longueur

Promenade Centennial :

les deux côtés, du boulevard St. George jusqu'à 60 mètres au nord de ce point

les deux côtés, de 210 mètres du boulevard St. George jusqu'à 45 mètres au nord de ce point

Promenade Distribution :

les deux côtés, toute sa longueur

Promenade Echo :

entre les rues Moore et Regina

Promenade Edinburgh :

les deux côtés, entre le chemin Salisbury et la ligne principale du CN

côté ouest, du point d'intersection du prolongement de la ligne latérale nord du boulevard Baig jusqu'à 351,169 mètres au nord de ce point ou jusqu'à la ligne latérale sud du passage à niveau

Promenade Elmwood :

les deux côtés, entre l'avenue Morton et la limite de la ville

les deux côtés, entre le chemin Lewisville et l'avenue Massey

les deux côtés, entre le chemin Lewisville et l'avenue Donald

côté est, de l'intersection de l'avenue Massey jusqu'à 15,24 mètres au nord de ce point

Promenade English :

les deux côtés, de l'emprise du CN jusqu'à 249,02 mètres au sud de ce point

Promenade Ensley :

les deux côtés, toute sa longueur

Promenade Evergreen :

côté sud, du chemin Mountain, en allant vers l'ouest, jusqu'à 46 mètres (50 pi) à l'est de la ligne latérale est de la promenade Morningside, de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

Promenade Fairview :

côté ouest, entre l'avenue Burlington et le boulevard St. George

Promenade Glencoe :

côté ouest, de la ligne latérale sud de la promenade Keenan jusqu'à 24 mètres au nord de ce point, de 7 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Elm Street:
east side

west side, Monday through Saturday, from 9:00 a.m. to 6:00 p.m.

Elmwood Drive:
both sides, commencing at Morton Avenue and extending to the City Limits

both sides, between Lewisville Road and Massey Avenue

both sides, between Lewisville Road and Donald Avenue

east side, for a distance of 15.24 meters north of the intersection with Massey Avenue

English Drive:

both sides, for a distance of 249.02 meters southerly from the C.N.R. Right-of-Way

Ensley Drive:

both sides, for the entire length of the street

Essex Street:

both sides, between Lockhart Avenue and Emmerson Street

Euston Street:

west side, Waterloo Street to Albert Street

Everett Street:

south side

Evergreen Drive:

south side, commencing at Mountain Road and extending westerly to a point 46 meters (50 ft) east of the east sideline of Morningside Drive, between the hours of 7:00 a.m. to 6:00 p.m. Monday to Friday inclusive

east side, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Fairview Drive:

west side, from Burlington Avenue to St. George Boulevard

Fernand Landry Street:

north side, for the entire length of the street

south side, Lutz Street to Robinson Street, from 8:00 a.m. to 6:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Fleet Street:

north side

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Promenade Glenwood :

côté sud-ouest, entre le chemin Shediak et la promenade Glenmoor

Promenade Greenside :

côtés nord et est

Promenade Hazen :

les deux côtés, de l'intersection du chemin Mapleton jusqu'à 15,29 mètres à l'est de ce point

Promenade Hedgewood :

côté est, de la ligne latérale nord de la rue Main jusqu'à 94,44 mètres au nord de ce point

côté ouest, de la rue Main jusqu'à 94,44 mètres au nord de ce point

Promenade Hillside :

côté est, débutant à 30,48 mètres au sud de la ligne latérale sud de l'avenue Massey jusqu'à la ligne latérale nord de la rue Centre, de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, entre l'avenue Massey et l'intersection du prolongement de la ligne latérale nord de la rue Centre, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Promenade Keenan :

côté sud, de la ligne latérale ouest de la promenade Glencoe jusqu'à 10 mètres à l'est de ce point, entre 7 h 30 et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, des deux entrées de l'école Lewisville Middle School jusqu'à 10 mètres au nord et au sud de celles-ci

Promenade Leaside :

côté nord, entre la rue Walker et la promenade Fairlane

Promenade Maplehurst :

côté ouest, entre le chemin Mountain et la promenade Glencairn

Promenade McAuley :

côté ouest, débutant à 200 mètres au sud de la ligne latérale sud du chemin Shediak jusqu'à 120 mètres au sud de ce point, de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi inclusivement, excepté pendant les mois de juillet et août

Promenade McLaughlin :

les deux côtés, entre l'avenue Morton et les limites de la ville

Promenade Palisade :

côté est, de la rue Martin jusqu'à 91,44 mètres au nord de ce point

Promenade Rockland

côté ouest, entre les avenues Massey et Donald, du 1^{er} décembre au 15 avril

Promenade Summerhill :

les deux côtés, de la bordure jusqu'à 15 mètres à l'ouest et à l'est de ce point

Promenade Trinity :

les deux côtés, entre les chemins Mountain et Mapleton

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Foundry Street:

east side, for a distance of 6.096 meters north and 6.096 meters south, from the sides of the driveway entrance to Heritage Court

west side, between the south end of the retaining wall to its southern extremity

east side, Record Street to its southern extremity

west side, from a point 59.436 meters northerly from Albert Street, northerly for a distance of 14.63 meters

east side, between wharf track and Main Street

east side, from a point 109.118 meters northerly from Record Street, northerly for a distance of 17.63 meters

Fourth Street:

west side

east side, for its entire length from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Frenette Avenue:

both sides, for the entire length of the street

Front Mountain Road:

both sides, for the entire length of the street

Garden Hill Avenue:

south side, between Portledge Avenue and Highfield Street

both sides, between Portledge Avenue and Bromley Avenue, from 10:00 a.m. to 11:00 a.m.

Garfield Street:

north side, between McSweeney Avenue and MacBeath Avenue;

both sides, between Walsh Street and West Lane

north side, between LeFurgey Avenue and McSweeney Avenue, 9:00 a.m. to 5:00 p.m, Monday to Friday inclusive

north side, between West Lane and Humphrey Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m, Monday to Friday inclusive

north side, between Leslie Street and Jones Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

south side, between Walsh Street and Jones Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m, Monday to Friday inclusive

south side, between LeFurgey Avenue and Edgett Avenue

Glencoe Drive:

west side, commencing at the south sideline of Keenan Drive, and extending northerly for a distance of 24 meters, from 7:30 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Glenwood Drive:

southwest side, from Shediac Road to Glenmoor Drive

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Promenade Twin Oaks :

côté sud, entre les promenades Shannon et Tanglewood

Promenade Willowbend :

les deux côtés, entre les promenades Wynwood et Glenwood

côté nord, entre la promenade Wynwood et la rue Edgehill

Promenade Worthington :

les deux côtés, de la promenade Killam jusqu'à 360 mètres au nord de ce point

Promenade Wynwood :

les deux côtés, entre les promenades Kenmore et Willowbend

Rue Albert :

côté nord, débutant à 158,498 mètres à l'ouest de la ligne latérale ouest de la rue Euston jusqu'à 30,48 mètres à l'ouest de ce point

Rue Alma :

côté est, entre les rues Queen et Victoria, de 8 h et 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, entre les rues Victoria et St. George, de 10 h à 11 h

côté est, débutant à 29,566 mètres au sud de la rue Victoria jusqu'à 6,701 mètres au sud de ce point

côté ouest, entre les rues St. George et Alma

côté sud, entre 18 h et 2 h

côté nord

côté ouest, débutant à 90 mètres au nord de la ligne latérale nord de la rue St. George, jusqu'à 40 mètres au nord et à l'est de ce point

Rue Anne :

les deux côtés, entre l'avenue Edgett et la ruelle West, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi

Rue Archibald :

côté est, entre la rue St. George et son extrémité nord

côté est, entre les rues Fleet et Queen

côté ouest, du chemin Mountain jusqu'à 30,48 mètres au sud de ce point

côté ouest, débutant à 14 mètres au sud de la rue Queen jusqu'à son extrémité sud

côté ouest, de la rue St. George jusqu'à 50 mètres au sud de ce point

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Gloucester Street:

west side

east side, for a distance of 30 m northerly from Pleasant Street

Godfrey Lane:

west side, commencing at King Street and extending northerly to the end of the street

Gordon Street:

south side, between Atlantic Avenue and Dominion Street

south side, for its entire length from Bonaccord Street to Vaughan Harvey Boulevard

north side, from Bonaccord Street to Vaughan Harvey Boulevard

at Highfield Street, north side, 12.192 meters east and 12.192 meters west of intersection

north side, commencing at Cameron Street, and extending easterly for a distance of 30.48 meters

Gorge Road:

both sides, from Front Mountain Road to Mountain Road

Greenside Drive:

north and east sides

Gross Avenue:

west side, from Wayne Avenue to Chester Avenue

east side, from Connaught Avenue to White Street, 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Halifax Street:

north side, commencing at a point 67.056 meters east of Roy Brown Street, and extending easterly for an additional 60.96 meters

south side, for a distance of 94.48 meters westerly from Purvis Street

north side, commencing at Purvis Street and extending 128.016 meters easterly

north side, commencing on the easterly sideline of Hub Lane (formerly Park lane), for a distance of 7.20 meters easterly

Harper's Street:

both sides, entire length of the street

Harper's Lane:

both sides, entire length of the street

Harris Avenue:

east side

Harrisville Boulevard:

both sides, for the entire length of the street

Hazen Drive:

both sides, for a distance of 15.29 meters east of the intersection with Mapleton Road

Rue Arden :

côté sud, débutant à 15,24 mètres à l'ouest de la ruelle West jusqu'à la ligne latérale est de l'avenue Carney

côté sud, de la ruelle West jusqu'à 15,24 mètres à l'est de ce point

côté sud, de la ruelle West jusqu'à 15,24 mètres à l'ouest de ce point

côté sud, entre les lignes latérales est et ouest de l'avenue Carney

côté sud, entre les avenues McSweeney et Edgett

côté sud, débutant à 15,24 mètres à l'est de la ruelle West jusqu'à la rue Jones, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté sud, entre la ligne latérale ouest de l'avenue Carney et la ligne latérale est de l'avenue Johnson

côté nord, entre l'avenue McSweeney et la rue Humphrey

côté nord, entre les rues Humphrey et Jones, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Baker :

côté nord, de la rue Beaverbrook jusqu'à une distance de 152,40 mètres à l'ouest de ce point

côté sud, de l'entrée principale du terrain du CN jusqu'à 30,48 mètres dans les deux sens

Rue Barker :

les deux côtés, de la rue Roy Brown jusqu'à 30 mètres à l'est de ce point

Rue Bath :

côté ouest, toute sa longueur

Rue Beaverbrook :

entre les rues Wilbur et Baker

Rue Bevin :

côté ouest, toute sa longueur

Rue Birch :

côté ouest, du chemin Mountain jusqu'à 60,96 mètres au sud de ce point, entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Hedgewood Drive:

east side, commencing at the north sideline of Main Street and extending 94.44 meters northerly

west side, commencing at Main Street, and extending 99.44 meters northerly

Henry Street:

east side

Hester Street:

both sides, for the entire length of the street

High Street:

east side, for a distance of 60.96 meters southerly from Mountain Road

east side, from Gordon Street to St. George Street

west side, for a distance of 15.24 meters measured northerly from the north side line of Essex Street

east side, between John Street and St. George Street

west side, between Alward Avenue and Scarborough Avenue

west side, Main Street to St. George Street

east side, from the north curb line of Mountain Road, a distance of 203.811 meters northerly

east side, between Sherrard Avenue and Connaught Avenue

east side, commencing at the south side line of Dominion Street, and extending southerly to the end of the street

Highfield Street:

west side, between the post office driveway and the south boundary of the YMCA between a point 12.192 meters south of Gordon Street; also within 18.288 meters of the southerly sideline of St. George Street

west side, between Kent Lane and the prolongation of the southerly sideline of Providence Street

east side, between John Street and Brydges Street

west side, from Mountain Road to Kent Lane, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

both sides, St. George Street to Dufferin Street

east side, from Mountain Road to Providence Street

east side, Monday through Saturday, between Fleet Street and a point 30.48 meters south of St. George Street

west side, from the prolongation of the southerly sideline of Providence Street to the southerly sideline of Garden Hill Avenue, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

west side for a distance of 15.224 meters north of John Street

east side, between Main Street and Campbell Street, and within 15.24 meters of either sideline of Gordon Street

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue Bonaccord :

côté ouest, de la ligne latérale sud de la rue John jusqu'à 15,24 mètres au sud de ce point

côté est, des rues Dufferin et Park jusqu'à 15,24 mètres de celles-ci

côté ouest, de la ligne latérale nord de la rue Main jusqu'à 23,165 mètres au nord de ce point

côté ouest, entre les rues St. George et Princess, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, entre la ruelle McAllen et la rue Campbell

côté ouest, entre les rues Princess et Brydges, de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, de la ligne de bordure nord de la rue Queen jusqu'à 45,416 mètres au nord de ce point

côté est, entre les rues Fleet et St. George

Rue Botsford :

entre le chemin Mountain et son extrémité nord

côté est, entre le chemin Mountain et la rue Alma

côté ouest, entre les rues Main et St. George

côté ouest, entre la rue St. George et le chemin Mountain

côté est, de la rue St. George jusqu'à 30,48 mètres au nord de ce point, de 6 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement et toute la journée samedi et dimanche

Rue Brandon :

côté est, entre l'avenue Victoria et le chemin Mountain

côté ouest, du côté sud de la promenade Echo jusqu'à 60,96 mètres au sud de ce point

côté ouest, entre les rues Easton et Collishaw

Rue Broadway :

côté ouest, entre les avenues Massey et Magee

Rue Bridge :

les deux côtés, toute sa longueur

Rue Brydges :

côté sud, entre les rues Weldon et Highfield

Rue Cable :

les deux côtés, toute sa longueur

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Hillside Drive:

east side, from a point 30.48 meters south of the southerly sideline of Massey Avenue, to the northerly sideline of Centre Street, from 8:00 a.m. to 6:00 p.m., Mondays to Fridays inclusive

west side, from Massey Avenue to the intersection of the prolongation of the northerly sideline of Centre Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Horton Lane:

both sides, entire length

Hub Lane:

east side, for the entire length of the street

Humphrey Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street, 9:00 a.m. to 5:00 p.m, Monday to Friday inclusive

John Street:

south side, for a distance of 15.24 meters westerly from the west sideline of Bonaccord Street

south side, 45.110 meters westerly from a point 175.717 meters west of the westerly sideline of Dominion Street

south side for a distance of 15.24 meters east of Highfield Street

south side, for a distance of 50 meters westerly from the west sideline of High Street

Johnson Avenue:

both sides, between Arden Street and Anne Street from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Jonathan Avenue:

both sides

Jones Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

west side, between Mountain Road and Myles Street

Keenan Drive:

south side, commencing at the west sideline of Glencoe Drive, and extending easterly for a distance of 10 meters, from 7:30 a.m. to 5:00 p.m, Monday to Friday inclusive

Keillor Street:

west side, from 8:00 a.m. to 6:00 p.m., Monday to Friday inclusive

east side

Kent Lane:

both sides for the entire length of the street

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue Caledonia :

côté nord, entre la promenade Elmwood et la première bretelle de la route transcanadienne, de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté sud, de la ligne latérale ouest de la rue Dominion jusqu'à 30,48 mètres à l'est de ce point

côté sud, entre la bretelle de la route transcanadienne et le passage à niveau du CN

côté nord, entre la rue Raymond et l'avenue MacNaughton

Rue Cameron :

les deux côtés, de la ligne latérale nord jusqu'à 15,24 mètres au nord de ce point et de la ligne latérale sud jusqu'à 15,24 mètres au sud de ce point

côté est, de la ligne de bordure nord de la rue Main jusqu'à 60,96 mètres au nord de ce point

côté ouest, du chemin Mountain en allant vers le sud jusqu'à la rue York

côté ouest, entre les rues Main et St. George

côté est, débutant à 45,72 mètres au sud de la rue St. George jusqu'à 9,144 mètres au sud de ce point

côté est, de la rue Gordon jusqu'à 30,48 mètres au nord de ce point

Rue Campbell :

côté nord, toute sa longueur

Rue Capitol :

côté ouest, entre les rue Eden et Park

Rue Cedar :

côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue Everett, de 20 h à 3 h

côté est, entre le chemin Mountain et la rue Duffy, de 20 h à 3 h

Rue Chapman :

côté sud, entre les rues Upton et Verdun

Rue Chateau

les deux côtés, entre le chemin Gorge et le croissant Colby

Rue Chester :

les deux côtés, entre les avenues Gross et Lefurgey

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

King Street:

west side, between St. George Street and Steadman Street

east side, commencing at Botsford Street and extending southeasterly for a distance of 45.72 meters

west side, from Botsford Street to Spurr Street

west side, from the north curb line of Main Street, a distance of 41.148 meters northerly

east side, commencing at a point 100.585 meters west of Godfrey Lane (formerly Winter Street), and extending westerly for a distance of 54.645 meters

east side, commencing at a point 70 meters south of Steadman Street and extending 15 meters southerly

Kingsmere Court:

south side, from McLaughlin Road westerly, including the cul-de-sac

Leeside Drive:

north side, Walker Street to Fairlane Drive

LeFurgey Avenue:

east side, between Connaught Avenue and Garfield Street
 east side, from Garfield Street to Chester Avenue from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

west side, commencing at Connaught Avenue and extending northerly to the end of the street, 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday

Leslie Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

west side, commencing at a point 56 meters from the northerly sideline of Mountain Road and extending northerly for a distance of 45 meters

east side, between Dewitt Avenue and Sherrard Avenue

Lester Avenue:

Mountain Road to its northern extremity

east side, between St. George Street and Mountain Road

west side, between Main Street and St. George Street

east side, between Queen Street and Victoria Street

east side, from Victoria Street to St. George Street, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Lewis Street:

both sides, between Main Street and St. George Street

Lewisville Road:

and Floral Avenue, south side easterly from the east property line of civic no. 30 for 182.88 meters

both sides, between Halls Creek Bridge and Floral Avenue

Rue Church :

côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue St. George

côté est, entre l'avenue Railway et le chemin Mountain

côté ouest, entre les rues Seymour et Queen

côté ouest, de la rue Queen jusqu'à 12,18 mètres au sud de ce point

côté est, entre les rues Main et St. George

côté est, entre les rues St. George et Austin

côté est, entre le chemin Mountain et la rue Marjorie

Rue Churchill :

côté ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Enman

Rue Clark :

côté nord

côté sud, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Collishaw :

côté nord, entre la rue Winnipeg et la promenade Killam

côté sud, de la ligne latérale est de la ruelle Hub (anciennement ruelle Park) jusqu'à 76,20 mètres à l'est de ce point

Rue Commerce :

les deux côtés, toute sa longueur

Rue Commercial :

les deux côtés, toute sa longueur

Rue Cornell :

côté nord

Rue Cornhill:

les deux côtés, débutant à 67 mètres au nord de la rue Park jusqu'à son extrémité nord

Rue Cross :

côté nord, entre la rue Peter et la promenade Elmwood

Rue Davis :

les deux côtés

Rue Derby :

côté est, entre les rues Young et Granville

côté est, entre le chemin Mountain et la rue Granville

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Limerick Street:

south side, between Lockhart Street and Brady Street

Lockart Avenue:

west side, between York Street and Limerick Street

Lorentz Drive:

west side, for its entire length

Lutz Street:

west side, from Main Street to Record Street

east side

west side, for a distance of 30.48 meters northerly from Lane's Bakery building, and for a distance of 15.27 meters southerly from Lane's Bakery parking lot

west side, for a distance of 53.34 meters northerly, beginning at the southerly property line of Lanes Bakery Ltd.

between Main Street and Queen Street

west side, for a distance of 15.24 meters northerly from the north street line of Park Street

west side, commencing at St. George Street, and extending northerly for a distance of 42.673 meters

west side, 9.1 meters north and south of the intersection with Woodman Lane

west side, commencing at St. George Street and extending southerly for a distance of 30 meters, except for Church purposes only

west side, for a distance of 30.48 meters northerly from Lanes Bakery building and for a distance of 15.2 meters southerly from Lanes Bakery parking lot from 8:00 a.m. to 5 p.m. Monday to Friday

Lynch Street:

north side, between Walsh Street and MacBeath Avenue

south side, commencing at a point 12 meters from the westerly sideline of Walsh Street, and extending westerly for a distance of 70 meters

MacAleese Lane:

north side, commencing at Queen Mary Road, and extending easterly for a distance of 76.20 meters

MacBeath Avenue:

west side, between Arden Street and Carney Avenue, 9:00 a.m. to 5:00 p.m, Monday to Friday inclusive

east side, commencing at Connaught Avenue and extending northerly for a distance of 67.056 meters

west side, between Connaught Avenue and Garfield Street, Monday to Saturday inclusive, and Sunday from 1:00 p.m. to 9:00 a.m. commencing at a point 30.48 meters north of Connaught Avenue and extending north to a point 15.24 meters south of Garfield Street

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue Dominion :

côtés sud et ouest, du côté sud-ouest de la rue Gordon en allant vers le sud jusqu'à un point situé à son extrémité sud-ouest, puis en allant vers l'est sur le côté sud de la rue Dominion (anciennement la rue Caledonia) jusqu'à 45,72 mètres à l'ouest de la rue High

entre les rues St. George et Park

côté est, entre les rues Caledonia et St. George

côté ouest, entre les rues Park et John

entre la ligne latérale nord de la rue St. George et la ligne latérale sud de la rue John, excepté à l'angle de la rue Park

Rue Downing :

côté est, entre la voie de quai et la rue Main

Rue Dufferin :

côté sud, entre les rues Archibald et Bonaccord, et entre les rues Weldon et High

côté sud, entre les rues Bonaccord et Weldon, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi inclusivement

côté nord, de la ligne de bordure ouest de la rue Highfield jusqu'à 102,108 mètres à l'ouest de ce point, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi

côté sud, de la ligne latérale ouest de la rue Cameron jusqu'à 30 mètres à l'ouest de ce point

Rue Duke :

côté ouest, de la ligne latérale sud de la rue Main jusqu'à 82,296 mètres au sud de ce point

côté est, toute sa longueur

Rue Eaton :

côté nord

Rue Edgehill :

côté ouest, de la promenade Glenmore jusqu'à 30,48 mètres au sud de la promenade Glenwood

Rue Edward :

côté ouest, entre la ligne latérale sud de la promenade Gurney et l'extrémité sud de ce point

côté est, entre la promenade Gurney et l'extrémité sud de ce point

Rue Eighth :

côté ouest, entre les avenues Douglas et Pacific

Rue Elm :

côté est

côté ouest, du lundi au samedi, de 9 h à 18 h

Rue Essex :

les deux côtés, entre l'avenue Lockhart et la rue Emerson

Rue Everett :

côté sud

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

MacBeath Avenue – cont'd

west side, commencing at Connaught Avenue and extending northerly for a distance of 30.48 meters, and commencing at Garfield Street and extending southerly for a distance of 15.24 meters, Sundays only

east side, commencing at a point 67.056 meters north of Connaught Avenue and extending to the north sideline of Garfield Street

east side, commencing at a point 82.296 meters north of Arden Street and extending to Carney Avenue, 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

east side, between the north sideline of Garfield Street and extending to Arden Street

west side, commencing on the north side of the main entrance crosswalk to the Moncton Hospital, and extending 10 meters northerly

both sides, from Connaught Avenue to Mountain Road from 10:00 a.m. to 11:00 a.m. Monday to Friday inclusive

Main Street:

both sides, with exceptions of those areas designated as loading and unloading zones

Mansfield Street:

south side, commencing at Mill Road and extending easterly for a distance of 47 meters (154 feet)

Maple Street:

west side, for a distance of 21.336 meters south of Connaught

east side, 121.92 meters north from Mountain Road

west side, from Mountain Road to Sherrard Avenue

Maplehurst Drive:

west side, from Mountain Road to Glencairn Drive

Mapleton Road:

west side, extending from Fairlane Drive to the Trans Canada Highway

east side, extending from Karen Drive to the Trans Canada Highway

Massey Avenue:

north side, between the westerly sideline of Hillside Drive and the prolongation of the easterly sideline of Braemar Street

south side, for a distance of 10.668 meters easterly from Elmwood Drive

north side, from Broadway Street to Elmwood Drive

south side, between Broadway Street and Edward Street

McAllen Lane:

both sides

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue Euston :

côté ouest, entre les rues Waterloo et Albert

côté est, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Fernand Landry :

côté nord, toute sa longueur

côté sud, entre les rues Lutz et Robinson, de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Fleet :

côté nord

Rue Foundry :

côté est, de l'entrée de la Place Héritage jusqu'à 6,096 mètres au nord et au sud de ce point

côté ouest, entre l'extrémité sud du mur de soutènement et l'extrémité sud de la rue

côté est, de la rue Record jusqu'à son extrémité sud

côté ouest, débutant à 59,436 mètres au nord de la rue Albert jusqu'à 14,63 mètres au nord de ce point

côté est, entre la voie de quai et la rue Main

côté est, débutant à 109,118 mètres au nord de la rue Record jusqu'à 17,63 mètres au nord de ce point

Rue Fourth :

côté ouest

côté est, toute sa longueur, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement.

Rue Garfield :

côté nord, entre les avenues McSweeney et MacBeath

les deux côtés, entre la rue Walsh et la ruelle West

côté nord, entre les avenues LeFurgey et McSweeney, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté nord, entre la ruelle West et la rue Humphrey, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté nord, entre les rues Leslie et Jones, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté sud, entre les rues Walsh et Jones, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté sud, entre les avenues LeFurgey et Edgett

Rue Gloucester :

côté ouest

côté est, de la ligne latérale nord de la rue Pleasant jusqu'à 30 mètres au nord de ce point

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

McAuley Drive:

west side, commencing at a point 200 meters south from the Shediac Road south street line, and extending 120 meters southerly, from 7:00 a.m. to 4:00 p.m., Monday to Friday inclusive, except during the months of July and August;

east side, at both entrances to the Lewisville Middle School, and extending 10 meters north and south at both entrances

McDougall Avenue:

west side

east side, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

McLaughlin Drive:

both sides, from Morton Avenue to the City limits

McNaughton Avenue:

both sides, for the entire length of the street

McSweeney Avenue:

east side, between Mountain Road and Connaught Avenue

both sides, between Connaught Avenue and Autumn Terrace, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

McSweeney Street:

both sides, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

McWilliam Lane:

west side, Monday to Friday inclusive, from 9:00 a.m. to 6:00 p.m.

Mechanic Street:

west side, between the prolongation of the south side line of No.1 Fire Station and the prolongation of the south sideline of the Battah Building

Mill Road:

southwesterly side, from the C.N.R. mainline to Pleasant Street

west side, from the intersection of the prolongation of the northerly sideline of Storey Road, to the southerly sideline of Bathurst Street

northeasterly side, from the C.N.R. mainline to Drummond Street

east side, from a point 30.48 meters northerly from Storey Road to the intersection of the prolongation of the northerly sideline of Bathurst Street

Milner Road:

both sides, commencing at St. George Boulevard and extending southerly for a distance of 94 meters

Morton Avenue:

both sides, for the entire length of the street

Mount Royal Boulevard:

east side, from Main Street to Chapman Street

east side, commencing at Main Street and extending northerly for a distance of 60 meters

Mountain Road:

both sides

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue Gordon :

côté sud, entre l'avenue Atlantic et la rue Dominion

côté sud, entre la rue Bonaccord et le boulevard Vaughan Harvey

côté nord, entre la rue Bonaccord et le boulevard Vaughan Harvey

à l'angle de la rue Highfield, côté nord, de l'intersection jusqu'à 12,192 mètres à l'est et à l'ouest de ce point

côté nord, de la rue Cameron jusqu'à 30,48 mètres à l'est de ce point

Rue Halifax :

côté nord, débutant à 67,056 mètres à l'est de la rue Roy Brown jusqu'à 60,96 mètres à l'est de ce point

côté sud, de la rue Purvis jusqu'à 94,48 mètres à l'ouest de ce point

côté nord, de la rue Purvis jusqu'à 128,016 mètres à l'est de ce point

côté nord, de la ligne latérale est de la ruelle Hub (anciennement la ruelle Park) jusqu'à 7,20 mètres à l'est de ce point

Rue Harper's :

les deux côtés, toute sa longueur

Rue Henry :

côté est

Rue Hester :

les deux côtés, toute sa longueur

Rue High :

côté est, du chemin Mountain jusqu'à 60,96 mètres au sud de ce point

côté est, entre les rues Gordon et St. George

côté ouest, de la ligne latérale nord de la rue Essex jusqu'à 15,24 mètres au nord de ce point

côté est, entre les rues John et St. George

côté ouest, entre les avenues Alward et Scarborough

côté ouest, entre les rues Main et St. George

côté est, de la ligne de bordure nord du chemin Mountain jusqu'à 203,811 mètres au nord de ce point

côté est, entre les avenues Sherrard et Connaught

côté est, de la ligne latérale sud de la rue Dominion jusqu'à l'extrémité sud de la rue

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Noble Crescent:

east side, from the corner of Bennett Avenue, and extending southerly for a distance of 30 meters;

Noel Street:

north side, between MacBeath Avenue and Carney Avenue, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

both sides, between West Lane and Reade Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

both sides, between McSweeney Avenue and Gross Avenue, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

south side, between McSweeney Avenue and West Lane

Norman Street:

south side, except for school buses

Norwood Avenue:

west side, for a distance of 95.1976 meters southerly from Limerick Street

O'Brien Avenue:

both sides, from Church Street to St. George Street;

Orange Lane:

west side

east side

Pacific Avenue:

south side, from Sixth Street to Killam Drive

north side, between Millenium Boulevard and Killam Drive

Palisade Drive:

east side, Martin Street for a distance of 91.44 meters northerly

Park Street:

north side, between High Street and West Street

north side, between Highfield and Weldon Streets

south side, between Enterprise Street and West Street

south side, for a distance of 15.24 meters from both sides of Bonaccord Street, Archibald Street and Lutz Street

south side, commencing at the easterly sideline and extending 28 meters easterly

Parkview Street:

both sides, for the entire length of the street

Plaza Boulevard:

both sides, for its entire length

Pleasant Street:

west side, commencing at Lewisville Road and extending 152.40 meters northerly

west side, Lewisville Road to Greenside Drive

north side, between Gloucester Street and Bath Street

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue Highfield :

côté ouest, entre l'entrée du bureau de poste et la limite sud du terrain du YMCA, de la rue Gordon jusqu'à 12,192 mètres au sud de ce point et de la ligne latérale sud de la rue St. George jusqu'à 18,288 mètres de ce point

côté ouest, entre la ruelle Kent et le prolongement de la ligne latérale sud de la rue Providence

côté est, entre les rues John et Brydges

côté ouest, entre le chemin Mountain et la ruelle Kent, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

les deux côtés, entre les rues St. George et Dufferin

côté est, entre le chemin Mountain et la rue Providence

côté est, du lundi au samedi, de la rue Fleet jusqu'à 30,48 mètres au sud de la rue St. George

côté ouest, entre le prolongement de la ligne latérale sud de la rue Providence et la ligne latérale sud de l'avenue Garden Hill, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, de la rue John jusqu'à 15,224 mètres au nord de ce point

côté est, entre les rues Main et Campbell, et des lignes latérales de la rue Gordon jusqu'à 15,24 mètres de celles-ci

Rue Humphrey :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue John :

côté sud, de la ligne latérale ouest de la rue Bonaccord jusqu'à 15,24 mètres à l'ouest de ce point

côté sud, débutant à 175,717 à l'ouest de la ligne latérale ouest de la rue Dominion jusqu'à 45,110 mètres à l'ouest de ce point

côté sud, de la rue Highfield jusqu'à 15,24 mètres à l'est de ce point

côté sud, de la ligne latérale ouest de la rue High jusqu'à 50 mètres à l'ouest de ce point

Rue Jones :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue Myles

Rue Keillor :

côté ouest, de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Portledge Avenue:

both sides, between Garden Hill Avenue and Thanet Street, from 10:00 a.m. to 11:00 a.m.

Price Street:

both sides, easterly from points a distance of 182.88 meters from the easterly sideline of Elmwood Drive

Providence Street:

north side, for a distance of 6.096 meters east and 6.096 meters west of the entrances to the Georges Dumont Hospital parking lot

north side, from the easterly sideline of Highfield Street easterly for a distance of 45.72 meters

south side, from Highfield Street to Archibald Street

Queen Street:

both sides, for its entire length from Steadman Street to Bonaccord Street

north side, between Botsford Street and Robinson Street, except on Sundays for Church purposes only.

Queen Street East:

south side, from Steadman Street to King Street

Railway Avenue:

south side

Ralph Street:

north side

9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Reade Street:

both sides, between Connaught Avenue and Noel Street, from

Rideout Street:

both sides

Robinson Street:

east side, from St. George Street to Park Street

east side, between Main Street and Commercial Street

west side, between Main Street and Wheeler Boulevard

east side, from Queen Street to Victoria Street

east side, from Seymour Street to Queen Street

Rockland Drive:

west side, from Massey Avenue to Donald Avenue, from December 1st, to April 15th.

Roderick Avenue:

both sides, for the entire length of the street

Rosedale Avenue:

north side, commencing at Scott Street, and extending 36.576 meters easterly from 12:00 noon to 4:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue King :

côté ouest, entre les rues St. George et Steadman

côté est, de la rue Botsford jusqu'à 45,72 mètres au sud-est de ce point

côté ouest, entre les rues Botsford et Spurr

côté ouest, de la ligne de bordure nord de la rue Main jusqu'à 41,148 mètres au nord de ce point

côté est, débutant à 100,585 mètres à l'ouest de la ruelle Godfrey (anciennement rue Winter) jusqu'à 54,645 mètres à l'ouest de ce point

côté est, débutant à 70 mètres au sud de la rue Steadman jusqu'à 15 mètres au sud de ce point

Rue Leslie :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté ouest, débutant à 56 mètres de la ligne latérale nord du chemin Mountain jusqu'à 45 mètres au nord de ce point

côté est, entre l'avenue Dewitt and l'avenue Sherrard

Rue Lewis :

les deux côtés, entre les rues Main et St. George

Rue Limerick :

côté sud, entre les rues Lockhart et Brady

Promenade Lorentz :

côté ouest, toute sa longueur

Rue Lutz :

côté ouest, entre les rues Main et Record

côté est

côté ouest, de l'édifice de Lane's Bakery jusqu'à 30,48 mètres au nord de ce point, et du stationnement de Lane's Bakery jusqu'à 15,27 mètres au sud de ce point

côté ouest, de la limite sud de la propriété de Lane's Bakery jusqu'à 53,34 mètres au nord de ce point

entre les rues Main et Queen

côté ouest, de l'alignement nord de la rue Park jusqu'à 15,24 mètres au nord de ce point

côté ouest, de la rue St. George jusqu'à 42,673 mètres au nord de ce point

côté ouest, de l'intersection de la ruelle Woodman jusqu'à 9,1 mètres au nord et au sud de ce point

côté ouest, de la rue St. George jusqu'à 30 mètres au sud de ce point, à l'exception des messalisants

côté ouest, jusqu'à 30,48 mètres au nord de l'édifice Lanes Bakery et jusqu'à 15,2 mètres au sud du parc de stationnement de Lanes Bakery, de 8 h à 17 h du lundi au vendredi.

**Schedule "R" (cont'd)
No Parking**

Roy Brown Street:

both sides, commencing at Barker Street and extending northerly for a distance of 30 meters

Salisbury Road:

both sides, for its entire length within the City limits

Sangster Street:

both sides

Service Street:

north side

Seymour Street:

north side;

south side, commencing at the west side line of Church Street and extending westerly 118 meters (387 feet), except for a 10 meter (33 foot) long zone, hereby designated as a disabled persons zone, which zone shall begin at a point 54 meters (177 feet) from the westerly side line of Church Street, and extend from that point westerly 10 meters (33 feet);

Shediac Road:

and Floral Avenue, northeast side, southerly and easterly from the intersection of Maplewood Drive for 91.44 meters

and Lewisville Road, northeast side, westerly from the intersection of Kirkwood Drive for 182.88 meters

both sides, for its entire length within City limits

Sheffield Court:

west side, to a point 60 meters northerly from Evergreen Drive, from 8:00 a.m. to 4:00 p.m., Monday to Friday inclusive

Sheraton Green Road:

both sides, commencing at the north side line of Mountain Road and extending northerly 85 meters

Sherrard Avenue:

south side

north side, between West Lane and Reade Street from 9:00 a.m. to 6:00 p.m., Monday through Friday

Shirley Avenue:

west side, Mountain Road to Limerick Street

Sommet Street:

both sides, for the entire length of the street

South Street:

south side

Sports Street:

both sides

Spring Street:

both sides, for the entire length of the street

Spurr Street:

north side, Botsford Street to King Street

**Annexe R (suite)
Stationnement interdit**

Rue Lynch :

côté nord, entre la rue Walsh et l'avenue MacBeath

côté sud, débutant à 12 mètres de la ligne latérale ouest de la rue Walsh jusqu'à 70 mètres à l'ouest de ce point

Rue Main :

les deux côtés, à l'exception des zones de chargement ou de déchargement désignées

Rue Mansfield :

côté sud, du chemin Mill jusqu'à 47 mètres à l'est de ce point

Rue Maple :

côté ouest, de l'avenue Connaught jusqu'à 21,336 mètres au sud de ce point

côté est, du chemin Mountain jusqu'à 121,92 mètres au nord de ce point

côté ouest, entre le chemin Mountain et l'avenue Sherrard

Rue Marjorie :

côté nord

Rue McSweeney :

les deux côtés, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Mechanic :

côté ouest, entre le prolongement de la ligne latérale sud du poste d'incendie n° 1 et le prolongement de la ligne latérale sud de l'édifice Battah

Rue Noel :

côté nord, entre les avenues MacBeath et Carney, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

les deux côtés, entre la ruelle West et la rue Reade, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

les deux côtés, entre les avenues McSweeney et Gross, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté sud, entre l'avenue McSweeney et la ruelle West

Rue Norman :

côté sud, à l'exception des autobus scolaires

Rue Park :

côté nord, entre les rues High et West

côté nord, entre les rues Highfield et Weldon

côté sud, entre les rues Enterprise et West

côté sud, à partir des rues Bonaccord, Archibald et Lutz, les deux côtés, jusqu'à 15,24 mètres de celles-ci

côté sud, de la ligne latérale est jusqu'à 28 mètres à l'est de ce point

Rue Parkview :

les deux côtés, toute sa longueur

**Schedule "R" (cont'd)
No Parking**

St. George Street:

north side, Enterprise Street to West Street

south side, from Milner Road to Vaughan Harvey Boulevard

north side, between Church Street and Alma Street

north side, from Vaughan Harvey Boulevard to Sixth Street

north side, between Botsford Street and Steadman Street

south side, commencing at the west side line of O'Brien Avenue, and extending westerly 15 meters (50 feet);

St. George Boulevard:

both sides, commencing at Milner Road and extending westerly for a distance of 55 meters;

north side, commencing at Milner Road and extending easterly for a distance of 40 meters;

Steadman Street South:

east side, commencing at the south side of Main Street and extending southerly for a distance of 107 meters, and including the cul-de-sac at the end of the street

Steadman Street:

west side, from the north curb line of Main Street a distance of 36.576 meters northerly

east side, between Main Street and King Street east

Steeves Street:

north side, from 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

Stewart Street:

west side

Stone Avenue:

both sides, for the entire length of the street

Storey Road East

a distance of 6 meters from both sides of the N. B. Power driveway

Storey Road West:

north side

Summerhill Drive:

both sides, for a distance of 15 meters east and 15 meters west of the curve

Taylor Street:

both sides, between McSweeney Avenue and Gross Avenue, from 10:00 a.m. to 11:00 a.m., Monday to Friday inclusive

Thanet Street:

south side, between Winter Avenue and Portledge Avenue from December 1st to March 31st

south side, commencing at the east sideline of Highfield Street and extending easterly to the end of the street

north side, commencing at the east sideline of Highfield Street and extending westerly for a distance of 46 meters

**Annexe R (suite)
Stationnement interdit**

Rue Pleasant :

côté ouest, du chemin Lewisville jusqu'à 152,40 mètres au nord de ce point

côté ouest, entre le chemin Lewisville et la promenade Greenside

côté nord, entre les rues Gloucester et Bath

Rue Price :

les deux côtés, de la ligne latérale est de la promenade Elmwood jusqu'à 182,88 mètres à l'est de ce point

Rue Providence :

côté nord, des entrées du parc de stationnement de l'Hôpital Georges-L. Dumont jusqu'à 6,096 mètres à l'est et à l'ouest de celles-ci

côté nord, de la ligne latérale est de la rue Highfield jusqu'à 45,72 mètres à l'est de ce point

côté sud, entre les rues Highfield et Archibald

Rue Queen :

les deux côtés, entre les rues Steadman et Bonaccord

côté nord, entre les rues Botsford et Robinson, excepté le dimanche pour les messalisants.

Rue Queen est :

côté sud, entre les rues Steadman et King

Rue Ralph :

côté nord

Rue Reade :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Noel, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Rideout :

les deux côtés

Rue Robinson :

côté est, entre les rues St. George et Park

côté est, entre les rues Main et Commercial

côté ouest, entre la rue Main et le boulevard Wheeler

côté est, entre les rues Queen et Victoria

côté est, entre les rues Seymour et Queen

Rue Roy Brown :

les deux côtés, de la rue Barker jusqu'à 30 mètres au nord de ce point;

Rue Sangster :

les deux côtés

Rue Service :

côté nord

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Toombs Street,
west side, for its entire length

Trinity Drive:
both sides, from Mountain Road to Mapleton Road

Twin Oaks Drive:
south side, between Shannon Drive and Tanglewood Drive

Université Avenue:
east side

west side, commencing at a point 27.432 meters north of the north sideline of Providence Street and extending northerly for a distance of 39.87 meters

west side, commencing at a point 76.20 meters north of the north sideline of Providence Street and extending northerly to the end of the street

west side, for a distance of 121.192 meters northerly from Mountain Road

west side, commencing at the north sideline of Providence Street and extending northerly for a distance of 15.24 meters

west side, commencing at the south sideline of Providence Street and extending southerly for a distance of 15.24 meters

Vaughan Harvey Boulevard:
both sides, from Mountain Road to Main Street

Victoria Street:
south side, Archibald Street to Wesley Street

north side, commencing at Robinson Street and extending easterly to the C. N. main line railway

north side, between Lewis Street and Wesley Street

Walker Street:
east side

Walsh Street:
east side, commencing at Garfield Street, and extending 38.10 meters southerly, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

east side, commencing at a point 38.10 meters south of Garfield Street, and extending southerly to Connaught Avenue, Monday through Saturday from 5:00 p.m. to 9:00 a.m., and Sunday from 1:00 p.m. to 9:00 a.m.

east side, between Mountain Road and Connaught Avenue
west side, between Connaught Avenue and Garfield Street

Waterloo Street:
south side, commencing at the west side of Euston Street and extending easterly for a distance of 101.8032 meters

north side

south side, commencing at the west sideline of Horton Lane, and extending westerly for a distance of 36.88 meters from 7:00 a.m. to 9:00 a.m., Monday to Friday

Rue Seymour :
côté nord

côté sud, de la ligne latérale ouest de la rue Church jusqu'à 118 mètres à l'ouest de ce point, excepté pour une zone de 10 mètres de longueur, désignée par la présente zone pour personnes handicapées, ladite zone débutant à 54 mètres de la ligne latérale ouest de la rue Church et se terminant à 10 mètres à l'ouest de ce point

Rue Sommet :
les deux côtés, toute sa longueur

Rue South :
côté sud

Rue des Sports:
les deux côtés

Rue Spring :
les deux côtés, toute sa longueur

Rue Spurr :
côté nord, entre les rues Botsford et King

Rue St. George :
côté nord, entre les rues Enterprise et West

côté sud, entre le chemin Milner et le boulevard Vaughan Harvey

côté nord, entre les rues Church et Alma

côté nord, entre le boulevard Vaughan Harvey et la rue Sixth

côté nord, entre les rues Botsford et Steadman

côté sud, de la ligne latérale ouest de l'avenue O'Brien jusqu'à 15 mètres à l'ouest de ce point

Rue Steadman Sud :
côté est, de la ligne latérale sud de la rue Main jusqu'à 107 mètres au sud de ce point, et incluant le cul-de-sac

Rue Steadman :
côté ouest, de la ligne de bordure nord de la rue Main jusqu'à 107 mètres au sud de ce point

côté est, entre la rue Main et la rue King Est

Rue Steeves :
côté nord, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

Rue Stewart :
côté ouest

Rue Taylor :
les deux côtés, entre les avenues McSweeney et Gross, de 10 h à 11 h, du lundi au vendredi inclusivement

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Waverly Avenue:

west side, between Killam Drive and Melville Street

Weldon Street:

west side, Main Street to Park Street

Wellington Avenue:

south side, from Arlington Drive to Kensington Drive

Wesley Street:

east side, between Mountain Road and St. George Street

west side, Mountain Road to Spurr Street, both sides, between Queen Street and St. George

West Lane:

west side, between Garfield Street and Arden Street

both sides, commencing at a point 15.24 meters north of Arden Street, and extending northerly to the end of the street from 9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday inclusive

both sides, commencing at Arden Street and extending 15.24 meters northerly

east side, commencing at Arden Street and extending to a point 15.24 meters southerly

both sides, between Connaught Avenue and Garfield Street, from 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Monday to Friday inclusive

east side, commencing at a point 15.24 meters south of Arden Street and extending to Garfield Street

east side, from Connaught Avenue to Lynch Street from 10:00 a.m. to 11:00 a.m.

west side, from Connaught Avenue to Lynch Street from 10:00 a.m. to 11:00 a.m.

west side, commencing at a point 79 meters north of the north sideline of Garfield Street, and extending northerly for a distance of 9 meters

West Street:

west side, from St. George Street to Park Street

east side, to a point 30.48 meters north of Main Street

Westbrook Circle, outer side**Westmorland Street:**

east side, between Main Street and the wharf track

both sides, from Commercial Street to the wharf spur

Westmount Boulevard:

both sides, for a distance of 30.48 meters from the northerly sideline of Main Street

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue Thanet :

côté sud, entre les avenues Winter et Portledge, du 1^{er} décembre au 31 mars

côté sud, de la ligne latérale est de la rue Highfield jusqu'à son extrémité est

côté nord, de la ligne latérale est de la rue Highfield jusqu'à 46 mètres à l'ouest de ce point

Rue Toombs

côté ouest, sur toute sa longueur

Rue Victoria :

côté sud, entre les rues Archibald et Wesley

Rue Walker :

côté est

Rue Walsh :

côté est, de la rue Garfield jusqu'à 38,10 mètres au sud de ce point, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, débutant à 38,10 mètres au sud de la rue Garfield en allant vers le sud jusqu'à l'avenue Connaught, du lundi au samedi, de 17 h à 9 h, et le dimanche, de 13 h à 9 h

côté est, entre le chemin Mountain et l'avenue Connaught

côté ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Garfield

Rue Waterloo :

côté sud, du côté ouest de la rue Euston jusqu'à 101,8032 mètres à l'est de ce point

côté nord

côté sud, de la ligne latérale ouest de la ruelle Horton jusqu'à 36,88 mètres à l'ouest de ce point, de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi

côté nord, entre la rue Robinson en allant vers l'est jusqu'à la voie principale du CN

côté nord, entre les rue Lewis et Wesley

Rue Weldon :

côté ouest, entre les rues Main et Park

Rue Wesley :

côté est, entre le chemin Mountain et la rue St. George

côté ouest, entre le chemin Mountain et la rue Spurr

les deux côtés, entre les rues Queen et St. George

Rue West :

côté ouest, entre les rues St. George et Park

côté est, de la rue Main jusqu'à 30,48 mètres au nord de ce point

Rue Westmorland :

côté est, entre la rue Main et la voie de quai

les deux côtés, entre la rue Commercial et l'éperon du quai

Schedule "R" (cont'd)
No Parking

Wheaton Road:

west side, from the south side line of the Salisbury Road, a distance of 76.2 meters southerly

Williams Street:

North side, between Archibald Street and Bonaccord Street

Willowbend Drive:

both sides, from Wynwood Drive to Glenwood Drive

north side, between Wynwood Drive and Edgehill Street

Winter Avenue:

west side, commencing at Mountain Road and extending to a point 107 meters (350 ft.) northerly

Woodleigh Street:

both sides, commencing at a point 101.804 meters north from Gatineau Street and extending 18.288 meters northerly and westerly

south side, commencing at a point, 109.552 meters north from Gatineau Street and extending 49 meters northerly and westerly

Woodman Lane

both sides, for the entire length of the streets

Worthington Drive:

both sides, commencing at Killam Drive and extending northerly for a distance of 360 meters

Wynwood Drive:

both sides, from Kenmore Drive to Willowbend Drive

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Rue Williams :

côté nord, entre les rue Archibald et Bonaccord

Rue Woodleigh :

les deux côtés, débutant à 101,804 mètres de la rue Gatineau jusqu'à 18,288 mètres au nord et à l'ouest de ce point

côté sud, débutant à 109,552 mètres au nord de la rue Gatineau jusqu'à 49 mètres au nord et à l'ouest de ce point

Ruelle Andrew :

côté sud, toute sa longueur

Ruelle Godfrey:

côté ouest, de la rue King jusqu'à l'extrémité nord de la rue

Ruelle Harper's :

les deux côtés, toute sa longueur

Ruelle Horton :

les deux côtés, toute sa longueur

Ruelle Hub :

côté est, toute sa longueur

Ruelle Kent :

les deux côtés, toute sa longueur

Ruelle MacAleese :

côté nord, du chemin Queen Mary jusqu'à 76,20 mètres à l'est de ce point

Ruelle McAllen :

les deux côtés

Ruelle McWilliam :

côté ouest, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 18 h

Ruelle Orange :

côté ouest

côté est

Annexe R (suite)
Stationnement interdit

Ruelle West :

côté ouest, entre les rues Garfield et Arden

les deux côtés, débutant à 15,24 mètres au nord de la rue Arden jusqu'à l'extrémité nord de la rue , de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

les deux côtés, de la rue Arden jusqu'à 15,24 mètres au nord de ce point

côté est, de la rue Arden jusqu'à 15,24 mètres au sud de ce point

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Garfield, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement

côté est, débutant à 15,24 mètres au sud de la rue Arden jusqu'à la rue Garfield

côtés ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Lynch, de 10 h à 11 h

côtés est, entre l'avenue Connaught et la rue Lynch, de 10 h à 11 h

côté ouest, débutant à 79 mètres au nord de la ligne latérale nord de la rue Garfield jusqu'à 9 mètres au nord de ce point

Ruelle Woodman :

les deux côtés, toute sa longueur

**Schedule "S"
Loading Zone**

Alma Street, east side, commencing at a point 26 meters south of Victoria Street street line, and extending 7 meters southerly

Botsford Street, west side, commencing at a point 10 meters north of Main Street street line, and extending 14 meters northerly

Church Street, west side, commencing at a point 43 meters south of Gordon Street street line, and extending 10 meters southerly

Downing Street, east side, commencing at a point 42 meters south of Main Street street line, and extending 26 meters southerly

Highfield Street, east side, commencing at a point 19 meters north of Main Street street line, and extending 18 meters northerly

Highfield Street, west side, commencing at a point 12 meters south of Gordon Street street line, and extending 20 meters southerly

Lester Avenue, east side, commencing at a point 46 meters northerly of the north street line of Main Street, and extending 6 meters northerly.

Mechanic Street, west side, commencing at a point 44 meters south of Main Street street line, and extending 32 meters southerly

Weldon Street, west side of civic number 124, commencing at a point 70.7 meters south of St. George Street, and extending southerly for a distance of 9.1 meters.

West Lane, west side, commencing at a point 70 meters south of Arden Street street line, and extending 20 meters southerly

Westmorland Street, west side, commencing at a point 69 meters south of Main Street street line, and extending 24 meters southerly

Westmount Boulevard, south side, commencing at a point thirty-eight (38) meters west of the north sideline of Main Street and extending westerly for a distance of forty (40) meters

**Annexe S
Zones de chargement**

Avenue Lester, côté est, débutant à 46 mètres au nord de l'alignement nord de la rue Main jusqu'à 6 mètres au nord de ce point

Boulevard Westmount, côté sud, débutant à 38 mètres à l'ouest de la ligne latérale nord de la rue Main jusqu'à 40 mètres à l'ouest de ce point

Rue Alma, côté est, débutant à 26 mètres au sud de l'alignement de la rue Victoria jusqu'à 7 mètres au sud de ce point

Rue Botsford, côté ouest, débutant à 10 mètres au nord de l'alignement de la rue Main jusqu'à 14 mètres au nord de ce point

Rue Church, côté ouest, débutant à 43 mètres au sud de l'alignement de la rue Gordon jusqu'à 10 mètres au sud de ce point

Rue Downing, côté est, débutant à 42 mètres au sud de l'alignement de la rue Main jusqu'à 26 mètres au sud de ce point

Rue Highfield, côté est, débutant à 19 mètres au nord de l'alignement de la rue Main jusqu'à 18 mètres au nord de ce point

Rue Highfield, côté ouest, débutant à 12 mètres au sud de l'alignement de la rue Gordon jusqu'à 20 mètres au sud de ce point

Rue Mechanic, côté ouest, débutant à 44 mètres au sud de l'alignement de la rue Main jusqu'à 32 mètres au sud de ce point

Rue Weldon, côté ouest du n° 124, débutant à 70,7 mètres au sud de la rue St. George jusqu'à 9,1 mètres au sud de ce point

Rue Westmorland, côté ouest, débutant à 69 mètres au sud de l'alignement de la rue Main jusqu'à 24 mètres au sud de ce point

Ruelle West, côté ouest, débutant à 70 mètres au sud de l'alignement de la rue Arden jusqu'à 20 mètres au sud de ce point

**Schedule "T"
No Parking/Bus Stops**

Bessborough Avenue North side:

For a distance of 51.816 meters easterly measured from a point 51.816 meters east of Milner Road

Botsford Street East side:

Adjoining the north side of Main Street for a distance of 42.672 meters

Adjoining the north side of St. George Street for a distance of 39.624 meters

44.196 meters north of the prolongation of north side of Alma Street for a distance of 30.48 meters

Botsford Street West side:

30.48 meters north of the north side of Queen Street for a distance of 36.576 meters

Adjoining the south side of St. George Street for a distance of 35.052 meters

31.699 meters north of the north side of Alma Street for a distance of 30.48 meters

Broadview Avenue South side:

Adjoining the east side of Grandview Drive

Adjoining the west side of Givan Drive

Cameron Street West side:

adjoining the north side of Main Street for a distance of 36.576 meters

adjoining the north side of Gordon Street for a distance of 36.576 meters

22.86 meters north of south side of St. George Street for a distance of 24.384 meters

Church Street East side:

Adjoining the north side of Main Street for a distance of 45.72 meters

Adjoining the north side of St. George Street for a distance of 24.384 meters

Adjoining the north side of Railway Avenue for a distance of 36.576 meters

Adjoining the north side of Mountain Road for a distance of 45.72 meters

Church Street West side:

Adjoining the north side of Queen Street for a distance of 36.576 meters

Adjoining the south side of St. George Street for a distance of 38.104 meters

Adjoining the south side of Mountain Road for a distance of 36.576 meters

Connaught Avenue South side:

Adjoining the west side of Reade Street

**Annexe T
Stationnement interdit – arrêts d'autobus**

Avenue Bessborough – côté nord :

débutant à 51,816 mètres à l'est du chemin Milner jusqu'à 51,816 mètres à l'est de ce point

Avenue Broadview – côté sud :

à partir du côté est de la promenade Grandview

à partir du côté ouest de la promenade Givan

Avenue Connaught – côté sud :

à partir du côté ouest de la rue Reade

Avenue Lockhart – côté est :

à partir du côté sud de la rue York

à partir du côté sud de la rue Limerick

à partir du côté nord de la rue Essex

Avenue Portledge – côté est :

entre le côté nord du chemin Mountain et le côté sud de la ruelle Kent

Avenue Sherrard – côté nord :

à partir du côté est de la rue High

à partir du côté est de la rue Leslie

à partir du côté est de la rue Reade

Avenue Sherrard – côté sud :

à partir du côté est de la rue High

à partir du côté ouest de la rue North

Chemin Mountain – côté nord :

débutant à 30,48 mètres à l'est du côté est de la rue Church jusqu'à 67,056 mètres de ce point (service scolaire)

du côté ouest de la rue Archibald jusqu'à 44,196 mètres de ce point (service scolaire)

du côté ouest de l'avenue Portledge jusqu'à 25,916 mètres de ce point

du côté ouest de la rue North jusqu'à 38,1 mètres de ce point

du côté ouest de la rue High jusqu'à 67,056 mètres de ce point

du côté ouest de la rue Jones jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté ouest de la ruelle West jusqu'à 33,528 mètres de ce point

du côté est de l'avenue Edgett jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté ouest de la rue Churchill jusqu'à 45,72 mètres de ce point

Chemin Mountain – côté sud :

du côté est de l'avenue Lester jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté est de la rue Botsford jusqu'à 45,72 mètres de ce point

du côté est de la rue Church jusqu'à 41,148 mètres de ce point

Schedule "T" (cont'd)
No Parking/Bus Stops

Essex Street South side:

Commencing at a point 25 meters east of Shirley Avenue, and extending easterly for a distance of 15 meters

Foundry Street East side:

Adjoining the east side of Foundry Street for a distance of 16.808 meters measured northerly from a point 123.748 meters northerly from Record Street

Foundry Street West side:

Adjoining the west side of Foundry Street for a distance of 16.808 meters measured northerly from a point 73.066 meters northerly from Albert Street

Garfield Street:

south side, commencing at a point 9 meters west of Reade Street, and extending westerly for a distance of 21 meters

High Street East side:

opposite entrance to Caledonia Street for a distance of 22.86 meters

adjoining the south side of Gordon Street for a distance of 21.336 meters

adjoining the north side of St. George Street for a distance of 27.432 meters

adjoining the north side of Park Street for a distance of 25.912 meters

adjoining the north side of John Street for a distance of 30.48 meters

adjoining the south side of York Street for a distance of 22.86 meters

High Street West side:

adjoining the north side of Park Street for a distance of 25.912 meters

adjoining the north side of John Street for a distance of 36.576 meters

Highfield Street East side:

30.48 meters north of north side of Main Street for a distance of 28.96 meters

adjoining the south side of Dufferin Street for a distance of 32.008 meters

adjoining the south side of John Street for a distance of 33.528 meters

Highfield Street West side:

adjoining the south side of St. George Street for a distance of 33.528 meters

adjoining the south side of Princess Street for a distance of 33.528 meters

adjoining the north side of John Street for a distance of 33.528 meters

Annexe T (suite)
Stationnement interdit – arrêts d'autobus

entre le côté est de la rue Lutz et le côté ouest de la rue Robinson du côté est de la rue Archibald jusqu'à 33,528 mètres de ce point

du côté est de la rue Birch jusqu'à 27,432 mètres de ce point

le côté nord de l'îlot situé à l'intersection du chemin Mountain et de la rue Cameron

du côté est de l'avenue Norwood jusqu'à 30,48 mètres de ce point

entre le côté est de la rue Brady et le côté ouest de la rue Butler

du côté est de la rue Winnipeg jusqu'à 39,624 mètres de ce point

du côté est de la promenade Killam jusqu'à 36,576 mètres de ce point

Promenade Savoie – côté ouest :

débutant à 25 mètres au nord de l'alignement nord de la rue Noel jusqu'à 65 mètres au nord de ce point

Rue Botsford – côté est :

du côté nord de la rue Main jusqu'à 42,672 mètres de ce point

du côté nord de la rue St. George jusqu'à 39,624 mètres de ce point

débutant à 44,196 mètres au nord du prolongement du côté nord de la rue Alma jusqu'à 30,48 mètres de ce point

Rue Botsford – côté ouest :

débutant à 30,48 mètres au nord du côté nord de la rue Queen jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté sud de la rue St. George jusqu'à 35,052 mètres de ce point

débutant à 31,699 mètres au nord du côté nord de la rue Alma jusqu'à 30,48 mètres de ce point

Rue Cameron – côté ouest :

du côté nord de la rue Main jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté nord de la rue Gordon jusqu'à 36,576 mètres de ce point

débutant à 22,86 mètres au nord du côté sud de la rue St. George jusqu'à 24,384 mètres de ce point

Rue Church – côté est :

du côté nord de la rue Main jusqu'à 45,72 mètres de ce point

du côté nord de la rue St. George jusqu'à 24,384 mètres de ce point

du côté nord de l'avenue Railway jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté nord du chemin Mountain jusqu'à 45,72 mètres de ce point

Rue Church – côté ouest :

du côté nord de la rue Queen jusqu'à 36,576 mètres de ce point

Schedule "T" (cont'd)
No Parking/Bus Stops

John Street North side:

adjoining the west side of High Street for a distance of 33.528 meters

adjoining the north side of Shirley Avenue for a distance of 30.48 meters

King Street West side:

adjoining the east side of Steadman Street for a distance of 32.008 meters

54.864 meters north of the north side of Rabbi Lippa Medjuck Street for a distance of 36.576 meters

beginning 49.3776 meters from the north curb line of Main Street, thence southerly a distance 28.96 meters

Leslie Street East side:

60.96 meters south of the south side of Connaught Avenue

adjoining the south side of Franklyn Street prolongation

Lockhart Avenue East side:

adjoining the south side of York Street

adjoining the south side of Limerick Street

adjoining the north side of Essex Street

Lutz Street West side:

adjoining the south side of Main Street for a distance of 33.528 meters

Main Street North side:

16.808 meters of the east side of Lewis Street for a distance of 15.24 meters

adjoining the west side of Lester Street and extending to the east side of Orange Lane

adjoining the west side of Botsford Street for a distance of 36.576 meters

adjoining the west side of Oak Street to the east side of Robinson Street

for a distance of 30.48 meters westerly measured from a point being 9.144 meters west of the west side of Bonaccord Street

adjoining the east side of Cameron Street for a distance of 36.576 meters

High Street East side:

opposite entrance to Caledonia Street for a distance of 22.86 meters

adjoining the south side of Gordon Street for a distance of 21.336 meters

adjoining the north side of St. George Street for a distance of 27.432 meters

adjoining the north side of Park Street for a distance of 25.912 meters

Annexe T (suite)
Stationnement interdit – arrêts d'autobus

du côté sud de la rue St. George jusqu'à 38,104 mètres de ce point

du côté sud du chemin Mountain jusqu'à 36,576 mètres de ce point

Rue Essex – côté sud :

débutant à 25 mètres à l'est de l'avenue Shirley jusqu'à 15 mètres à l'est de ce point

Rue Foundry – côté est :

débutant à 123,748 mètres au nord de la rue Record jusqu'à 16,808 mètres au nord de ce point

Rue Foundry – côté ouest :

débutant à 73,066 mètres au nord de la rue Albert jusqu'à 16,808 mètres au nord de ce point

Rue Garfield :

côté sud, débutant à 9 mètres à l'ouest de la rue Reade jusqu'à 21 mètres à l'ouest de ce point

Rue High – côté est :

en face du début de la rue Caledonia jusqu'à 22,86 mètres de ce point

du côté sud de la rue Gordon jusqu'à 21,336 mètres de ce point

du côté nord de la rue St. George jusqu'à 27,432 mètres de ce point

du côté nord de la rue Park jusqu'à 25,912 mètres de ce point

du côté nord de la rue John jusqu'à 30,48 mètres de ce point

du côté sud de la rue York jusqu'à 22,86 mètres de ce point

Rue High – côté ouest :

du côté nord de la rue Park jusqu'à 25,912 mètres de ce point

du côté nord de la rue John jusqu'à 36,576 mètres de ce point

Rue Highfield – côté est :

débutant à 30,48 mètres au nord de la rue Main jusqu'à 28,96 mètres de ce point

du côté sud de la rue Dufferin jusqu'à 32,008 mètres de ce point

du côté sud de la rue John jusqu'à 33,528 mètres de ce point

Rue Highfield – côté ouest :

du côté sud de la rue St. George jusqu'à 33,528 mètres de ce point

du côté sud de la rue Princess jusqu'à 33,528 mètres de ce point

du côté nord de la rue John jusqu'à 33,528 mètres de ce point

Rue John – côté nord :

du côté ouest de la rue High jusqu'à 33,528 mètres de ce point

du côté nord de l'avenue Shirley jusqu'à 30,48 mètres de ce point

Schedule "T" (cont'd)
No Parking/Bus Stops

beginning 106.88 meters from the west curb line of Highfield Street, thence westerly for a 30.48 meters

adjoining the west side of Cornhill Street for a distance of 48.768 meters

for a distance of 18.288 meters easterly measured from a point 70.104 meters east of Highfield Street

Main Street South side:

beginning 53.34 meters from the prolongation of the east curb line of King Street, thence easterly a distance of 16.154 meters

adjoining the west side of Duke Street for a distance of 36.576 meters

adjoining the east side of Downing Street for a distance of 28.96 meters

in front of Assumption Place for a distance of 32.6136 meters

adjoining the east side of Lutz Street and extending to the west side of Robinson Street

15.24 meters east of the prolongation of the east side of Cameron St. for a distance of 36.576 meters

Mountain Road South side:

adjoining the east side of Lester Avenue for a distance of 36.576 meters

adjoining the east side of Botsford Street for a distance of 45.72 meters

adjoining the east side of Church Street for a distance of 41.148 meters

adjoining the east side of Lutz Street and extending to the west side of Robinson Street

adjoining the east side of Archibald Street for a distance of 33.528 meters

adjoining the east side of Birch Street for a distance of 27.432 meters

at the north side of the island in the intersection of Mountain Road and Cameron Street

adjoining the east side of Norwood Avenue for a distance of 30.48 meters

adjoining the east side of Brady Street and extending to the west side of Butler Street

adjoining the east side of Winnipeg Street for a distance of 39.624 meters

adjoining the east side of Killam Drive for a distance of 36.576 meters

Mountain Road North side:

30.48 meters east of the east side of Church St. for a distance of 67.056 meters (school service)

Annexe T (suite)
Stationnement interdit – arrêts d'autobus

Rue King – côté ouest :

du côté est de la rue Steadman jusqu'à 32,008 mètres de ce point

débutant à 54,864 mètres au nord du côté nord de la rue Rabbi Lippa Medjuck est jusqu'à 36,576 mètres de ce point

débutant à 49,3776 mètres de la ligne de bordure nord de la rue jusqu'à 28,96 mètres au sud de ce point

Rue Leslie – côté est :

du côté sud de l'avenue Connaught jusqu'à 60,96 mètres au sud de ce point

à partir du prolongement du côté sud de la rue Franklyn

Rue Lutz – côté ouest :

du côté sud de la rue Main jusqu'à 33,528 mètres de ce point

Rue Main – côté nord :

débutant à 16,808 mètres du côté est de la rue Lewis jusqu'à 15,24 mètres de ce point

entre le côté ouest de la rue Lester et le côté est de la ruelle Orange

du côté ouest de la rue Botsford jusqu'à 36,576 mètres de ce point

entre le côté ouest de la rue Oak et le côté est de la rue Robinson

débutant à 9,144 mètres à l'ouest du côté ouest de la rue Bonaccord jusqu'à 30,48 à l'ouest de ce point

du côté est de la rue Cameron jusqu'à 36,576 mètres de ce point

Rue High – côté est :

en face du début de la rue Caledonia jusqu'à 22,86 mètres de ce point

du côté sud de la rue Gordon jusqu'à 21,336 mètres de ce point

du côté nord de la rue St. George jusqu'à 27,432 mètres de ce point

du côté nord de la rue Park jusqu'à 25,912 mètres de ce point

débutant à 106,88 mètres de la ligne de bordure de la rue Highfield jusqu'à 30,48 mètres à l'ouest de ce point

du côté ouest de la rue Cornhill jusqu'à 48,768 mètres de ce point

débutant à 70,104 mètres à l'est de la rue Highfield jusqu'à 18,288 mètres à l'est de ce point

Rue Main – côté sud :

débutant à 53,34 mètres du prolongement de la ligne de bordure est de la rue King jusqu'à 16,154 mètres à l'est de ce point

du côté ouest de la rue Duke jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté est de la rue Downing jusqu'à 28,96 mètres de ce point

32,6136 mètres devant la Place Assomption

Schedule "T" (cont'd)
No Parking/Bus Stops

adjoining the west side of Archibald Street for a distance of 44.196 meters (school service)

adjoining the west side of Portledge Avenue for a distance of 25.916 meters

adjoining the west side of North Street for a distance of 38.1 meters

adjoining the west side of High Street for a distance of 67.056 meters

adjoining the west side of Jones Street for a distance of 36.576 meters

adjoining the west side of West Lane for a distance of 33.528 meters

adjoining the east side of Edgett Avenue for a distance of 36.576 meters

adjoining the west side of Churchill Street for a distance of 45.72 meters

Portledge Avenue East side:

Adjoining the north side of Mountain Road and extending to the south side of Kent Lane

Reade Street West side:

Adjoining the south side of Franklyn Street prolongation

Savoie Drive West side:

commencing at a point 25 meters northerly of the north street line of Noel Street, and extending 65 meters northerly

Sherrard Avenue North side:

adjoining the east side of High Street

adjoining the east side of Leslie Street

adjoining the east side of Reade Street

Sherrard Avenue South side:

adjoining the east side of High Street

adjoining the west side of North Street

St. George Street South side:

adjoining the east side of Alma Street for a distance of 38.1 meters

adjoining the east side of Robinson Street for a distance of 22.86 meters

adjoining the east side of Archibald Street for a distance of 26.823 meters

adjoining the east side of Highfield Street for a distance of 33.528 meters

36.576 meters west of the west side of Weldon Street for a distance of 32.6136 meters

adjoining the east side of High Street and extending to the west side of McDougall Lane

Annexe T (suite)
Stationnement interdit – arrêts d'autobus

entre le côté est de la rue Lutz et le côté ouest de la rue Robinson débutant à 15,24 mètres à l'est du prolongement du côté est de la rue Cameron jusqu'à 36,576 mètres de ce point

Rue Reade – côté ouest :

à partir du prolongement du côté sud de la rue Franklyn

Rue St. George – côté sud :

du côté est de la rue Alma jusqu'à 38,1 mètres de ce point

du côté est de la rue Robinson jusqu'à 22,86 mètres de ce point

du côté est de la rue Archibald jusqu'à 26,823 mètres de ce point

du côté est de la rue Highfield jusqu'à 33,528 mètres de ce point

débutant à 36,576 mètres à l'ouest du côté ouest de la rue Weldon jusqu'à 32,6136 mètres de ce point

entre le côté est de la rue High et le côté ouest de la ruelle McDougall

du côté est de la rue Entreprise jusqu'à 36,576 mètres de ce point

Rue St. George – côté nord :

du côté ouest de la rue Botsford jusqu'à 54,864 mètres de ce point

du côté ouest du chemin de traverse de la rue Church jusqu'à 36,576 mètres de ce point

débutant à 57,912 mètres à l'ouest du côté ouest de la rue Lutz jusqu'à 15,24 mètres de ce point

Rue Weldon – côté est :

du côté nord de la rue Main jusqu'à 45,72 mètres de ce point

du côté sud de la rue Gordon jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté nord de la rue St. George jusqu'à 30,48 mètres de ce point

du côté nord de la rue Park jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté sud de la rue John jusqu'à 30,48 mètres de ce point

du côté sud du chemin Mountain jusqu'à 30,48 mètres de ce point

Rue Weldon – côté ouest :

du côté nord de la rue Gordon jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté nord de la rue St. George jusqu'à 30,48 mètres de ce point

du côté nord de la rue Park jusqu'à 36,576 mètres de ce point

du côté nord de la rue John jusqu'à 30,48 mètres de ce point

du côté sud du chemin Mountain jusqu'à 30,48 mètres de ce point

Rue West – côté est :

du côté nord de la rue Main jusqu'à 36,576 mètres de ce point

Schedule "T" (cont'd)
No Parking/Bus Stops

adjoining the east side of Enterprise Street for a distance of 36.576 meters

St. George Street North side:

adjoining the west side of Botsford Street for a distance of 54.864 meters

adjoining the west side of Church Street cut-off for a distance of 36.576 meters

57.912 meters west of the west side of Lutz Street for a distance of 15.24 meters

Weldon Street East side:

adjoining the north side of Main Street for a distance of 45.72 meters

adjoining the south side of Gordon Street for a distance of 36.576 meters

adjoining the north side of St. George Street for a distance of 30.48 meters

adjoining the north side of Park Street for a distance of 36.576 meters

adjoining the south side of John Street for a distance of 30.48 meters

adjoining the south side of Mountain Road for a distance of 30.48 meters

Weldon Street West side:

adjoining the north side of Gordon Street for a distance of 36.576 meters

adjoining the north side of St. George Street for a distance of 30.48 meters

adjoining the north side of Park Street for a distance of 36.576 meters

adjoining the north side of John Street for a distance of 30.48 meters

adjoining the south side of Mountain Road for a distance of 30.48 meters

West Street East side:

Adjoining the north side of Main Street for a distance of 36.576 meters

**Schedule "U"
Taxicab Parking**

Botsford Street, west side, from a point 12.2 meters north of Main Street, northerly for a distance of 12.192 meters; and from a point 46.33 meters north of Main Street, northerly for a distance of 12.192 meters; from 10:00 p.m. to 2:00 a.m. daily

Weldon Street, west side, from a point 23.775 meters north of Main Street, northerly for a distance of 12.192 meters

**Annexe U
Stationnement réservé aux taxis**

Rue Botsford, côté ouest, débutant à 12,2 mètres au nord de la rue Main jusqu'à 12,192 mètres au nord de ce point; et débutant à 46,33 mètres au nord de la rue Main jusqu'à 12,192 mètres au nord de ce point; tous les jours, entre 10 h et 2 h

Rue Weldon, côté ouest, débutant à 23,775 mètres au nord de la rue Main jusqu'à 12,192 mètres au nord de ce point

**Schedule "V"
Residential Parking Permit Area**

Anne Street:

both sides, between Edgett Avenue and West Lane

Arden Street:

south side, commencing at a point 50 feet east of West Lane and extending to Jones Street

south side, between the west sideline of Carney Avenue and the east sideline of Johnson Avenue

south side, commencing at a point 50 feet west of West Lane and extending to the east sideline of Carney Avenue

south side, between McSweeney Avenue and Edgett Avenue

Carney Avenue:

both sides, between Arden Street and Gross Avenue

Edgett Avenue:

west side, between Connaught Avenue and Arden Street

both sides, between Arden Street and the south sideline of Anne Street

Garfield Street:

north side, between LeFurgey Avenue and McSweeney Avenue

south side, between West Lane and Jones Street

north side, between West Lane and Humphrey Street

north side, between Leslie Street and Jones Street

Gross Avenue:

east side, between Connaught Avenue and White Street

Humphrey Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street

Johnson Avenue:

both sides, between Arden Street and Anne Street

Jones Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street

LeFurgey Avenue:

west side, between Connaught Avenue and Chester Avenue

Leslie Street:

both sides, between Connaught Avenue and Arden Street

MacBeath Avenue:

west side, between Arden Street and Carney Avenue

east side, commencing at a point 270 feet north of Arden Street and extending to Carney Avenue

east side, commencing at a point 250 feet north of Connaught Avenue and extending to the northerly sideline of Garfield Street

McSweeney Avenue:

both sides

McSweeney Street:

both sides

**Annexe V
Zones de permis de stationnement résidentiel**

Avenue Carney :

les deux côtés, entre la rue Arden et l'avenue Gross

Avenue Edgett :

côté ouest, entre l'avenue Connaught et la rue Arden

les deux côtés, entre la rue Arden et la ligne latérale sud de la rue Anne

Avenue Gross :

côté est, entre l'avenue Connaught et la rue White

Avenue Johnson :

les deux côtés, entre les rues Arden et Anne

Avenue LeFurgey :

côté ouest, entre les avenues Connaught et Chester

Avenue MacBeath :

côté ouest, entre la rue Arden et l'avenue Carney

côté est, débutant à 270 pieds au nord de la rue Arden jusqu'à l'avenue Carney

côté est, débutant à 250 pieds au nord de l'avenue Connaught jusqu'à la ligne latérale nord de la rue Garfield

Avenue McSweeney :

les deux côtés

Rue Anne :

les deux côtés, entre l'avenue Edgett et la ruelle West

Rue Arden :

côté sud, débutant à 50 pieds à l'est de la ruelle West jusqu'à la rue Jones

côté sud, entre la ligne latérale ouest de l'avenue Carney et la ligne latérale est de l'avenue Johnson

côté sud, débutant à 50 pieds à l'ouest de la ruelle West jusqu'à la ligne latérale est de l'avenue Carney

côté sud, entre les avenues McSweeney et Edgett

Rue Garfield :

côté nord, entre les avenues LeFurgey et McSweeney

côté sud, entre la ruelle West et la rue Jones

côté nord, entre la ruelle West et la rue Humphrey

côté nord, entre les rues Leslie et Jones

Rue Humphrey :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden

Rue Jones :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden

Rue Leslie :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Arden

Rue McSweeney :

les deux côtés

Schedule "V" (cont'd)
Residential Parking Permit Area

Noel Street:

north side, between MacBeath Avenue and Carney Avenue

north side, between West Lane and Reade Street

north side, between McSweeney Avenue and Gross Avenue

Reade Street:

both sides, between Connaught Avenue and Noel Street

Taylor Street:

both sides, between Gross Avenue and McSweeney Avenue

Walsh Street:

east side, commencing at Garfield Street and extending southerly for a distance of one hundred and twenty-five feet (125')

West lane:

both sides, between Connaught Avenue and Garfield Street

east side, commencing at a point 50 feet south of Arden Street and extending to Garfield Street

both sides, commencing at a point 50 feet north of Arden Street and extending to Anne Street

Annexe V (suite)
Zones de permis de stationnement résidentiel

Rue Noel :

côté nord, entre les avenues MacBeath et Carney

côté nord, entre la ruelle West et la rue Reade

côté nord, entre les avenues McSweeney et Gross

Rue Reade :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Noel

Rue Taylor :

les deux côtés, entre les avenues Gross et McSweeney

Rue Walsh :

côté est, de la rue Garfield jusqu'à 125 pieds au sud de ce point

Ruelle West :

les deux côtés, entre l'avenue Connaught et la rue Garfield

côté est, débutant à 50 pieds au sud de la rue Arden jusqu'à la rue Garfield

les deux côtés, débutant à 50 pieds au nord de la rue Arden jusqu'à la rue Anne

**Schedule "W"
Speed Limits**

60 Km/hr. Speed Limits

Street	Limits
McLaughlin Road	Trans Canada Highway, north to the City limits
Mountain Road	Ensley Drive to the City limits

70 Km/hr. Speed Limits

Street	Limits
Mapleton Road	Trinity Drive to Trans Canada Highway

40 Km/hr. Speed Limits

Street	Limits
Delong Drive	English Drive to City limits

**Annexe W
Limite de vitesse**

Limite de vitesse de 60 km/h

Rue	Section
Chemin McLaughlin	Entre la route transcanadienne et la limite nord de la ville
Chemin Mountain	Promenade Ensley jusqu'à la limite de la ville

Limite de vitesse de 70 km/h

Rue	Section
Chemin Mapleton	Entre la promenade Trinity et la route transcanadienne

Limite de vitesse de 40 km/h

Rue	Section
Promenade Delong	Promenade English jusqu' à la limite de la ville